

5^{ème} édition

50 ACTIONS

POUR L'INSERTION

Mai 2011

DES JEUNES



"La mutation que nous proposons suppose celle de la société et, par conséquent, beaucoup de nos propositions paraîtront utopiques. Elle pose l'hypothèse que les enfants sont tous sérieux et désireux de travailler, que les parents sont tous de bons éducateurs, que les maîtres sont tous dévoués et compétents, que la société a envie de changer, chacun abandonnant ses privilèges, que tous, dans un élan éducatif sans pareil, se mettent à collaborer dans cette œuvre régénératrice. Certes, tout ceci n'est et ne sera pas. Il restera encore et toujours des enfants paresseux, des parents abusifs, des maîtres incompetents et résistant à tout changement, et la société restera probablement toujours plus ou moins égoïste. [...] Tout ceci est vrai. Mais nous pensons que certaines structures, certaines méthodes, certaines éducations poussent plus que d'autres au changement des comportements. [...] Et puis, une certaine forme d'utopie n'est-elle pas finalement le véritable réalisme ?"

Bertrand Schwartz L'éducation demain,
Aubier-Montaigne, 1973, p. 9.

Édito

Avec *50 actions pour l'insertion des jeunes* est réactualisé et mis à notre disposition un dossier de fond dont le caractère synthétique et complet aidera à repérer les ressources, lieux et formules de l'accès à une qualification, en vue d'une insertion réussie.

L'ensemble des fiches exprime la diversité des postures et des réponses proposées. C'est le reflet de la grande convergence d'analyses et de la complémentarité des actions venant des établissements scolaires comme des dispositifs spécifiques mis en place.

Cette 5^{ème} édition bisannuelle présente nombre de dispositifs individuels ou collectifs mis en place face à des parcours scolaires trop tôt interrompus ou très fragmentés. Les perspectives ouvertes sont diverses et souples.

En période d'incertitudes fortes, nous ne pouvons rester ni indifférents, ni attentistes ; de nouvelles voies sont à inventer, dès l'école ! Que chacun des personnels de l'Éducation nationale, dans la diversité de ses statuts et de ses compétences, soit remercié de son implication.



Emmanuel Roy
inspecteur d'académie

Reconnaissance

Remerciements

Ce dossier n'aurait pu être réalisé sans la spontanéité, la soif de vivre, de se construire, d'être utiles aux autres, et d'inventer le monde de demain, rencontrées chez tant de jeunes fréquentant les différents dispositifs liés à l'insertion. Et même si, quelquefois, ils donnent du fil à retordre aux adultes chargés de les guider, de les tutorer et de les accompagner, ils sont les fils et les filles d'une société qui se cherche et qui, pour créer des lendemains accessibles à tous, ne doit pas abandonner sur la route les plus démunis.

Sachons leur tendre la perche !

Ce dossier doit beaucoup aussi aux rédacteurs et aux rédactrices des fiches. Que chacun d'entre eux, chacune d'entre elles soit vivement remercié-e pour son témoignage, son travail et son engagement.

Ont participé à la rédaction du dossier :

Sylvie Blanche-Pézavant, Nadège Boblet, Marie-Paule Brière, Corinne Cléry, Jean-Philippe Cordier, Christine Dreux, Jocelyne Dupin, Lydie Gaudin, Muriel Gieler, Françoise Girard, Samuel Godbert, Christelle Grassin (*mise en pages*), Françoise Guérin, Nathalie Guillin, Loïc Jouvin, Marc Landais, Martine Le Cossec, Dominique Lehuta-Gelly, Dominique Levillain, Nicolas Madiot, Gilles Mançon, Nadège Mudès, Bruno Nicolas, Martial Nivet, Laurence Vallée-Ravigné, Jacques Vauloup (*conception et coordination*), Lyliane Ziad.

SOMMAIRE

ÉDITO	5
SOMMAIRE	7
CINQUANTE ACTIONS POUR L'INSERTION DES JEUNES	9
Fiche 1. Accompagner les sortants sans solution : avant la sortie	11
Fiche 2. Accueillir les sortants sans solution : à la rentrée	13
Fiche 3. Accueillir les décrocheurs tout au long de l'année.....	15
Fiche 4. Accueillir les sortants sans solution : en cours d'année.....	17
Fiche 5. Animation académique insertion.....	19
Fiche 6. Animation départementale insertion Sarthe	21
Fiche 7. Après l'unité localisée pour l'inclusion scolaire	23
Fiche 8. Atelier pédagogique personnalisé.....	25
Fiche 9. Atelier relais	27
Fiche 10. Bassin d'éducation et de formation Sarthe centre	29
Fiche 11. Bassin d'éducation et de formation Sarthe est	31
Fiche 12. Bassin d'éducation et de formation Sarthe ouest.....	33
Fiche 13. Bureau d'aide à l'insertion professionnelle	35
Fiche 14. Cellule de veille, prévention et suivi	37
Fiche 15. Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et enfants du voyage	39
Fiche 16. Centre d'écoute et d'orientation des adolescents	41
Fiche 17. Centres d'information et d'orientation	43
Fiche 18. Centre de ressources pour l'intégration scolaire	45
Fiche 19. Centre de ressources - Pôle insertion allophones	47
Fiche 20. Classe d'accueil pour collégiens allophones.....	49
Fiche 21. Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté	51
Fiche 22. Comité local éducation économie	53
Fiche 23. Coursus adaptés en lycée	55
Fiche 24. Décrochage scolaire (<i>Lutter contre le</i>)	57
Fiche 25. Démarches de recherche d'emploi (<i>Développer les</i>).....	59
Fiche 26. Dispositifs relais internes.....	61

SOMMAIRE (suite)

Fiche 27. Éducation à l'orientation.....	63
Fiche 28. Éducation récurrente, retour en scolarité	65
Fiche 29. Égalité des chances entre filles et garçons	67
Fiche 30. Illettrisme (<i>Lutter contre l'</i>).....	69
Fiche 31. Maisons de l'emploi	71
Fiche 32. Mission d'insertion des jeunes, enseignement catholique	73
Fiche 33. Missions locales, Permanences d'accueil, d'information et d'orientation	75
Fiche 34. MOREA conducteur routier LP Rondeau St Calais	77
Fiche 35. MOREA fiche générale	79
Fiche 36. Parcours individualisés.....	81
Fiche 37. Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi.....	83
Fiche 38. Pôle insertion, fiche générale	85
Fiche 39. Pôle insertion handicapés.....	87
Fiche 40. Pôle insertion Lycée Funay –H. Boucher Le Mans.....	89
Fiche 41. Pôle insertion Lycées Washington Touchard Le Mans	91
Fiche 42. Pôle insertion Lycée polyvalent Le Mans sud	93
Fiche 43. Pôle insertion Sarthe est.....	95
Fiche 44. Pôle insertion Sarthe ouest.....	97
Fiche 45. Service social scolaire	99
Fiche 46. Session d'information et d'orientation.....	101
Fiche 47. Suivi des jeunes après la journée défense et citoyenneté.....	103
Fiche 48. Unité éducative d'activité de jour	105
Fiche 49. Unité localisée pour l'inclusion scolaire	107
Fiche 50. Validation des acquis de l'expérience	109
ANNEXES	111
Annexe 1 30 ans d'insertion à l'Éducation nationale, en Sarthe	113
Annexe 2 Siglier.....	117
Annexe 3 Bibliographie indicative	119
Annexe 4 Index des personnes-ressources	121

50 ACTIONS POUR L'INSERTION DES JEUNES

FICHE

1

ACCOMPAGNER LES SORTANTS SANS SOLUTION : AVANT LA SORTIE

Public	Élèves décrocheurs Élèves de 3 ^{ème} SEGPA, 3 ^{ème} ULIS, 3 ^{ème} EREA, 3 ^{ème} insertion, 3 ^{ème} DP6 ou MDP. Élèves de terminale CAP, terminale professionnelle, terminale générale ou technologique.
Où s'adresser	Proviseur, proviseur-adjoint, principal, principal-adjoint, directeur du CIO, coordonnatrices et coordonnateurs insertion (MGI-PAE), conseillers d'orientation-psychologues, professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation.

Descriptif	<p>Janvier : Publications des procédures d'orientation, d'affectation et d'insertion de l'année, Edusarthe, inspection académique</p> <p>Mars-avril : réunion de la commission orientation-insertion du bassin d'éducation et de formation. Objectif : préparer le dispositif à mettre en place, d'avril à juillet, en établissement et en CIO. <u>Organisation</u> : directeurs CIO.</p> <p>Avril : Guide des acteurs de l'insertion (mise à jour annuelle). <u>Organisation</u> : IEN-IO et chargé de mission insertion Sarthe, inspection académique.</p> <p>Avril-mai : information des élèves des classes terminales de SEGPA, LP, EREA, par les conseillers d'orientation-psychologues et les professeurs principaux. <u>Organisation</u> : CIO, avec l'appui des coordonnateurs insertion. Préparation des élèves des cycles terminaux des LP à la transition école-emploi (MGI-PAE).</p> <p>Mai-juin : information spécifique envoyée aux familles par chaque établissement, avec le bulletin trimestriel. <u>Organisation</u> : chefs d'établissement.</p> <p>Début juillet : veille affectation, veille places vacantes, courrier aux familles. <u>Organisation</u> : chefs d'établissement, directeurs CIO, coordonnateurs MGI.</p>
-------------------	--

Spécificités Préparer la sortie des élèves sans solution bien *en amont de la sortie scolaire de juin* est une nécessité. En effet, la période de fin août et de septembre est consacrée prioritairement, dans les établissements, aux tâches de rentrée.

Partenaires Le dispositif présenté au *recto* parie sur une meilleure coordination des acteurs et sur l'engagement de chacune et de chacun. L'objectif est d'éviter de renvoyer la balle aux Missions locales dans la période de plusieurs mois qui suit directement la sortie des jeunes de formation initiale. En effet, dans certains cas, l'Éducation nationale ne pourra apporter, seule, la réponse idoine.

À cet effet, une coordination locale réunissant l'ensemble des partenaires susnommés est régulièrement organisée tout au long de l'année scolaire (cf. circulaire interministérielle du 22 avril 2009).

Pour mémoire : On estime que 140 à 150 jeunes de moins de 17 ans entrent, en Sarthe, dans des dispositifs extérieurs à l'Éducation nationale avant l'âge de 17 ans révolus.

L'instruction interministérielle du 22 avril 2009 et la circulaire du 2 février 2011 ont défini les principes de l'action de l'État en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes sortants prématurément du système de formation initiale. Elles préconisent un repérage renforcé des jeunes sortants et une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de la formation et de l'insertion autour de la mise en oeuvre de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sur l'ensemble des territoires.

Organisation des plates-formes en Sarthe :

- Centre Sarthe :

Responsable : Nadège Mudès, directrice CIO ☎ 02 43 82 55 11

- Nord et Est Sarthe :

Responsable : Lyliane Ziad, directrice CIO ☎ 02 43 82 55 11

- Sud et Ouest Sarthe :

Responsable : Dominique Lehuta-Gelly, directrice CIO

☎ 02 43 94 06 71

Pour en savoir plus

Voir fiches n°2 à 4, Accueillir les sortants sans solution
Voir fiche n°17, Centres d'information et d'orientation
Voir fiches n°38 à 44, Pôles insertion

Consulter les sites : <http://cio72.ac-nantes.fr/>
<http://www.ac-nantes.fr/ia72>

FICHE

2

ACCUEILLIR LES SORTANTS SANS SOLUTION : À LA RENTRÉE

Public Élèves sortis de SEGPA, EREA, LP, LGT, mais aussi scolarisés en 3^{ème} générale en juin de l'année civile, et restés sans solution au moment de la rentrée scolaire.

Où s'adresser Proviseur de lycée, Principal de collège, Directeur de SEGPA ou d'EREA.
Directeur du CIO [voir coordonnées fiche n°17, page 43]
Responsable du pôle insertion MGI [voir fiches 38 à 44]

Descriptif Cette activité fait suite au travail effectué avant la sortie des élèves, d'avril à juillet [cf. fiche n°1, pages 11-12].

Fin août. Organisation : établissement scolaire, avec soutien CIO et MGI.
Repérage de la situation des élèves ayant échoué aux examens.
Repérage de la situation des élèves n'ayant pas obtenu l'affectation souhaitée, à partir des listes fournies par l'IA et le rectorat.
Envoi d'un courrier, courriel ou SMS aux élèves à la situation non stabilisée. Début de la mise à jour des élèves repérables sous l'application Jasmin par les EPLE jusqu'à fin septembre. Entretien individuel en établissement et début des transferts vers les CIO.

Début septembre. Organisation : établissement scolaire, avec CIO et MGI.
Relance téléphonique systématique (ou par courriel ou SMS).
Entretiens individuels de situation.

Entre le 10 et le 15 septembre. Organisation conjointe : CIO et MGI
Bilan de la situation des jeunes sans solution accueillis de juin à début septembre en entretien de situation.

Mi-septembre. Organisation : établissement scolaire et MGI. Organisation de sessions d'information et d'orientation [cf. fiche n°46].

Avant le 25 septembre. Organisation conjointe : CIO et MGI (site : CIO, EPLE).
Organisation de sessions d'information et d'orientation
Organisation : établissement scolaire

Saisie, sur l'application Jasmin, des dispositifs mis en œuvre dans l'établissement ; transmission au besoin vers CIO et MGI-PAE.

Avant le 30 septembre. Organisation : IA-DSDEN (IEN-IO).
Réunion départementale d'harmonisation et d'affectation en Pôle insertion.

Mi octobre. Réunion des plates-formes territoriales de suivi et d'appui aux décrocheurs du réseau public d'insertion.

Spécificités La période de rentrée scolaire est un moment délicat pour tous. C'est un temps particulièrement angoissant pour les familles et les jeunes qui, n'ayant pas trouvé de solution idoine en juin-juillet, ont pu se sentir abandonnés à leur sort pendant la trêve estivale.

Il appartient au service public de l'Éducation nationale de s'engager à offrir, à la rentrée, des solutions en son sein à celles et ceux qui souhaitent réintégrer un établissement scolaire. Dans le cas contraire, soit que les dispositifs n'existent pas, ou que la solution est visiblement ailleurs, l'Éducation nationale doit assurer les relais indispensables avec les autres structures d'accueil et d'orientation du réseau public d'insertion des jeunes (Missions locales essentiellement).

La priorité de rentrée scolaire pour l'ensemble des personnels MGI-PAE Sarthe est ainsi clairement affichée. Le travail conjoint des conseillers d'orientation-psychologues et des coordonnateurs et coordonnatrices insertion est défini ainsi :

- Participation des coordonnateurs et coordonnatrices des pôles insertion aux réunions de bilan (juin de l'année) et de rentrée des CIO (fin août, début septembre), sous la responsabilité des directeurs et directrices de CIO ;
- Mise en place de régulations quotidiennes, pendant cette période, entre les personnels du CIO et les responsables des pôles insertion ;
- Transmission, en temps réel, à l'IA et au chargé de mission insertion Sarthe, des informations utiles à l'échelon départemental.

Partenaires Missions locales Sarthe, Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC)

Pour en savoir plus

Voir fiches 1 à 4, Accueillir les sortants sans solution.

Consulter le site <http://cio72.ac-nantes.fr/>

Lutte contre le décrochage scolaire, circ. n°2011-028 du 9-02-2011 au BO n°6 du 10-02-2011

FICHE

3

ACCUEILLIR LES DÉCROCHEURS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Public Jeunes contactés en septembre, et restés sans solution fin septembre à l'issue de l'entretien avec le conseiller d'orientation-psychologue ou sans solution après la session d'information et d'orientation de septembre.

Élèves décrocheurs de l'année scolaire en cours.

Où s'adresser Proviseur du lycée, Principal du collège, Directeur de SEGPA ou d'EREA.

Directeur du CIO [cf. fiche n°17, p. 43]

Descriptif

Dès septembre :

Transfert aux référents des trois bassins via le logiciel Jasmin des jeunes restés sans solution et/ou décrocheurs à la rentrée après contact individuel.

À l'issue de la réunion départementale d'harmonisation et d'affectation en pôle insertion, qui a lieu en semaine 39 :

Premiers jours d'octobre

Ouverture officielle des pôles insertion au 1^{er} octobre. Début des activités dans leur totalité. *Cette date d'ouverture de tous les pôles insertion Sarthe est indiquée par écrit aux familles en juin et en septembre.* Un accueil ponctuel des jeunes est assuré dès mi-septembre dans les Pôles insertion.

Début octobre

- enquête sur le devenir des élèves récurrents (retours en scolarité) (IA/IEN-IO en liaison avec les CIO) ;

- concertation avec direction diocésaine (IEN-IO, chargé de mission insertion) ;

- concertation locale avec le réseau Missions locales (IEN-IO, chargé de mission MGI).

Fin octobre

- réunion départementale de rentrée de l'ensemble du réseau Établissement/CIO/MGI/Réseau public d'insertion des jeunes.

- situation départementale et locale des décrocheurs analysée par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs du réseau public d'insertion.

D'octobre à juin de l'année scolaire

Accueil des lycéens décrocheurs dans les pôles d'insertion sarthois.

Partenaires

Préfecture de la Sarthe, direction des actions de l'État
Protection judiciaire de la jeunesse
Réseau public d'insertion des jeunes : Missions locales, Maisons de l'emploi
Région des Pays-de-la-Loire
Rectorat, service académique d'information et d'orientation
Inspection académique de la Sarthe [CRIS*, Division des élèves, IEN-ASH, service social scolaire]
Direction diocésaine de l'enseignement catholique [MIJEC, cf. fiche 32]
DIRRECTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Sarthe
Direction des affaires sanitaires et sociales

* CRIS : Centre de ressources pour l'inclusion scolaire, fiche n°18, p. 45-46

Déf. Décrocheur

Cf. Circ. n° 2011-028 du 9-02-2011 au BO n° 6 du 10 février 2011

Jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme* et sans emploi, ayant décroché de formation initiale, non inscrits dans un autre cursus de formation initiale.

* Baccalauréat général ou diplôme professionnel de niveau V ou IV.

Pour en savoir plus

Fiches n°1, 2, 3, 4

Consulter le site <http://cio72.ac-nantes.fr/>

FICHE

4

ACCUEILLIR LES SORTANTS SANS SOLUTION : EN COURS D'ANNÉE

Public Élèves décrocheurs scolaires au cours de l'année scolaire.

Où s'adresser Proviseur du lycée, Principal du collège, Directeur SEGPA ou EREA.
Directeur du CIO.
Coordonnatrices et coordonnateurs des pôles insertion MGI.

Descriptif *Les dispositions contenues dans cette fiche constituent une suite logique à celles décrites dans les fiches n°1 à 3.*

Janvier février

Réunion départementale de régulation et d'harmonisation entre les membres du réseau CIO-MGI-PAE.

Objectifs :

- état des lieux de la fréquentation des pôles insertion, charge prévisionnelle et recherche d'adaptations ;
- évaluation de la charge et de la situation des lycéens décrocheurs, recherche de solutions structurelles, de parcours personnalisés ;
- procédures d'affectation, d'orientation et d'insertion, Edusarthe.

Mars avril

Enquêtes académiques sur les décrocheurs.

Analyse des données dans les commissions orientation-insertion des bassins d'éducation et de formation.

Préparation des dispositifs à mettre en place, en établissement, au troisième trimestre et à la rentrée scolaire.

Avril

Parution du *Guide des acteurs de l'insertion* (mise à jour annuelle par l'inspection académique).

Spécificités

Le début du deuxième trimestre scolaire, au retour des congés de Noël, constitue un moment de grande fragilité pour les personnes préalablement en difficulté : retour des premières évaluations scolaires de l'année, perception d'une année qu'on croyait avoir le temps de prendre à bras le corps et qui se défile à l'emprise de la personne, sentiment de solitude après la période des fêtes de fin d'année, appréhension du vide qui reste à combler pour « réussir » l'année.

De ce fait, les adolescents et adolescentes les plus fragiles sont à considérer avec une grande attention, car l'absentéisme, les abandons, les découragements, les décrochages guettent.

C'est le moment, où, si elles n'ont pas été activées auparavant, il importe d'instituer les *cellules de veille* [cf. fiche n°14, pages 37,38], de prévoir, sous la responsabilité des chefs d'établissement, des régulations et systèmes efficaces d'alerte entre les coordonnateurs et coordinatrices des pôles insertion, les conseillères et conseillers d'orientation-psychologues et les membres des équipes éducatives.

Dans cette période sensible, le travail auprès de certains élèves concerne l'ensemble des acteurs du système éducatif

Partenaires

Chaque chef d'établissement

Pour en savoir plus

Voir fiches n°1, 2, 10, 11, 12, 14, 17, 45.

Consulter le site : <http://cio72.ac-nantes.fr/>

FICHE

5

ANIMATION ACADÉMIQUE INSERTION

Public Établissements scolaires, Centres d'information et d'orientation (CIO)
Coordonnateurs des pôles insertion [cf fiches n°35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44], référents insertion de bassin, chargés(es) de mission départementale, plates-formes d'accompagnement vers l'emploi.

Où s'adresser Nicolas Madiot, chargé de mission
Mission générale d'insertion de l'académie de Nantes (MGI-PAE)
8, rue du Général Margueritte BP 43516 44035 Nantes cedex 1
☎ 02 51 86 30 35 Courriel : mgi@ac-nantes.fr
Responsable académique MGI-PAE
Xavier Vinet, CSAIO Rectorat
SAIO - 32, rue du Fresche Blanc - BP 92217 - 44322 NANTES Cedex 3
☎ 02 40 14 64 90 Courriel : ce.saio@ac-nantes.fr

Descriptif Au rectorat, la mission générale d'insertion est chargée de l'animation et de la gestion des dispositifs d'insertion dans l'académie. Sous l'autorité du chef du service académique d'information et d'orientation, elle comprend un chargé de mission, et deux secrétaires.

Animation de la politique académique en matière d'insertion des jeunes, et de leur accompagnement jusqu'à l'emploi.

Relations avec les services rectoraux : formation professionnelle, orientation, gestion financière, gestion des personnels et formation continue des enseignants.

Relations avec les inspections académiques.

Affectation et gestion des moyens mis en place pour accueillir et qualifier les jeunes relevant de la mission insertion.

Tableau de bord académique du suivi des jeunes. Enquête Jasmin.

Relations avec les services du ministère de l'Éducation nationale : enquêtes nationales, évolution des actions et dispositifs.

Animation du réseau académique des Pôles insertion de l'Éducation nationale.

Spécificités Conception, diffusion et mutualisation des outils de communication à destination des jeunes et des partenaires.

Animation de groupes de travail.

Suivi de cohortes. Objectif : suivre les jeunes sortis des dispositifs MGI depuis 2001.

Parcours individualisés. Objectif : formaliser un guide des bonnes pratiques.

Partenaires Centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n°17]
Entreprises
Réseau public d'insertion des jeunes
Collectivités territoriales
Services sociaux
Direction du service national [cf. fiche n°47]

Pour en savoir plus

<http://www.ac-nantes.fr/dafpic/>

Rectorat de l'académie Mission générale d'insertion
8 rue du Général Margueritte - BP 43516 - 44035 Nantes cedex 1

☎ 02 51 86 30 35 Courriel : mgi-pae@ac-nantes.fr

FICHE

6

ANIMATION DÉPARTEMENTALE INSERTION SARTHE

Public Équipes éducatives des établissements du second degré, CIO, coordonnateurs des différents dispositifs de remotivation et qualification (Pôles insertion, Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi).

Où s'adresser Gilles Mançon, chargé de mission insertion Sarthe (MGI-PAE)
CIO Le Mans sud
22, rue Maryse Bastié - 72100 Le Mans
☎ 02 43 84 77 74
Courriel : gilles.mancon@ac-nantes.fr

Jacques Vauloup, inspecteur chargé d'information et d'orientation,
chargé du second degré
Inspection académique
34, rue Chanzy - 72034 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 61 58 11
Courriel : ce.iio72@ac-nantes.fr

Descriptif Le chargé de mission insertion Sarthe (emploi à mi-temps) implanté au CIO Le Mans sud coordonne les équipes et les actions « insertion » de l'Éducation nationale. Ses missions :

- . réguler les flux vers les différentes structures d'accueil du réseau départemental insertion ; accueil des demandeurs ;
- coordonner les actions des établissements de formation et bassins d'éducation et de formation, en articulation avec les CIO ;
- communiquer : triptyque annuel, guides pratiques, participation à des forums ;
- créer et diffuser des supports pédagogiques : modules de formation ; fiches-outils ;
- animer l'équipe des coordonnateurs des pôles insertion et des plates-formes d'accompagnement vers l'emploi ;
- conseiller les acteurs du bassin d'éducation et de formation ;
- effectuer le suivi qualitatif et quantitatif des données départementales.
- proposer à l'inspection académique et aux établissements scolaires les évolutions du dispositif.

Descriptif (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ assurer la liaison avec les partenaires extérieurs à l'Éducation nationale (réseau public d'insertion des jeunes, chargée de mission régionale, DIRECCTE, DDJCS, Préfecture). ▪ Membre du groupe d'appui départemental à la lutte contre le décrochage (plateforme d'appui et de suivi des décrocheurs)
Spécificités	<p>Un travail permanent est effectué sur la transition école-travail et l'accompagnement des élèves dans leur recherche d'emploi. Des actions de formation (prévention du décrochage en établissement, portefeuille de compétence) sont construites avec le rectorat-DAFPEN et proposées aux établissements du second degré (notamment les lycées professionnels) et aux CIO.</p> <p>Un fonds de ressources documentaires sur ce thème est disponible au CIO Le Mans sud et au CDDP de la Sarthe.</p>
Partenaires	<p>CIO, réseau des établissements publics de formation. Missions locales, réseau public d'insertion des jeunes. Chargées de mission intégration et réussite éducative Le Mans métropole Chargée de mission à la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la région des Pays de la Loire, antenne Région des Pays-de-la-Loire, 83 bd Alexandre Oyon, 72100 LE MANS ☎ 02 43 14 37 30. Préfecture de la Sarthe. Services de l'inspection académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ éducation récurrente : Christelle Grassin ☎ 02 43 61 58 11 [cf. fiche n° 28]. ▪ inscription dans les établissements, contrôle de la scolarité : Laurence Vallée-Ravigné ☎ 02 43 61 58 44 ; Sylvie Etienne ☎ 02 43 61 58 45 ▪ suivi des apprentis : Bruno Jannin ☎ 02 43 61 58 78

Pour en savoir plus	<p>Fiche n°25, pages 59-60 : Démarches de recherche d'emploi. http://www.ac-nantes.fr/ia72/ http://www.ciosarthe.com</p> <p>Quelques chiffres sur l'activité de la mission générale d'insertion Sarthe 2010-2011 : 496 jeunes accueillis dans le réseau MGI Sarthe répartis ainsi : 397 jeunes en actions d'accueil et de remobilisation (CIPPA, MODAL, SIO, entretiens, allophones, handicap, parcours individualisé de remotivation) ; 33 jeunes en actions de qualification (MOREA, parcours individualisés de qualification) et 66 jeunes dans les PAE.</p>
----------------------------	--

FICHE

7

APRÈS L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Public Collégiennes et collégiens en situation de déficience intellectuelle légère terminant leur parcours d'intégration en collège et souhaitant le poursuivre dans l'enseignement professionnel, général ou technologique.

Où s'adresser Françoise Guérin, centre de ressources pour l'inclusion scolaire.
Inspection académique ☎ 02 43 61 58 33 (porte 325)
Gilles Mançon, chargé de mission insertion Sarthe
CIO Le Mans sud - 22, rue Maryse Bastié - 72100 Le Mans
☎ 02 43 84 77 74 Courriel : missioninsertion72.ag@wanadoo.fr
Martine Le Cossec, IEN adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, inspection académique
5 rue Chanzy 72000 Le Mans
☎ 02 43 78 18 65 Courriel : ce.0720138j@ac-nantes.fr

Descriptif

À la rentrée scolaire 2011, vingt-cinq unités localisées pour l'inclusion scolaire sont ouvertes en Sarthe [cf. fiche n°49, pages 107,108]

Public + Privé:

TFC : Troubles des fonctions cognitives ou mentales

Collège Kennedy Allonnes
Collège Le Joncheray Beaumont sur Sarthe
Collège Wilbur-Wright Champagné
Collège Jacques Peletier Changé
Collège Jean Cocteau Coullaines
Collège Léo Delibes Fresnay sur Sarthe
Collège Paul Chevallier Le Grand Lucé
Collège Val d'Huisne La Ferté Bernard
Collège le vieux chêne La Flèche
Collège Trouvé-Chauvel La Suze-sur-Sarthe
Collège Albert-Camus Le Mans
Collège Maroc Le Mans
Collège La Madeleine Le Mans
Collège Les Sources Le Mans
Collège Psalette St-Vincent Le Mans privé sous contrat
LP Funay-Hélène Boucher Le Mans
LP Saint Joseph Roussel Le Mans privé sous contrat
Collège Anjou Sablé sur Sarthe
Collège Ste Anne Sablé-sur-Sarthe privé sous contrat
Collège Véron-de-Forbonnais Saint-Cosme-en-Vairais
Collège St Joseph Téléoché privé sous contrat
Collège Pasteur Yvré l'Evêque

TED : Troubles envahissants du développement

Collège Léo Delibes Fresnay sur Sarthe

TFA : Troubles de la fonction auditive

Collège Ambroise Paré Le Mans

TFM : Troubles des fonctions motrices

Collège Jean-de-l'Épine Le Mans

Spécificités Qu'ils présentent des difficultés cognitives, sensorielles ou motrices, les jeunes fréquentant les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont des besoins éducatifs particuliers. À ce titre, ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé pendant leur parcours au collège, qui inclut une réflexion et des dispositions prises relativement à leur orientation et à leur insertion sociale et professionnelle après le collège.

À l'issue du collège, plusieurs solutions :

- *Poursuite de scolarité* en lycée professionnel, général ou technologique (projet individualisé d'intégration) ;
- Entrée en ULIS Pro (LP Funay Le Mans, 10 places) pour un parcours de 1 à 3 années. Ouverture à la rentrée 2011 d'une ULIS Pro au LP Leclerc de Château du Loir (10 places).
- *Parcours-sas* dans un *pôle insertion handicap* de la mission générale d'insertion (LP Funay Le Mans) : bilan de compétences, construction d'un projet professionnel adapté et de l'intégration, accompagnement dans la démarche, stages en entreprise ;
- Signature d'un *contrat d'apprentissage en milieu ordinaire ou adapté* ;
- Entrée dans un *Institut médico-éducatif* ou un *Institut médico-professionnel (IM PRO)*.

L'objectif est de jouer sur toute la palette des possibilités et de viser au maximum l'autonomie de chacun et l'intégration en milieu ordinaire.

Partenaires Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées
Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)
Mission générale d'insertion

Pour en savoir plus

Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Circulaire n° 2001-035 du 21-02-2001, relative à la scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du second degré et développement des unités pédagogiques d'intégration.

Guide de l'ASH, EduSarthe, collection Références, janvier 2011.

Fiche unité locale pour l'inclusion scolaire n° 49, pages 107, 108.

Eléments d'un vade-mecum du référent, inspection académique Sarthe, IEN Le Mans V—ASH, mai 2007.

Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ? Inspection académique, revue Edusarthe, juin 2006.

FICHE

8

**ATELIER PÉDAGOGIQUE
PERSONNALISÉ**

Public

L'atelier pédagogique personnalisé peut accueillir des publics d'âge, de situation et de statut diversifiés : jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification, adultes salariés, stagiaires demandeurs d'emploi dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, d'un congé individuel de formation, d'un contrat en alternance, ou à titre personnel. Les formations s'adressent à des stagiaires de niveaux VI à IV et portent sur des contenus de culture générale (remise à niveau) et des apprentissages technologiques de base (bureautique, technologies de l'information et de la communication).

Où s'adresser

Le réseau régional des ateliers pédagogiques personnalisés se compose de 17 sites avec de nombreuses antennes. Coordonnées disponibles sur les sites internet du GRETA, du CAFOC de Nantes, de la DIRECCTE et du Conseil régional des Pays-de-la-Loire.

Descriptif

Lieu de formation ouvert organisé autour d'un centre de ressources pédagogiques, l'atelier pédagogique personnalisé met en oeuvre une pédagogie adaptée à toute personne qui souhaite réussir son accès à l'emploi ou développer des capacités mobilisables dans le cadre d'un emploi préexistant.

Chaque stagiaire bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage définie par un soutien pédagogique et un appui méthodologique favorisant le travail en autoformation accompagnée.

Ce dispositif répond aux besoins d'individualisation de la formation.

Spécificités L'atelier pédagogique personnalisé est composé d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire. Il permet :

- de préparer une entrée en formation qualifiante ou diplômante ;
- de préparer les épreuves d'un examen ou d'un concours ;
- d'être accompagné dans une démarche de formation à distance ;
- de mieux s'adapter à un emploi (développement ou renforcement de compétences ou de capacités).

Cette offre globale de formation répond, de façon permanente, individualisée et contractuelle aux demandes de formation d'un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel et social.

Partenaires GRETA Sarthe Centre-Sud, 28 rue des Grandes courbes, Le Mans
greta.lemans@ac-nantes.fr

GRETA Sarthe Nord-Est, 50 av. du Gal de Gaulle, La Ferté-Bernard
greta.sarthenordest@ac-nantes.fr

CFA, 187 rue Henri Champion, Le Mans
DIRECCTE, 11 av. René Laënnec, Le Mans

Conseil régional, Hôtel de la région, 2 rue de la Loire, Nantes
Conseil général, place Aristide Briand, Le Mans

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Entreprises diverses

Pour en savoir plus Sites internet :

<http://www.cafoc.ac-nantes.fr> Dispositif régional d'animation pédagogique

<http://app.algora.org> Réseau national des ateliers de pédagogie personnalisée

FICHE

9

ATELIER RELAIS

Public Jeunes collégiens, lycéens en processus de rejet de l'institution scolaire : manquements graves et répétés au règlement intérieur, forte agressivité, absentéisme chronique, voire déscolarisation. L'élève fréquentant un atelier relais reste sous statut scolaire.

Où s'adresser Centre éducatif de jour Montjoie, 5 rue Hector Berlioz Le Mans
Directeur : Gilles Laval ☎ 02 43 82 70 98

Inspection académique de la Sarthe : Laurence Vallée-Ravigné,
DIVEL ☎ 02 43 61 58 44

Descriptif Depuis le début des années 1990, plusieurs dispositifs destinés à améliorer la sécurité dans les établissements, à préserver ou rétablir la sérénité dans les classes, à prévenir les comportements inciviques ont été implantés : développement des mesures éducatives, renforcement du nombre des adultes de référence, création de cellules de veille, de prévention et de suivi [cf. fiche n° 14], comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté [cf. fiche n°22].

Pour certains élèves en voie de rupture scolaire, l'atelier relais permet, notamment, en complément de la classe relais [cf. fiche n° 21], de diversifier les partenaires jusqu'aux associations proches de l'éducation nationale.

En 2002-2003 et 2003-2004, 23 jeunes de moins de 16 ans ont été accueillis au Centre Montjoie, Le Mans. En 2004-2005, 15 jeunes. En 2005-2006, 20 jeunes. En 2006-2007, 18 jeunes. En 2007-2008, 19 jeunes. En 2008-2009, 17 jeunes (situation au 27/04/2009). En 2009-2010, 22 jeunes. En 2010-2011, 15 jeunes (situation au 22-05-2011).

Spécificités

L'atelier relais est implanté au centre éducatif de jour Montjoie (CEJM) au Mans. Il accueille des jeunes qui présentent des problématiques diverses et qui ne trouvent plus place dans les dispositifs traditionnels de scolarité, d'apprentissage et de formation, compte tenu de leurs difficultés de comportement. Le centre éducatif de jour Montjoie exerce des actions de plusieurs types :

- développement et renforcement, chez chaque jeune, de compétences ou habiletés scolaires, sociales, techniques ou culturelles ;
- création de liens et repères sociaux normalisés ;
- retour en scolarité, accès à la formation, à l'emploi, ou à tout autre dispositif de droit commun (essentiellement l'apprentissage).

Le centre éducatif peut accueillir jusqu'à 24 jeunes simultanément :

- 14 à 16 ans entrés en processus de rejet scolaire ;
- 16 à 18 ans.

Conditions d'admission des jeunes de 14 à 16 ans :

- le jeune reste inscrit dans l'établissement d'origine. S'il n'est pas scolarisé, on le rattache administrativement à un établissement ;
- un imprimé « demande d'admission au Centre éducatif de jour Montjoie » (IA/DIVEL) est envoyé par le Centre éducatif de jour Montjoie au dernier établissement scolaire fréquenté par le jeune ;
- la durée de fréquentation du centre éducatif peut varier de quelques jours à quelques mois ;
- tous les jeunes admis au CEJM ont l'aval préalable de l'inspecteur d'académie (DIVEL).

Partenaires

Association Montjoie.
Conseil général de la Sarthe.

Pour en savoir plus

Convention-cadre relative aux ateliers relais, du 14-04-2006.

Convention relative au centre éducatif de jour de l'association Montjoie, Le Mans, le 18/11/2004, dernière mise à jour le 25-06-2010.

Circulaire n° 2006-129 du 21-8-2006 (BO n°32 du 7-09-2006)

Note évaluation n°09.04, mars 2009, *Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais*, année scolaire 2006-2007, MEN, DEPP, 6 p.

FICHE

10

BASSIN D'ÉDUCATION ET DE FORMATION SARTHE CENTRE

- Public** Personnels de direction.
Équipes éducatives des établissements publics du second degré.
CIO - GRETA – MGI - IEN premier degré.
- Où s'adresser** animateurs de bassin 2010-2011 :
Christian Vergne, proviseur, Cité scolaire Touchard-Washington , Le Mans ☎ 02 43 50 16 20
Marie-Ange Thiébault, principale, collège Jean Cocteau, Coulaines
☎ 02 43 82 29 86
Xavier Chartrain, principal, collège Alain Fournier, Le Mans
☎ 02 43 16 01 80
Jean-Marie Lefèvre proviseur, LP Claude Chappe, Arnage
☎ 02 43 21 10 17
Nadège Mudès, directrice, CIO Le Mans Centre
☎ 02 43 82 55 11
Martial Nivet, directeur, CIO Le Mans Sud
☎ 02 43 50 16 90 (Agnès Dugué à compter du 1-09-2011)
Jean-Louis Goupil, IEN Le Mans IV ☎ 02 43 85 35 05

- Descriptif** Le bassin d'éducation et de formation Sarthe centre compte environ 20 000 élèves du Mans métropole et de sa périphérie. Des formations spécifiques (hôtellerie, prothèse dentaire, EREA, BTS, classes préparatoires aux grandes écoles) accueillent des élèves de l'ensemble du département, voire extérieurs à celui-ci. Il est constitué de 40 établissements publics (28 collèges, 6 lycées généraux et technologiques, 5 lycées professionnels, 1 EREA) et de plusieurs centaines d'écoles.
- Les CIO Le Mans centre et Le Mans sud jouent un rôle essentiel dans la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives en matière d'information, d'orientation et d'insertion. La classe relais rattachée au collège Le Maroc Huchepie offre une réponse particulière au mal être scolaire de certains collégiens, ainsi que le collège Anne Frank.
- Des classes d'accueil pour collégiens allophones sont implantées aux collèges Cocteau Coulaines, Berthelot Le Mans et Le Marin Allonnes [cf. fiche n°20]. Elles apportent une réponse spécifique aux primo-arrivants.
- Les pôles insertion répondent aux besoins d'accompagnement des jeunes vers l'insertion : Centre ressources insertion jeunes allophones, lycées Touchard-Washington [cf. fiche n°19]. Pôle insertion Lycée Funay Le Mans [cf. fiche n° 40], Pôle insertion lycées Le Mans sud [cf. fiche n° 42], Pôle insertion LP Washington Le Mans [cf. fiche n° 41].

Spécificités

Thèmes de travail du bassin centre Sarthe en 2010-2011:

- Suivi des élèves sortants ou décrocheurs ;
- Découverte professionnelle 3h : attentes des collègues ; offre de positionnement des LP-LGT

L'insertion des jeunes dans le bassin Sarthe centre

L'insertion étant une mission essentielle de l'école, la politique du bassin accentue son action dans plusieurs directions : préparation de l'orientation et de l'insertion en amont des échéances, en étroite collaboration avec les conseillers d'orientation-psychologues ; prévention des abandons scolaires (implantation et suivi des cellules de veille dans les établissements, cf. fiche n°14) ; suivi quantitatif et qualitatif des sortants du système éducatif ; remotivation et insertion (Session d'information et d'orientation, Pôle insertion, parcours individualisés) ; accès à la qualification et à la certification via des parcours à durée variable partant des acquis et besoins des jeunes (MOREA, parcours individualisés, cursus adaptés, etc.).

Les échanges et les conventionnements entre le GRETA, les lycées et la MGI favorisent les passerelles entre la formation initiale et la formation continue. Ils permettent de répondre avec souplesse aux besoins spécifiques des jeunes.

Partenaires

Entreprises locales.
Pôle emploi
Mission locale Le Mans métropole
DIRECCTE Sarthe

Pour en savoir plus

Contactez les animateurs du bassin d'éducation et de formation Sarthe Centre [Fiche : n°10].

FICHE

11

BASSIN D'ÉDUCATION ET DE FORMATION SARTHE EST

Public Équipes éducatives des établissements publics du second degré.
CIO - GRETA - MGI - IEN premier degré.
Personnels de direction des établissements scolaires.

Où s'adresser animateurs de bassin 2010-2011
Brigitte Hoch
Principale, collège de Courtauvaux - 72310 Bessé-sur-Braye
☎ 02 43 35 31 20 📠 02 43 63 13 28
Courriel : ce.0721089t@ac-nantes.fr

Jean-Michel Mahalin
Principal, collège F.Grudé - 72160 Connerré
☎ 02 43 89 00 95 📠 02 43 89 23 44
Courriel : ce.0720015a@ac-nantes.fr

Dominique Mounier
Proviseur, lycée J. Rondeau - 72120 St Calais
☎ 02 43 60 14 14 📠 02 43 63 14 19
Courriel : ce.0721301y@ac-nantes.fr

Lyliane Ziad
directrice du CIO de La Ferté-Bernard
☎ 02 43 93 06 13 📠 02 43 93 19 80
Courriel : cio.0721227t@ac-nantes.fr

Descriptif Le bassin d'éducation et de formation Sarthe Est est constitué de 15 collèges, 1 LP et 3 lycées polyvalents. Il se caractérise par une grande dilatation, de la banlieue d'Alençon aux côtes du Loir. Les 3 principaux pôles urbains (Mamers, la Ferté-Bernard, Saint-Calais) sont mal desservis entre eux par les transports publics et d'accès parfois délicat avec le centre départemental (Le Mans).

En complémentarité avec l'offre mancelle, chaque lycée s'efforce d'offrir une large palette de formations pour répondre aux besoins de sa zone de recrutement.

Dans un secteur en déclin économique et démographique (à l'exception du pôle fertois), les populations sont fragilisées et peu mobiles. La formation professionnelle en tient compte et souhaite étoffer son offre au côté des CAP.

Spécificités Quatre commissions de travail en 2010-2011

Comité local éducation économie : identifier les interlocuteurs, appréhender la problématique de chacun, renforcer les partenariats.

Socle commun de compétences et de connaissances : harmoniser les pratiques.

Orientation et liaisons inter cycles : améliorer les liaisons, développer l'ambition scolaire et professionnelle des élèves et des familles, développer des dispositifs d'information et de découverte des métiers et des formations.

Sujets divers : les secrétariats de direction, les messageries, les formations de proximité, la cartes des langues, les transports.

Les actions MGI : trois pôles insertion situés à la cité scolaire de la Ferté-Bernard , à la cité scolaire de Perseigne et au LP Jean Rondeau ; un MOREA conducteur routier au lycée professionnel Rondeau de St Calais [cf. fiche n°34].

Une plate-forme d'accompagnement vers l'emploi (PAE) située à la cité scolaire de la Ferté-Bernard, et des interventions ponctuelles aux LP de St Calais et de Mamers.

Une plate-forme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs.

Le GRETA Sarthe Nord-Est est partie intégrante de l'offre de formation ; des passerelles existent entre la formation initiale et la formation continue. Des publics à statut différent (scolaire, stagiaire de la formation professionnelle, salarié) peuvent être accueillis dans les différentes mesures.

Partenaires Entreprises locales
Pôle emploi
Mission locale Sarthe Nord
Maison de l'emploi de La Ferté-Bernard

Pour en savoir plus

Contactez les animateurs de bassin

cf. fiche n°43 : Pôle insertion Sarthe est

cf. fiche n°34: MOREA Conducteur routier, LP Rondeau Saint-Calais

FICHE

12

BASSIN D'ÉDUCATION ET DE FORMATION SARTHE OUEST

- Public** Membres des équipes éducatives des établissements publics du second degré.
Personnels de direction des établissements scolaires.
CIO - GRETA - MGI - IEN premier degré.
- Où s'adresser** animateurs de bassin en 2010-2011 :
- Thierry Brion, principal
Collège Le vieux Chêne, 4 rue des éturcies - 72200 La Flèche
☎ 02 43 48 12 00 📠 02 43 48 12 03
Courriel : ce.0720062b@ac-nantes.fr
- Dominique Lehuta-Gelly
CIO La Flèche 14 rue de Bouchevereau BP 163 72206 La Flèche cedex
☎ 02 43 94 06 71 📠 02 43 45 65 80
Courriel : cio.la-fleche@ac-nantes.fr
- Alban Georges, proviseur
Lycée Racan 9 avenue du Mans — BP 80165
72500 Château-du-Loir ☎ 02 43 44 02 50 📠 02 43 44 91 44
Courriel : ce.0720013y@ac-nantes.fr

- Descriptif** Géographiquement, le bassin décrit un croissant allant du nord-ouest du département (Sillé-le-Guillaume) jusqu'à une petite extension au sud-est (La Chartre-sur-le-Loir et Le Grand-Lucé)
- Le bassin d'éducation et de formation est composé :
- Premier degré : réseau des écoles primaires ; 3 IEN de circonscription du premier degré (Sablé s/ Sarthe, La Flèche, Château du Loir).
 - Second degré : 15 collèges (dont 3 SEGPA et 3 ULIS), 4 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées professionnels. L'offre de formation est diversifiée, tant dans l'enseignement général et technologique que dans l'enseignement professionnel. Toutefois les déplacements entre les différentes villes du bassin ne sont pas aisés (notamment en transport en commun car les liaisons transversales sur le territoire offrent peu de possibilité).
 - Enseignement post-bac : un diplôme des métiers d'arts Habitat à Sablé, 5 BTS (Management des unités commerciales, domotique à La Flèche, technico-commercial, assistant manager et maintenance industrielle à Sablé), les classes préparatoires aux grandes écoles du Prytanée militaire et l'Institut de formation aux soins infirmiers à La Flèche.

Spécificités Deux centres d'information et d'orientation (CIO la Flèche, CIO Sablé) et trois Pôles d'insertion relevant de la Mission générale d'insertion sont implantés à La Flèche, Sablé et Château-du-Loir.

Une Plate – forme d'accompagnement vers l'emploi est rattachée au CIO de la Flèche et couvre l'ensemble des établissements du bassin.

Thèmes de travail des commissions en 2010-2011 : liaisons inter cycles ; orientation-insertion (parcours de découverte des métiers et des formations, découverte professionnelle, ressources et conseil technique du CIO) ; relations éducation – économie ; mise en place des réformes de collège et lycée ; accompagnement personnalisé ; socle commun ; histoire des arts ; plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Dans le champ de l'orientation – insertion, interventions sur :

- prévention des sorties sans qualification ;
- coordination des opérations de recensement des élèves sortants sans solution (JASMIN - présentation de l'outil lors de la journée départementale des CPE) ;
- accueil des élèves sans solution par les CIO et les pôles d'insertion ;
- coordination des actions de formation de bassin ou inter établissements ;
- comité local éducation-économie
- liaison collège-lycée :
 - favoriser l'information des enseignants sur les réformes des lycées ;
 - suivre les élèves de 3ème en lycée via un travail sur les compétences acquises au collège et nécessaires au lycée

Partenaires Bassins d'éducation et de formation Sarthe centre, Sarthe Est. Missions économiques des villes de Sablé et la Flèche.

Pour en savoir plus cf. fiche n°17 : Centres d'information et d'orientation.
cf. fiche n°37 : Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi
cf. fiche n°38 : Pôle insertion, fiche générale.
cf. fiche n°44 : Pôle insertion Sarthe Ouest.

FICHE

13

BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Public Étudiants inscrits à l'université du Maine.
Entreprises souhaitant déposer des offres de stages et offres d'emplois à l'intention des étudiants.

Où s'adresser Université du Maine, Le Mans
Service universitaire d'information et d'orientation
Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SUIO-IP)
Rez-de-chaussée Bibliothèque universitaire
Avenue Olivier Messiaen—72085 Le Mans cédex 9
☎ 02 43 83 30 66 (30 67) <http://www.univ-lemans.fr>

Responsable pédagogique :

- Pierre-Yves Steunou

Responsable administrative :

- Joëlle Guéry, directrice SUIO-IP

Descriptif La loi relative aux libertés et responsabilités des universités n°2007-1199 du 11-08-2007 a imposé à chaque université de créer un *Bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants*.

Le bureau diffuse aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée en lien avec les formations proposées par l'université, et assiste les étudiants dans leur recherche de stages et d'un premier emploi.

Il publie des études sur le parcours universitaire et l'insertion professionnelle des étudiants.

Il anime des actions de sensibilisation à la création d'entreprises.

Spécificités De 1994 à 2002, l'université du Maine avait ouvert une cellule d'aide à l'insertion professionnelle chargée de mission d'aide à l'insertion. Avec la loi du 11-08-2007, l'aide à l'insertion professionnelle est devenue un enjeu majeur dans toutes les composantes de l'université. Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle fait partie intégrante du Service universitaire d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP). Il est doté d'un Observatoire de l'insertion et présente un rapport annuel au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

Partenaires CCI Le Mans Sarthe (Maison de la création, Maison de l'international)
Maison de l'emploi et de la formation Le Mans métropole
MEDEF Sarthe
Le Mans développement
Sarthe expansion
Jeune chambre économique du Mans
Sarthe internationale
Centre des jeunes dirigeants d'entreprise
Pôle emploi
Centres d'information et d'orientation Sarthe et Mayenne (notamment)

Pour en savoir plus Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, n° 2007-1199 du 11-08-2007 (art. 21)

- Contribution à la mise en oeuvre de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans les universités, rapport à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, par Thomas Chaudron, juin 2008, 16 p.
- DVD *Lycées décrocheurs-raccrocheurs*, Grange A., Pages H., Scéren CRDP Académie de Nantes, 2008

FICHE

14

CELLULE DE VEILLE, PREVENTION ET SUIVI

Public Jeunes de 16 ans révolus, collégiens et lycéens en risque de rupture scolaire, situation d'absentéisme, ou en danger de rupture ou de décrochage scolaire.

Où s'adresser À l'établissement scolaire où est inscrit le jeune (chef d'établissement, personnel d'éducation).

Descriptif Dans l'établissement scolaire, la cellule de veille, prévention et suivi réunit l'équipe éducative (personnels d'orientation, d'éducation, d'insertion, de santé, social, de direction). Elle se réunit préventivement aux ruptures ou décrochages scolaires. Elle peut aussi se réunir à la suite de signalements de jeunes faits par des membres de la communauté scolaire. Elle crée des solutions qui permettront au jeune en difficulté de poursuivre son année scolaire dans de meilleures conditions et d'éviter la rupture scolaire.

Spécificités Le fonctionnement et la composition des cellules de veille des établissements scolaires sont propres à chaque établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement.

La cellule de veille travaille en appui du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté implanté dans chaque établissement [cf. fiche n° 22].

Diverses solutions proposées : soutien psychologique, social, éducatif, scolaire ; parcours de scolarité individualisé.

La cellule de veille se réunit à fréquence régulière ou non, en fonction du nombre de jeunes en difficulté. Elle assure la prévention, la veille et le suivi des jeunes ayant reçu son aide.

Partenaires Service de santé scolaire
Service d'aide à l'insertion, pôle insertion
Services sociaux (service social scolaire prioritairement)
Centre d'information et d'orientation.

**Personnes
ressources à
l'inspection
académique** Jocelyne Dupin, conseillère technique de service social,
Tél : 02 43 61 58 67
Gilles Mançon, chargé de mission départementale insertion, CIO Le
Mans sud, Tél : 02 43 84 77 74
Marie-Paule Brière, médecin conseillère technique service de
promotion de la santé en faveur des élèves, Tél : 02 43 61 58 65
Catherine Toutin, infirmière conseillère technique
Tél : 02 43 61 58 66
Jacques Vauloup, inspecteur chargé d'information et d'orientation,
chargé du second degré Tél : 02 43 61 58 10

**Pour en
savoir plus** Programme « Nouvelles chances » : circ. n° 99-071 du 17/05/1999

Circulaire n°229 du 28/11/2005 (IA Sarthe), Cellule de veille, prévention
et suivi.

FICHE

15

CENTRE DÉPARTEMENTAL POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES ENFANTS DU VOYAGE

Public	Élèves nouveaux arrivants allophones, et enfants du voyage, 1 ^{er} et 2 nd degré (écoles, collèges, lycées)
Où s'adresser	Françoise Piquera Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CDSNAV) École Sablonnière—Rue du Commandant Delaboudinière 72100 Le Mans ☎ 02 43 47 40 18 francoise.piquera@ac-nantes.fr

Descriptif	<p>Le CDSNAV est piloté par Martine Le Cossec, IEN ASH pour le volet enfants du voyage, et par Bernadette Poirier, IEN Le Mans 2, pour le volet Nouveaux arrivants.</p> <p>Missions du centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et des enfants du voyage dans les écoles et les collèges ;▪ faciliter l'adaptation de ces jeunes au système scolaire dès leur arrivée par des aides appropriées ;▪ coordonner les interventions des enseignants de cours de rattrapage intégré dans le 1^{er} degré et celles des classes d'accueil pour collégiens allophones [cf. fiche n°20] ;▪ coordonner les interventions des enseignants en charge de l'accueil des enfants du voyage dans le 1^{er} et le 2nd degrés ;▪ assurer l'intégration de ces élèves dans le cursus ordinaire ;▪ informer, aider, conseiller les équipes pédagogiques ;▪ organiser des actions de formation, notamment dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des personnels ;▪ assurer la coordination avec les associations et les départements ministériels concernés.
-------------------	---

Spécificités Positionnement individuel des élèves.
Élaboration de projets personnalisés.
Mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés aux élèves allophones et aux enfants du voyage.
Gestion du centre de ressources CDSNAV Nouveaux arrivants :
- méthodes de Français langue étrangère (FLE), Français langue seconde (FLS) ;
- ouvrages de pédagogie, de recherche ;
- manuels bilingues ;
- imagiers, dictionnaires, lexiques.
Mise en œuvre de la passation du diplôme d'études en langue française (DELF) A1, A2 et B1 dans le département.

Partenaires Services administratifs et sociaux, associations intervenant auprès des publics étrangers ou des gens du voyage.
Centre de ressources du Pôle d'insertion allophone, LPO Touchard-Washington Le Mans, Le Mans [cf. fiche n°19]

Pour en savoir plus Françoise Piquera
☎ 02 43 47 40 18,
francoise.piquera@ac-nantes.fr
Coordonnatrice du Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CDSNAV)

FICHE

16

CENTRE D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION DES ADOLESCENTS

Public Tout adolescent du département de la Sarthe ayant besoin d'un soutien psychologique assuré par des professionnels qualifiés.

Où s'adresser Maison départementale des adolescents
(ex Centre d'écoute et d'orientation des adolescents)
15 rue Gougéard - 72000 Le Mans
☎ 02 43 24 75 74 📠 02 43 28 70 32
Mél : secretariat@mda72.fr

Descriptif Installée au centre ville du Mans, la Maison départementale des adolescents est l'aboutissement d'une démarche collective engagée par les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des adolescents sarthois.

Émanation du centre hospitalier spécialisé de la Sarthe, il a pour objectifs de mettre à disposition des adolescents, un lieu de rencontre avec des professionnels :

- Psychiatres ;
- Psychologues ;
- Éducateurs (trices) ;
- Infirmiers(es).

Outre ses prestations individuelles, la Maison départementale des adolescents organise des cycles de causeries-échanges avec les parents volontaires, sur thème, en soirée.

Spécificités

Il permet d'établir des relations de confiance dans des moments de crise psychologique ; d'accueillir toute personne impliquée, à titre personnel, par la prise en charge d'un adolescent en difficulté ; de faciliter les liaisons et orientations avec les structures spécialisées et tout autre acteur concerné par l'adolescence.

Les accueils sont réalisés :

- en consultation, avec ou sans rendez-vous et sans que la famille en soit informée ;
- en entretiens d'aide et de soutien individuels ou collectifs.

Trois points d'écoute ont également été créés à :

- Mamers, au centre hospitalier le mercredi en période scolaire
- Château du Loir, au centre hospitalier le vendredi en période scolaire
- La Flèche, au CIO le lundi en période scolaire

Accueil uniquement sur rendez-vous au secrétariat :

Tél : 02 43 24 75 74

Pour en savoir plus

Centre hospitalier spécialisé de la Sarthe

Maison départementale des adolescents

15 rue Gougeard - 72000 Le Mans

☎ 02 43 24 75 74 📠 02 43 28 70 32

Mél : secretariat@mda72.fr

FICHE

17

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Public

Les CIO sont habilités à recevoir tout public :
Jeunes scolarisés dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées), étudiants, apprentis, salariés.
Parents d'élèves.
Adultes en voie de reconversion (tous âges).
Conseil aux établissements scolaires et au bassin d'éducation et de formation

Où s'adresser

CIO La Ferté-Bernard. Directrice : Lyliane Ziad
Résidence St Laurent - 4, rue Georges Thoreau - BP 57-
72403 - La Ferté-Bernard - ☎ 02 43 93 06 13 📠 02 43 93 19 80
Courriel : cio.la-ferte-bernard@ac-nantes.fr

CIO La Flèche. Directrice : Dominique Lehuta-Gelly
14 rue de Bouchevereau - BP 163 - 72206 - La Flèche - ☎ 02 43 94 06 71
📠 02 43 45 65 80 Courriel : cio.la-fleche@ac-nantes.fr

CIO Le Mans centre. Directrice : Nadège Mudès
21, avenue du Maréchal Lyautey - 72000 - Le Mans ☎ 02 43 82 55 11
📠 02 43 82 84 48 Courriel : cio.le-mans-centre@ac-nantes.fr

CIO Le Mans sud. Directeur : Martial Nivet (Agnès Dugué au 1-09-2011)
22, rue Maryse Bastié - 72100 - Le Mans - ☎ 02 43 50 16 90
📠 02 43 84 01 64 Courriel : cio.le-mans-sud@ac-nantes.fr

CIO Sablé-sur-Sarthe. Directrice : Christine Dreux
32, rue Gambetta - BP 173 - 72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex
☎ 02 43 95 08 14 📠 02 43 92 44 03
Courriel : cio.sable-sur-sarthe@ac-nantes.fr

Descriptif

Les CIO font partie du service public d'orientation (cf. décret 2011-487 du 5 mai 2011)
Accueil personnalisé et gratuit de tout public, sur rendez-vous ou sans rendez-vous.
Centre de documentation et d'information sur les formations et les métiers. Réalisation de tables rondes, forums, de FormaSarthe.
Bilans psychologiques. Bilans scolaires. Bilans d'orientation.
Conseil individualisé réalisé par des conseillers d'orientation-psychologues diplômés d'État .
Formation des professeurs principaux des collèges et lycées.
Insertion professionnelle et sociale des jeunes.
Accueil et conseils aux groupes.
Participation aux conseils de classe des collèges et lycées.

Spécificités Les Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Éducation nationale sont nés en 1971 ; ils ont succédé aux Centres publics d'orientation scolaire et professionnelle créés en 1955 (eux-mêmes successeurs des Offices départementaux d'orientation professionnelle, dont l'existence remonte à 1938).

La circulaire ministérielle du 25 février 1980 résume ainsi leurs missions : « *Qu'elles procèdent de l'observation ou de l'information, qu'elles relèvent de l'adaptation ou de l'orientation, les activités des centres ont pour objet de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale ou professionnelle du jeune* ». Ainsi, la « mission insertion des CIO est bien antérieure à la création des PAIO et missions locales (1982), et à celle d'un dispositif spécifique d'insertion des jeunes à l'éducation nationale (1984).

De nombreuses réalisations manifestent l'intensité, déjà ancienne et toujours actuelle, de cette mission dévolue aux CIO depuis leur création. Par exemple :

- contribution à la création et à l'implantation des PAIO et des Missions locales (à partir de 1982) ;
- responsabilités dans la mise en œuvre du Crédit-formation individualisé (à partir de 1989) ;
- conception et mise en œuvre de FormaSarthe (à partir de 1989)
- rôle majeur dans la création, l'implantation, et le développement du DIJEN, puis de la MGI et des PAE.
- participation aux cellules de veille des établissements du second degré ;
- recherche constante de solutions collectives et individuelles adaptées à la situation spécifique de chaque jeune : cursus adapté [cf. fiche n°24], Pôle d'insertion [cf. fiches n° 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44], classe relais [cf. fiche n°21], MOREA [cf. fiches n°34, 35] ;
- animation d'une commission orientation-insertion par les directeurs de CIO, dans les bassins d'éducation et de formation [cf. fiches n°10, 11, 12].

Partenaires Mission générale d'insertion de l'éducation nationale. Missions locales. Pôle emploi. Service universitaire d'information et d'orientation (université du Maine). Établissements scolaires du second degré. Chambres consulaires. Organisations professionnelles.

Pour en savoir plus

Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités, revue EduSarthe, janvier 2008, inspection académique. Disponible sur : <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications> et sur <http://cio72.ac-nantes.fr>

Le programme d'activités de chaque CIO est disponible auprès de son directeur.

Le site des CIO Sarthe : <http://cio72.ac-nantes.fr>

Décret n°2011-487 du 5 mai 2011 sur la mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

FICHE

18

CENTRE DE RESSOURCES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Public Tout enfant en situation de handicap, ou à besoins éducatifs particuliers, scolarisé de la maternelle au lycée, dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat.

Où s'adresser Centre de ressources pour l'inclusion scolaire
Inspection de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.
Inspection académique
34, rue Chanzy
72 000 Le Mans
☎ 02 43 61 58 33 📠 02 43 86 16 70
Courriel : ce.cris72@ac-nantes.fr
Contact : Françoise Guérin, [bureau 365, 3ème étage, 34 rue Chanzy]

Descriptif Le Centre départemental de ressources pour la solarisation des élèves handicapés et atteints de maladie invalidante comprend :
- un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH
- un enseignant chargé de la mise à disposition du matériel adapté.

CAPSAIS : Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- Spécificités** Aide aux familles d'enfants en situation de handicap et aux équipes pédagogiques pour l'accompagnement de la scolarisation et pour les démarches à entreprendre (mise en relation avec les référents pour la scolarisation des élèves handicapés).
Gestion des aides techniques (matériels adaptés) et des aides humaines (auxiliaires de vie scolaire).
Médiation entre les différents partenaires de la scolarisation des élèves handicapés.
Mise en place de la formation d'adaptation à l'emploi d'auxiliaire de vie scolaire.
- Partenaires** Maison départementale des personnes handicapées, référents de suivi de scolarité, différents services et établissements spécialisés (SESSAD, IME, CAMSP), spécialistes du secteur privé, collectivités territoriales, commission des droits et de l'autonomie (CDA), associations de parents.

Pour en savoir plus

Françoise Guérin, responsable pédagogique ☎ 02 43 61 58 33

Martine Le Cossec, IEN-ASH ☎ 02 43 78 18 65

Revue EduSarthe :

Guide de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)

Guide pratique de l'AVS

http://www.ia72.ac-nantes.fr/30317031/0/fiche___pagelibre

<http://cic-lemans-5-ais.ia72.ac-nantes.fr/>

Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ? Actes de la journée d'études du 29 mars 2006, Edusarthe, juin 2006.

FICHE

19

CENTRE DE RESSOURCES PÔLE INSERTION ALLOPHONES

Public

Jeunes âgés de plus de 16 ans, nouveaux arrivants en France et souhaitant acquérir ou améliorer la maîtrise de la langue française, dans le cadre d'un projet global d'immigration. Entrées et sorties possibles toute l'année.

Jeunes sans solution de scolarisation adaptée, par méconnaissance ou insuffisante maîtrise de la langue française.

Jeunes scolarisés en établissement avec des besoins spécifiques en langue française pour des parcours individualisés.

Où s'adresser

Christian Vergne, proviseur, lycée Touchard-Washington
8 Place Washington 72000 - Le Mans (au 1/09/2009)

☎ 02 43 50 16 20 📠 02 43 84 51 50

Courriel : ce.0720033v@ac-nantes.fr

Nadège Boblet, coordonnatrice

☎ 02 43 50 16 20 (au 1/09/2009)

Courriel : nadege.boblet@ac-nantes.fr

Descriptif

Le Pôle insertion allophones est implanté au lycée Touchard-Washington Le Mans depuis septembre 2009 (collège Val d'Huisne du Mans de 2001 à 2009). Il est chargé du suivi et de l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés en France et âgés d'au moins 16 ans.

Les activités d'apprentissage, essentiellement consacrées à la maîtrise de la langue française, répartissent les élèves en trois groupes selon trois niveaux : débutants, grands débutants, intermédiaires.

Les jeunes suivent un parcours personnalisé de formation répondant à leurs besoins et aux objectifs poursuivis :

- connaissance des codes socioculturels français ;
- aider à la construction du projet professionnel ;
- accès à la qualification ;
- poursuite d'études ;
- insertion sociale et professionnelle.

Une alternance en entreprise est mise en place, en complément des modules d'enseignement général et de modules spécifiques, pour découvrir les réalités du monde professionnel et acquérir des compétences.

Spécificités

À l'entrée dans le dispositif, un positionnement et une évaluation des besoins de formation sont réalisés à partir des acquis antérieurs du jeune.

La langue française est abordée comme une langue de scolarisation, une langue professionnelle et une langue de communication avec l'environnement.

Information sur le fonctionnement du système scolaire, en direction des jeunes et de leur famille.

Objectifs de certification :

Certificat de formation générale ;

Diplôme national du brevet ;

Diplôme initial de la langue française (DILF) ou diplôme d'études en langue française (DELF).

Partenaires

Établissements scolaires sarthois

Centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n°17]

Missions locales [cf. fiche n°33]

Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage [cf. fiche n°15]

Entreprises locales

Familles

Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

Associations de quartier

Pour en savoir plus

Le projet pédagogique du Pôle insertion allophones du lycée Touchard Le Mans est consultable auprès de :

Nadège Boblet ☎ 02 43 50 16 20

Circulaire n° 2002-100 du 25-04-2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

FICHE

20

CLASSES D'ACCUEIL POUR COLLÉGIENS ALLOPHONES

Public Nouveaux arrivants en France scolarisés dans des collèges de l'agglomération mancelle.

Où s'adresser Marie-Ange Thiébault, principale, collège Cocteau Coulaines
tel : 02 43 82 29 86, courriel : ce.0720906u@ac-nantes.fr
Alain Pochard, principal, collège Berthelot Le Mans
tel : 02 43 85 18 40, courriel ce.0721363r@ac-nantes.fr
Catherine Mahalin, principale collège le Marin, Allonnes
tel : 02 43 80 76 26, courriel : ce.0721224P@ac-nantes.fr
Françoise Piquera, coordonnatrice CDSNAV [cf. fiche 15]
tel : 02 43 47 40 18, courriel : Francoise.piquera@ac-nantes.fr
Professeurs de Français langue seconde à la classe d'accueil :
Hanh Baillat, Isabelle Bertrand, Fadela Boussaid.

Descriptif

Lors de l'arrivée d'un élève nouvellement arrivé en France sans maîtrise suffisante de la langue française, il est inscrit dans une classe de son collège de secteur.

Suite à une évaluation de ses compétences, il est positionné dans un groupe d'une classe d'accueil pour collégiens allophones, selon un planning régulier. Un enseignement intensif de la langue et de la culture française est dispensé afin de favoriser l'intégration progressive des enfants dans une classe.

Le dispositif comprend 3 sites : Collèges Cocteau Coulaines, Berthelot Le Mans et Le Marin Allonnes. Il permet au jeune allophone de se rendre par les transports en commun vers le module allophone le plus proche correspondant à son collège d'origine, et de suivre parallèlement des cours dans son établissement de secteur.

À l'entrée d'un élève en classe d'accueil, une convention est signée par le collège d'origine, l'un des 3 collèges-sites, l'inspecteur d'académie et les représentants légaux de l'élève. Celui-ci est inscrit administrativement dans son collège d'origine. En 6^{ème}, si sa langue maternelle est enseignée au CNED et proposée au baccalauréat, l'élève peut la conserver en langue vivante 1. Si l'admission de l'élève en classe d'accueil est réalisée en 4^{ème}, il peut choisir sa langue maternelle en langue vivante 2 (mêmes conditions qu'en sixième).

Le Diplôme d'étude en langue française (DELF) scolaire A1, A2 ou B1 peut être proposé à chaque élève qui parvient à ces niveaux de compétences en langue française.

Spécificités

Les jeunes sont répartis en plusieurs groupes :

- collégiens débutants et non scolarisés antérieurement
- collégiens de niveau intermédiaire ;
- collégiens de niveau perfectionnement

Durée des plages de prise en charge d'1h30. Le collégien allophone peut bénéficier d'une plage par jour, selon les besoins.

En fonction de sa progression dans la compréhension et l'usage de la langue française, l'élève peut intégrer de nouvelles disciplines dans son collège d'origine.

Les enseignants chargés de la classe d'accueil sont en contact régulier avec l'équipe éducative du collège d'origine.

Un groupe de suivi du dispositif, présidé par l'inspecteur d'académie, a été constitué. Il se réunit au moins une fois par année scolaire.

Partenaires

Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage [cf. fiche n°15].

Pôle d'insertion allophones, LPO Washington-Touchard [cf. fiche n°19].

Établissements scolaires sarthois.

Centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n°17].

Mission locale de l'agglomération mancelle [cf. fiche n°33].

Pour en savoir plus

Le projet pédagogique des classes d'accueil pour collégiens allophones, implantées aux collèges Cocteau de Coulaines, Berthelot Le Mans et Le Marin Allonnes est disponible auprès des principaux des collèges ☎ 02 43 82 29 86, ou de la coordonnatrice CDSNAV.

Circulaire n°2002-100 du 25-04-2002 relative à *l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages*, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

FICHE

21

COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Public Élèves des établissements scolaires du second degré : collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques.

Où s'adresser Marie-Paule Brière
Médecin responsable du service départemental de promotion de la santé en faveur des élèves
Inspection académique 34, rue Chanzy 72071 Le Mans cédex 9
☎ 02 43 61 58 65 ☒ 02 43 61 58 53
Courriel : ce.pfe72@ac-nantes.fr

Descriptif Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté défini par la circulaire n° 2006-197 du 30 novembre 2006 constitue dans chaque établissement une instance de réflexion, d'observation et de veille. Il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé. Réunissant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

- contribue à l'éducation à la citoyenneté ;
- prépare le plan de prévention de la violence ;
- propose des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre les exclusions ;
- définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

À partir d'un diagnostic éducatif partagé et d'objectifs spécifiques, le Comité met en place un programme d'action qui s'inscrit dans la durée et dans le parcours des élèves. Il fédère les actions menées au sein de l'établissement et celles des partenaires de la communauté éducative.

La mise en réseau des CESC garantit la cohérence et la continuité d'une action éducative efficace sur un territoire, de la maternelle au lycée. Le bassin de formation permet de réunir par exemple un collège et les écoles primaires, ou encore un collège et un lycée.

Spécificités Dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, des formations d'intervenants en prévention des addictions en milieu scolaire sont mises en place en Sarthe.

Les collèges et LP suivants ont bénéficié de ces formations :

- Château-du-Loir, La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand Lucé
- Allonnes, La Suze
- Arnage, Ecommoy, Mulsanne
- secteur Le Mans Sud : Collèges Vauguyon, les Sources, Lycée Le Mans Sud, L.P. Funay-Hélène Boucher.

Actions financées en 2007-2008 :

1) *Dans le cadre des programmes régionaux de santé*

- Collège Mauboussin Mamers : lutter contre le bruit et connaître ses conséquences, prévention des violences et des accidents, développement des compétences psycho-sociales
- Lycée Yourcenar Le Mans : prévention des violences et des accidents, développement des compétences psycho-sociales éducation à la citoyenneté
- Lycée P. Scarron Sillé-le-Guillaume : prévention du mal être et des suicides

2) *Dans le cadre des crédits MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie) :*

Prévention des conduites addictives : Collèges la Suze, Le Vieux Colombier, Lycée Bellevue Le Mans

Prévention des Conduites à risques : Lycée Touchard Le Mans

Prévention alcool : Collèges Vibraye et Bouloire, Lycée Yourcenar Le Mans.

Partenaires Site intranet Académie de NANTES <http://www.ac-nantes.fr/> rubrique "Conseil EPLE/CESC"
Le site est présenté avec ses différentes entrées (références, démarches, ressources, thématique).
La page départementale indique les personnes ressources et les

Pour en savoir plus

Correspondante des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

Marie-Paule Brière à l'inspection académique ☎ 02 43 61 58 65

Contactez chaque établissement.

Revue EduSarthe n°10, septembre 1999, *Éduquer à la citoyenneté*, inspection académique de la Sarthe.

Revue EduSarthe , *Violences à l'école, prévenir, agir contre*, juin 2008, inspection académique de la Sarthe.

FICHE

22

COMITÉ LOCAL ÉDUCATION
ÉCONOMIE

Public Chefs d'établissement et adjoints, Chefs de travaux des lycées, directeurs de CIO, chefs d'entreprise, Missions économiques des villes.

Où s'adresser DAFPIC, rectorat , Olivier Maréchau, adjoint au DAFPIC éducation et économie
Olivier.marechau@ac-nantes.fr Tél : 02 51 86 30 65
Bruno Jannin, inspecteur conseiller technique
Inspection académique 34, rue Chanzy - 72034 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 61 58 78 Courriel : bruno.jannin@ac-nantes.fr
Jacques Vauloup, inspecteur chargé d'information et d'orientation, chargé du second degré
Inspection académique 34, rue Chanzy - 72034 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 61 58 11 Courriel : ce.iio72@ac-nantes.fr

Descriptif Depuis 2009, dans chaque bassin d'éducation et de formation sarthois (Est Sarthe, Sarthe Centre et Sarthe Ouest), des comités locaux éducation-économie (CLÉÉ) ont été progressivement mis en place afin de faciliter les échanges réguliers et fructueux entre les acteurs économiques et sociaux et ceux de l'éducation.

La composition du CLÉÉ est représentative de l'ensemble des entités concourant à l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle. Il est co-animé par un représentant d'entreprise et par un représentant du système éducatif. Les réunions ont lieu à l'initiative des animateurs, soit en comité de pilotage, soit en groupe de travail restreint.

L'essentiel réside dans la régularité des rencontres entre les animateurs, le souci permanent de définir en commun des objectifs prioritaires, la volonté de mettre en place des actions nécessaires et l'évaluation des résultats obtenus.

Spécificités Actions menées dans le Bassin Sarthe centre :

Dans le cadre de la semaine écoles-entreprises (22 au 26 novembre) : un programme (5 thématiques proposées) de tables rondes chaque matinée du lundi au vendredi, à l'attention des lycéens de 1^{ère}, terminale et BTS organisé dans 3 lieux différents : amphithéâtre MMA, lycée Sud et lycée G. Touchard. Préparation et animation assurées par des représentants du monde de l'entreprise et de l'éducation nationale.

Des ateliers animés par des professionnels de l'entreprise (CV et lettre de motivation ; simulation d'entretien ; gestion du stress en entretien de recrutement ; jobs d'été ; création d'entreprise ; stratégie de recherche et méthodes de recrutement).

Les bassins Ouest et Est conduisent eux aussi des actions voisines.

Partenaires Acteurs économiques et sociaux

Pour en savoir plus

Représentants des Comités locaux éducation économie sarthois 2010-2011

Bassin Sarthe Centre : Nadine Méau, proviseure du LPO Le Mans Sud, Le Mans Tél : 02 43 86 24 16 nadine.meau@ac-nantes.fr

Bassin Sarthe Nord : Philippe Berthelot, proviseur-adjoint du LPO R. Garnier La Ferté-Bernard Tél : 02 43 60 11 60
ph.berthelot@ac-nantes.fr

Bassin Sarthe Sud : Dominique Lehuta-Gelly, directrice CIO La Flèche Tél : 02 43 94 06 71
dominique.lehuta-gelly@ac-nantes.fr

Circ. rectorale *Comités locaux éducation économie*, DAFFPIC Nantes le 13/02/2009

FICHE

23

CURSUS ADAPTÉS EN LYCÉE

Public Jeunes issus de l'enseignement général ou technologique, souhaitant préparer une première formation professionnelle, ou issus d'une formation professionnelle différente de celle qu'ils envisagent.

Où s'adresser Pour les baccalauréats professionnels, contacter :
Rectorat - service académique de validation des acquis
8, rue général Margueritte - BP 43516 - 44035 Nantes cedex 1
☎ 02 51 86 31 60 📠 02 51 86 31 69

Descriptif Les cursus adaptés sont des parcours originaux permettant l'accès au diplôme et à la qualification (CAP, Bac professionnel) pour des élèves issus de l'enseignement professionnel, général ou technologique. Ils tiennent compte des acquisitions antérieures des élèves et sont organisés selon des modalités particulières (durée, contenus, pédagogie).

Trois cas : classes identifiées à la structure des établissements ; groupes intégrés à l'enseignement initial (terminale professionnelle) en fonction des places disponibles ; parcours à la carte en fonction de demandes motivées et argumentées.

Les élèves sont généralement admis sur places vacantes, après l'étude d'un dossier accompagné d'une lettre de motivation, puis un entretien avec le proviseur et/ou l'un des membres de l'équipe éducative.

Un contrat est établi avec l'élève et son représentant légal. Il comporte les conditions d'aménagement de l'enseignement, le travail particulier à fournir, les périodes de stage à effectuer.

Spécificités Les dispositifs sont déterminés à partir d'un positionnement de l'élève.
Cas des baccalauréats professionnels. Le positionnement de l'élève est réalisé par le service académique de validation des acquis, qui fournit le dossier. L'équipe pédagogique argumente et propose un parcours personnalisé de formation. Cette procédure est effectuée à

**Spécificités
(suite)**

partir des éléments présents dans le dossier du candidat (études suivies, titres ou diplômes, compétences professionnelles) et des constats opérés avec lui. Elle détermine les dispenses d'épreuves ou d'unités de formation dont il pourrait bénéficier. La décision de positionnement intervient au plus tard à la fin du mois qui suit l'admission du candidat dans l'établissement de formation.

En général, la procédure de positionnement permet de diminuer la durée de la formation en entreprise. Les jeunes peuvent être contraints d'effectuer des périodes de stage pendant les congés scolaires.

Partenaires

Lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technologique.

Le service académique de validation des acquis [cf. fiche n°50].

La mission générale d'insertion de l'éducation nationale [cf. fiches n° 5, n°6].

**Pour en
savoir plus**

Note de service sur le positionnement au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel (note de service 97-075 du 18-03-1997, BOEN hors série n°2 du 27-03-1997).

Note de service sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation générale du baccalauréat professionnel (note de service 97-203 du 17-09-1997, BOEN hors série n°7 du 25-09-1997).

Arrêté du 4-06-1999 sur les conditions de délivrance du BEP et du CAP par la voie des unités capitalisables (BOEN n°26 du 1-07-1999).

Les cursus adaptés, Enseigner autrement en LP, ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation professionnelle initiale, de l'apprentissage et de l'insertion
☎ 01 55 55 32 20.

Enquête SAIO, Note du SAIO n°3, *Parcours adaptés BEP et Bac professionnels en 1 an*, avril 2006, Rectorat académie de Nantes.

Formation en 1 an d'un BEP-CAP ou d'un Bac pro, note SAIO n°5, année 2008-2009, mai 2009, rectorat, académie de Nantes.

FICHE

24

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Public Collégiens, lycéens manifestant des signes variables d'inadaptation allant de l'ennui au stress, du détachement à l'abandon, de l'absentéisme à la déscolarisation.

Où s'adresser *Scolarisation.* Voir l'inspection académique, DIVEL
Orientation. Voir le CIO le plus proche ou l'inspecteur chargé d'information et d'orientation, Inspection académique - 34, rue Chanzy - 72034 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 61 58 11
Courriel : ce.iio72@ac-nantes.fr (secrétariat)

Insertion. Les pôles insertion [cf. fiches n° 38, 39, 40, 41, 42, 43,44]
Gilles Mançon, chargé de mission insertion Sarthe
CIO Le Mans sud - 22, rue Maryse Bastié - 72100 Le Mans
☎ 02 43 84 77 74 Courriel : Gilles.mancon@ac-nantes.fr

Descriptif *Un symptôme, l'absentéisme.* Le décrochage scolaire est à mettre en lien avec le sens donné aux savoirs et à l'École. L'absentéisme, premier signe de cristallisation du phénomène, touche l'ensemble des établissements, surtout l'enseignement professionnel. Du processus de désaffiliation scolaire à l'exclusion ou la démission, le décrochage scolaire toucherait jusqu'à 15 à 20% de la population scolaire de certains établissements.

Les décrochages latents

- Élèves en difficultés scolaires, peu concernés, qui s'ennuient, enfermés dans le retrait et parfois l'opposition.
- Élèves qui demandent à changer d'orientation soit parce qu'ils n'ont pas choisi d'être là, soit qu'ils ont progressivement découvert que ce qu'ils avaient choisi ne leur convient pas.
- Exclus de l'intérieur (cf. Bourdieu P., Champagne P. *La Misère du Monde*, 1998, Seuil, Points p. 913 et suivantes) : lycéens se sentant déconsidérés, dévalorisés, descendus de leur rêve .

Les décrochages patents : élèves démissionnaires ; auto-exclusions ; exclusions disciplinaires ; auto-exclusions ; exclusions disciplinaires.

Déf. Décrocheur (Cf. Circ. n° 2011-028 du 9-02-2011 au BO n° 6 du 10 février 2011) :

Jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme* et sans emploi, ayant décroché de formation initiale, non inscrits dans un autre cursus de formation initiale.

Spécificités

Typologie

Typologie de l'abandon (cf. Aziz Jellab) :

- abandonner parce qu'il n'y a pas d'avenir ni au LP ni à terme ;
- abandonner suite à la tension entre la représentation de la formation et les activités scolaires et professionnelles réelles ;
- abandonner est une alternative à l'ambiance scolaire ;
- abandonner parce que l'on vit difficilement la tension entre être élève et devenir adulte ;

Typologie du décrocheur scolaire (cf. Janosz, 1994) :

- le décrocheur *inadapté* (très fréquent) : profils scolaire et social très négatifs, échecs et problèmes de comportement ;
- le décrocheur *discret, ou effacé* (très fréquent) : mal dans sa peau, dérangeant par son immobilisme ; difficultés relationnelles avec autrui (adultes et pairs). Peu perturbateur, mais apprend peu. Passe souvent inaperçu ;
- le décrocheur *désengagé* : résultats scolaires moyens, pas de problèmes de comportement, mais désengagés, désimpliqués ;
- le décrocheur *sous-performant* : pas de problème de comportement, mais très faibles performances et très désengagés. En attente d'une porte de sortie.

Partenaires

Service social en milieu scolaire ; autres services sociaux

Maison des adolescents, le Mans www.MDA72.fr

Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

- Sarthe Centre : Nadège Mudès ☎ 02 43 82 55 11
- Sarthe Nord et Est : Lyliane Ziad ☎ 02 43 93 06 13
- Sarthe Sud et Ouest : Dominique Lehuta-Gelly ☎ 02 43 94 06 71

Pour en savoir plus

Bloch M.-C., Gerde B. (1998), les lycéens décrocheurs : de l'impasse aux chemins de traverse, Chronique sociale.

L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004, Note d'information, MENESR, n° 05-04, février 2005

Glasman D. (2004), *La déscolarisation*, la dispute

Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école, EduSarthe, septembre 2005, Actes de la journée d'études et d'échanges de pratiques Le Mans-Rouillon du 23/03/2005.

Mise en oeuvre de la politique insertion 2010, Rectorat, Nantes, (26-06-2010) Circulaire interministérielle lutte contre le décrochage scolaire (09-02-2011)

Guide des acteurs de l'insertion, IA-MGI Sarthe, 12^{ème} édition, mai 2011.

Élèves (déc.) raccrocheurs, DVD, février 2009, CRDP académie de Nantes

Millet M., Thin D. (2005) *Ruptures scolaires*, PUF

Voir plates-formes de suivi et d'appui au décrocheurs [cf. fiche n° 1 et n° 2].

FICHE

25

DÉMARCHES DE RECHERCHE D'EMPLOI (Développer les)

Public Élèves des établissements du second degré, particulièrement ceux de lycée professionnel, de SEGPA et d'EREA.

Équipes éducatives.

Où s'adresser Gilles Mançon, chargé de mission insertion Sarthe
CIO Le Mans sud, 22 rue Maryse Bastié, 72100 Le Mans

☎ 02 43 84 77 74

Courriel : gilles.mancon@ac-nantes.fr

Rectorat DAFPEN

4 rue de la Houssinière BP72616 44326 Nantes cedex 3

☎ 02 72 56 65 90

Courriel : ce.dafpen@ac-nantes.fr

Descriptif *Les techniques de recherche d'emploi ont été introduites en formation initiale en 1990. On est passé ensuite au développement de véritables démarches de recherche d'emploi.*

Il est désormais indispensable de proposer aux élèves non plus seulement une aide ponctuelle mais une méthode, un outillage et un accompagnement tout au long de leur scolarité, particulièrement dans les classes terminales des lycées professionnels et technologiques. Il s'agit d'une expérience à vivre, à intégrer et à traiter, pour chaque jeune : modules, jeux de rôle, simulations.

Objectifs :

- amener les élèves à construire des liens entre la formation suivie en établissement et un projet professionnel et personnel ;
- fournir aux équipes éducatives une aide en vue d'introduire des modalités pédagogiques variées centrées sur l'élève, son expérience et son cheminement.

Ce dispositif est à développer dans les disciplines et en ateliers de mise en situation et jeux de rôle.

Spécificités Actions et outils de la démarche de recherche d'emploi :

- Formation des équipes éducatives, animation sur site à la demande des établissements.
- Séances préparatoires à la recherche de stage et/ou d'emploi dans les classes de lycée professionnel. La Mission insertion peut apporter sa collaboration aux enseignants. Les coordonnateurs des plates-formes d'accompagnement vers l'emploi peuvent intervenir collectivement auprès des élèves des classes des cycles terminaux (notamment Bac Pro) .
- Fonds de ressources sur la recherche de stage et d'emploi : livrets pédagogiques, revue Rebondir, Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Pôle emploi), ouvrages divers sur la rédaction d'une candidature, cassettes vidéo, 7 étapes pour trouver un stage.

Le rectorat de l'académie développe des outils spécifiques :

- Guide « Comment préparer la transition Ecole-travail », octobre 2002, MGI, académie de Nantes.
- Portefeuille de compétences, MGI, académie de Nantes, 2009
- Livret de compétences expérimental (en cours).

Partenaires Conseillers d'orientation-psychologues, équipes éducatives des LP, SEGPA et EREA, entreprises, personnes chargées du recrutement, Pôle emploi, CIO [cf. fiche n° 17].
Chargés de mission des Plates-formes d'accompagnement vers l'emploi [cf. fiche n° 37].

Pour en savoir plus

Livret de l'élève *Comment préparer la transition école – vie de travail*, MGI, académie de Nantes, octobre 2002.

Centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n° 17].

Fonds de ressources *Recherche de stage et d'emploi*, MGI Sarthe, CIO Le Mans sud.

7 étapes pour trouver un stage

<http://www.7etapespourtrouverunstage.com>

FICHE

26

DISPOSITIFS RELAIS INTERNES

Public Collégiens entre 12 et 16 ans, et qui ne relèvent pas de l'enseignement spécialisé.
Collégiens scolarisés en risque de marginalisation.
Collégiens en fragilité avec l'institution scolaire.

Où s'adresser Directement aux chefs d'établissement suivants :

Collège de Bercé, Château du Loir ☎ 02 43 44 02 50

Collège F. Grudé, Connerré ☎ 02 43 89 00 95

Collège G. Desnos, La Ferté-Bernard ☎ 02 43 93 31 31

Collège A. Fournier, le Mans ☎ 02 43 16 01 80

Collège Maroc-Huchepie, le Mans (accueil réservé aux élèves des collèges Maroc-Huchepie, Ronceray et Vauguyon) ☎ 02 43 50 30 50

Collège Val d'Huisne, Le Mans ☎ 02 43 84 05 30

Éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse :
Monsieur Bernard (pour les dispositifs du Mans)

Descriptif De septembre 1994 à juin 2011, la classe relais départementale était rattachée administrativement au collège Maroc-Huchepie du Mans. À la rentrée de septembre 2011, elle sera remplacée par un dispositif départemental comprenant 6 collèges : Bercé Château-du-Loir ; F. Grudé Connerré ; G. Desnos La Ferté-Bernard ; A. Fournier Le Mans ; Maroc-Huchepie Le Mans et Val d'Huisne Le Mans.

On propose un *accueil spécifique temporaire* pouvant aller jusqu'à 3 mois maximum dans un autre collège que le collège de secteur.

**Descriptif
(suite)**

Objectifs de ce dispositif d'accueil *temporaire* : *socialiser*, *rescolariser* ou *maintenir* la scolarisation des élèves entrés en processus de rejet de l'institution scolaire grâce à un appui pédagogique et éducatif adapté.

Prévenir la marginalisation scolaire ; préparer une réinsertion effective des élèves dans un cursus de formation, soit en collège, soit en formation professionnelle.

Spécificités

La demande de scolarisation d'un élève à la classe relais peut émaner des établissements scolaires (collèges, ou lycées pour les DP6), des travailleurs sociaux, des CIO ou des familles.

Elle est transmise par l'établissement d'origine à l'établissement géographiquement le plus proche (cf. page 61).

Des séances de travail sont mises en place entre le personnel de l'établissement d'origine et celui du collège d'accueil. Leur but : étudier la pertinence et la faisabilité de l'intégration du jeune à ce dispositif.

Une fois instruit, un dossier comprenant trois volets (scolaire, social et d'orientation) est transmis au Principal du collège sollicité.

Selon la situation de chaque jeune, la durée de la prise en charge peut varier et les entrées et sorties peuvent s'effectuer à différents moments de l'année.

Le *professeur référent* de l'établissement d'origine est chargé de faire le lien entre les deux structures. Il lui transmet les cours et les devoirs prévus pour sa classe.

Partenaires

Protection judiciaire de la jeunesse
Conseil général de la Sarthe
Ville du Mans
Inspection académique de la Sarthe

**Pour en
savoir plus**

Circulaires éducation nationale n° 85-293 du 25-08-1985 et n° 98-120 du 12-06-1998 et n° 2006-129 du 21-08-2006.

Évolution du nombre de jeunes accueillis à la classe relais départementale en 2000-2001 : 18 ; en 2001-2002 : 13 ; en 2002-2003 : 18 ; en 2003-2004 : 22 ; en 2004-2005 : 15 ; en 2005-2006 : 19 ; en 2006-2007 : 12 ; en 2007-2008 : 18 ; en 2008-2009 : 19 ; en 2009-2010 : 23, en 2010-2011 : 21.

Note d'information n°09.04, mars 2009, *Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe et ateliers relais*, année scolaire 2006-2007, MEN, NI n°09.04, mars 2009, 6 p.

FICHE

27

ÉDUCATION À L'ORIENTATION

Public Collégiens, lycéens professionnels, lycéens généraux et technologiques.
Équipes éducatives des établissements scolaires du second degré.
Parents d'élèves. Par extension, élèves du 1^{er} degré, étudiants de l'enseignement supérieur.

Où s'adresser Jacques Vauloup, inspecteur chargé d'information et d'orientation
Inspection académique 34, rue Chanzy - 72071 Le Mans cédex 9
☎ 02 43 61 58 11
Courriels : ce.iio72@ac-nantes.fr

Descriptif

Orientation professionnelle

Répartition aussi judicieuse que possible de la jeunesse entre les métiers et les professions (Le Grand Larousse, 1922).

Orientation scolaire

Tâche pédagogique consistant à guider les écoliers dans le choix des branches d'enseignement en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts (Henri Piéron 1979).

Démarche de projet

Capacité transversale qui peut se développer dans les différents domaines de la vie pédagogique ou éducative. En orientation, le projet peut se décliner en *projet de formation, projet professionnel, projet de vie* (Boutinet 1990, Pemartin 1995).

Éducation à l'orientation

« La capacité de chaque élève à effectuer le moment venu, des choix reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aptitudes, de ses aspirations et de l'environnement suppose la prise en compte, dans l'action pédagogique, de savoirs et de compétences dont l'acquisition fait partie intégrante des missions du collège » (Circulaire n°96-204 du 31-07-1996 au B.O. n°31 du 5-09-1996).

L'éducation à l'orientation intègre plusieurs dimensions : caractère progressif de la construction du projet ; travail sur la connaissance de soi, et sur la connaissance des métiers et formations ; démarche coordonnée des acteurs ; promotion d'un élève acteur et sujet de son orientation (*Charte pour le développement des démarches éducatives en orientation*, rectorat de Nantes, octobre 2004).

Parcours de découverte des métiers et des formations (cf.circ.MEN n°2008-092 du 11-7-2008). Ces parcours sont à construire du collège au lycée et à l'après-lycée. Un cahier des charges académique est élaboré.

Spécificités

Dès la fin des années 80, l'Éducation nationale a engagé, une stratégie et des actions pour développer des démarches éducatives en orientation collectives, continues, construites, cohérentes, coordonnées, et connues.

Principales actions sarthoises :

Dès 1989 : circulaire pédagogique annuelle, assortie d'annexes. Suivi des projets d'établissement, des projets de CIO.

Depuis 1990 : formation des équipes éducatives à la démarche de projet.

Depuis 1994 : recherche d'une meilleure valeur pédagogique ajoutée du forum bisannuel « FormaSarthe » (12^{ème} édition en 2012).

Mai 1996 : « *Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation* ».

Septembre 1998 : 47^{ème} Congrès national de l'orientation de l'ACOP-F au Mans

Décembre 1999 : publication de *Accompagner les stages de découverte en entreprise* (réédition en 2001, et en 2007).

Septembre 2000 : création de « commissions orientation-insertion » dans chaque bassin d'éducation et de formation.

Novembre 2000 : revue EduSarthe *Éduquer en orientation*.

Depuis septembre 2001 : stages en entreprise ouverts aux professeurs, conseillers d'orientation-psychologues.

Janvier 2003 : publication EduSarthe *Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités*. (réédition en janvier 2008)

Mars 2003 : publication EduSarthe *Éducation, économie, emploi*, en collaboration avec l'association FormaSarthe (rééditions 2005, 2007, 2009 et 2011).

Août 2004 : publication de la revue EduSarthe *Changer le conseil de classe*.

Février 2009 : *800 références pour des pratiques réflexives en orientation*, EduSarthe

Juin 2009 : *Une orientation scolaire a-t-elle un sens ?* EduSarthe

Septembre 2010 : 59^{ème} Congrès national de l'orientation de l'ACOP-France au Mans. Thème : *Conseiller en temps de crises et d'incertitudes*.

Partenaires

IUFM des Pays-de-la-Loire (formation initiale et continue des enseignants). MEDEF Sarthe. Union des industries métallurgiques de la Sarthe. Fédération française du bâtiment. Chambres consulaires. FNTR-FNTV. Université du Maine.

Pour en savoir plus

Les animateurs ou les référents insertion des bassins d'éducation et de formation [cf. fiches n°10, 11,12].

Les directeurs de CIO et les conseillers d'orientation-psychologues [cf. fiche n° 17].

Inspecteur chargé d'information et d'orientation à l'inspection académique ☎ 02 43 61 58 11.

De nombreuses publications en ligne sur :

<http://www.ac-nantes.fr:8080/ia72/edusarthe/index.php>

800 références pour des pratiques réflexives en orientation, Edusarthe, février 2009, 132 pages.

Vademecum pour des parcours de découverte des métiers et des formations, Rectorat, académie de Nantes, 2010

FICHE

28

ÉDUCATION RÉCURRENTÉ
RETOUR EN SCOLARITÉ

Public Jeunes de plus de 16 ans ou jeunes adultes ayant interrompu leur scolarité pendant plusieurs mois avant l'obtention d'un diplôme qualifiant (CAP, BEP, Bac, BTS).
Statut d'élève.
Pas de limite d'âge.

Où s'adresser Inspection académique de la Sarthe, inspection de l'information et de l'orientation
Coordonnées :
Courriel : ce.iio72@ac-nantes.fr
☎ 02 43 61 58 11

Lycées publics de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture.
CIO Sarthe [cf. fiche n°17].

Descriptif Depuis 1983, le dispositif *d'éducation récurrente* permet à des personnes ayant quitté le système éducatif de reprendre leurs études en formation initiale au sein de l'Éducation nationale. Il favorise le retour au lycée et donne une *deuxième chance scolaire* à des personnes motivées, qui ont décroché plusieurs mois de l'école, pour des raisons personnelles ou sociales.

À partir de 1984, date des premières mesures d'insertion des jeunes d'Éducation nationale, ce dispositif, qui leur est antérieur, aura été régulièrement reconduit. L'éducation récurrente favorise l'intégration sociale des jeunes adultes et leur donne accès à une qualification reconnue, via les structures d'accueil des lycées professionnels et lycées généraux et technologiques. Ce dispositif trop méconnu fait donc intégralement partie des actions de lutte contre le chômage des jeunes.

Spécificités Tout établissement du second degré peut accueillir un ou plusieurs récurrents (candidats à un retour en scolarité). De 1991 à 2010, en Sarthe, 339 personnes ont repris leur scolarité dans ce cadre. À la rentrée scolaire 2010, sur 31 demandes formulées, 14 seulement ont été acceptées. Chaque année, l'inspection académique, avec l'aide des centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n° 17], publie les résultats d'une enquête sur la situation des personnes concernées, observée un an après leur retour en établissement. Un an après leur retour en scolarité, près des 2/3 soit poursuivent leurs études et s'engagent dans une 2^{ème} année, soit ont réussi aux examens préparés.

Modalités d'admission

Le candidat remplit un dossier de *demande de retour en formation initiale*, rencontre un conseiller d'orientation-psychologue qui rédige un compte-rendu d'entretien transmis, avec le dossier du candidat, à l'inspection académique. Le dossier complet est transmis par l'inspection académique au proviseur qui est incité à recevoir le candidat. Le proviseur remplit une *fiche de prise de décision* et la retourne à l'inspection académique. Selon les niveaux scolaires concernés et le moment de l'année où est formulée la candidature, soit une place est réservée dans la commission d'affectation au candidat accepté par le proviseur (cas de l'affectation en 3^{ème} DP6, 2^{de} professionnelle, 2^{de} générale et technologique, 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} technologique, soit le candidat est directement admis par le proviseur (autres cas).

Partenaires Établissements publics d'enseignement du second degré.
Centres d'information et d'orientation (CIO) [cf. fiche n°17].
Mission générale d'insertion de l'éducation nationale [cf. fiches n°5, n°6].

Pour en savoir plus Éducation récurrente, circulaire ministérielle n°8344 du 14-10-1983.
Éducation récurrente, circulaire rectorale du 1-03-2010, rectorat de Nantes, SAIO.
L'éducation récurrente, lutter contre l'exclusion par l'inclusion, circulaire IA-IEN-IO n° 2010-311 du 19-10-2010, inspection académique de la Sarthe (*mise à jour annuelle*).

FICHE

29

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FILLES ET GARÇONS

Public Jeunes gens et jeunes filles des établissements scolaires du premier et du second degrés : écoles, collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques. Équipes éducatives des établissements scolaires du premier et du second degré. Parents d'élèves.

Où s'adresser Leïla Louhibi, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité-mixité Direction départementale de la cohésion sociale
57 Bd Demmoreux CS 51912 72019 Le Mans cédex 2
☎ 02 43 14 60 01 ou 02 43 14 60 44 (secrétariat)
Courriel : leila.louhibi@sarthe.gouv.fr

Jacques Vauloup, inspecteur chargé d'information et d'orientation, chargé du second degré
Inspection académique 34, rue Chanzy 72071 Le Mans cédex 9
☎ 02 43 61 58 11
Courriel : ce.iio72@ac-nantes.fr

Descriptif La convention nationale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en date du 25-02-2000, développe trois axes : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons et veiller à l'adaptation de l'offre de formation initiale aux perspectives d'emploi ; promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes ; renforcer les outils de promotion de l'égalité et la formation des acteurs.

Le B.O. hors-série n°10 du 2-11-2000 *A l'école, au collège, et au lycée, de la mixité à l'égalité* est un excellent outil pédagogique. Il présente des pistes de travail autour de situations puisées dans la vie quotidienne des écoles, collèges et lycées. Six domaines sont abordés, chacun donne lieu à des scénarios, met en évidence les stéréotypes en jeu, évoque les conséquences, et formule des recommandations : (1) les interactions en classe, (2) le travail en groupe, (3) les activités physiques, (4) l'évaluation, (5) l'éducation à l'orientation, et à l'insertion, (6) l'éducation à la santé, à la sexualité et la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Spécificités Une convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, a été signée à Nantes le 18/03/2004. Trois priorités : faire évoluer les représentations stéréotypées des rôles sociaux des filles et des garçons, des hommes et des femmes, et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ; élargir les choix scolaires et professionnels de filles et des garçons pour favoriser leur insertion dans le monde du travail ; promouvoir une éducation non sexiste fondée sur le respect mutuel des deux sexes et le développement du sens des responsabilités.

Le préfet de la Sarthe et l'inspecteur d'académie ont signé, le 8/03/2005, une *convention départementale pour la promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons, hommes et femmes dans le système éducatif*.

Ses 4 axes :

Être attentif aux mécanismes sexués en œuvre dans le rapport à la réussite scolaire ; préparer l'avenir professionnel et citoyen des jeunes sous l'angle de la mixité ; s'ouvrir aux dimensions économiques et culturelles de l'égalité entre les hommes et les femmes aux niveaux local et international ; accompagner et renforcer les actions par l'information, la formation, et la mise à disposition d'outils.

En Sarthe, des actions significatives sont conduites. Par exemple :

- intégration de la dimension « égalité des chances » dans les formations et informations sur les formations et métiers (formation des professeurs principaux, divers forums, FormaSarthe, mini-stages en LP et LGT) ;
- expositions sur « l'histoire des femmes », « les femmes et la science », « l'autre moitié de la science » ;
- travail avec les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées [cf.fiche n°21] sur la prévention des comportements et de la violence sexistes à l'adolescence ;
- modules de sensibilisation à l'élargissement des choix professionnels des femmes proposés par le CEDIFF (centre de documentation et d'information des femmes et des familles) et le CIDF (centre d'information sur le droit des femmes) ;

Partenaires CEDIFF 72, CIDF 72, Centre d'information et d'orientation, Planning familial, IUFM des Pays-de-la-Loire, Mission générale d'insertion de l'éducation nationale, Préfecture de la Sarthe, Rectorat de Nantes, Université du Maine.

Depuis avril 2005, des correspondants *égalité des chances* ont été mis en place dans les établissements du second degré et les circonscriptions du premier degré.

Pour en savoir plus Leïla Louhibi, chargée de mission aux droits des femmes et de l'égalité, DDCS ☎ 02 43 14 60 01 leila.louhibi@sarthe.gouv.fr

Fanny Blanchet, CEDIFF-CIDF Sarthe, 92, rue de Flore, 72000

Le Mans ☎ 02 43 54 10 37 cediff-cidf-lemans@wanadoo.fr

Mallette pédagogique mixité-égalité, DRONISEP Nantes, mars 2007. Outils multimédias et séquences pédagogiques.

FICHE

30

ILLETTRISME
(LUTTER CONTRE)

Public Jeunes de plus de 16 ans et adultes

Où s'adresser Béatrice de Miollis
DIRECCTE Sarthe
☎ 02 43 39 41 41
Chantal Dagault déléguée régionale
Secrétariat général des affaires régionales
Carole Chaline, chargée d'études pour la prise en charge de l'illettrisme
en CFA dans les Pays de la Loire Pôle ingénierie
☎ 02 28 20 59 48

Descriptif *Illettrisme*, définition :

« Situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de vie quotidiennes et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Les difficultés peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une maîtrise insuffisante de la communication orale, du raisonnement logique, de la compréhension et de l'utilisation des nombres et des opérations, etc.

Malgré cela, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture ou un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire ou à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs »

Source : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2003

Spécificités *L'illettrisme* concerne des personnes francophones qui ont été scolarisées en langue française.

L'analphabétisme concerne des personnes étrangères, ou d'origine étrangère, n'ayant jamais acquis un code écrit (d'après l'UNESCO, est *analphabète* une personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne).

L'agence nationale de la lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a remplacé, en 2000, le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI). Elle a publié un rapport de référence sur <http://www.anlci.fr/documents/reference/document.pdf>.

Les Pays-de-la-Loire ont formalisé en 2004-2005 des outils de lutte contre l'illettrisme sur le thème *Illettrisme et monde du travail*. Il y a, en Pays-de-la-Loire, 26 organismes de formation labellisés, dont 7 en Sarthe.

Partenaires Collectivités locales

Associations

Éducation nationale : CAFOC Nantes,
30 boulevard Vincent Gâche 44200 Nantes

☎ 02 40 35 94 10 courriel : cafoc@ac-nantes.fr

Défense nationale, [cf fiche n° 47]

CDDP de la Sarthe

21 avenue du Maréchal Lyautey 72000 Le Mans

Directeur : Christian Chauvet

☎ 02 40 81 43 70 courriel : crdp-cddp72@ac-nantes.fr

Pour en savoir plus

<http://www.anlci.fr>

Lutter ensemble contre l'illettrisme, cadre national de référence, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

Numéro indigo Illettrisme et solidarité : 0 820 33 34 35

Ce numéro assure une écoute anonyme des publics, informe, oriente vers des lieux d'accueil locaux qui fourniront une aide adaptée.

FICHE

31

MAISONS DE L'EMPLOI

- Public** Demandeurs d'emploi, salariés et chefs d'entreprise
Une attention toute particulière est accordée aux publics les plus éloignés de l'emploi
- Où s'adresser** Maison de l'emploi Le Mans Métropole Pays du Mans
49-51 place des sablons, 72100 Le Mans
Tél : 02 43 84 90 92 Courriel : accueil@mef-lemans.fr
- Maison de l'emploi Sarthe Sud
Z.A. La Martinière, Route du Mans 72300 Sablé-sur-Sarthe
Tél : 02 43 92 67 10 Courriel : mde.sarthesud@orange.fr
- Maison de l'emploi Sarthe Nord
59 avenue de la République 72400 La Ferté-Bernard
Coordonnées : 02 43 93 66 42 Courriel : mde.sarthenord@orange.fr

- Descriptif** Issues du plan de cohésion sociale (cf. loi Borloo n°2005-32 du 18-01-2005), les *maisons de l'emploi* sont implantées au cœur des bassins d'emploi. Au sein des territoires, elles ont pour vocation d'assurer au plus près du terrain une meilleure coopération entre les acteurs du service public de l'emploi et l'ensemble des acteurs économiques locaux. Autour d'une dynamique commune et d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'un plan d'action et d'une programmation, elles proposent un ensemble de services utiles aux usagers.
- Les maisons de l'emploi agissent dans trois directions :
- Diagnostic territorial* : identifier de manière précise les problématiques d'emploi sur les bassins d'emplois de son territoire.
- Accès et retour à l'emploi* des publics qui en sont les plus éloignés : accompagner et reclasser individuellement les personnes sans emploi en optimisant l'offre de services des partenaires.
- Développement de l'emploi et création d'entreprise* : favoriser la création et la reprise d'entreprise par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Spécificités	Objectifs opérationnels des maisons de l'emploi : Permettre aux élus des collectivités locales des initiatives en matière d'emploi. La loi de programmation pour la cohésion sociale précise que les collectivités territoriales concourent au service public de l'emploi. Elles ont désormais toute légitimité pour développer, avec les acteurs traditionnels de l'emploi, des projets territoriaux concertés et adaptés aux besoins locaux.
Partenaires	L'État, les collectivités locales et territoriales, Pôle emploi, UNEDIC, AFPA, Missions locales, Chambres consulaires, organismes de développement économique et d'insertion professionnelle, branches professionnelles.
Personnes ressources	Philippe Costeux, Directeur de la maison de l'emploi Le Mans métropole Franck Breteau, Directeur de la maison de l'emploi Sarthe Sud Isabelle Loiseau, Directrice de la maison de l'emploi Sarthe Nord

Pour en savoir plus	Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale Arrêté du 05 avril 2005 portant cahier des charges des maisons de l'emploi http://www.cohesionsociale.gouv.fr
----------------------------	--

FICHE

32

**MISSION D'INSERTION DES
JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE**

Public Jeunes d'au moins 16 ans révolus sortis du système éducatif sans solution et sans qualification, en situation de rupture ou de décrochage scolaire ou en rupture d'apprentissage.

Où s'adresser Direction diocésaine de l'enseignement catholique
5, rue Robert Triger - 72016 Le Mans Tél : 02.43.74.32.32
Bruno Nicolas délégué MIJEC Sarthe (*même adresse*)
Tél : 02.43.74.32.14 Fax : 02.43.74.32.39
Courriel : mijec@72.scolanet.org

Descriptif Missions du délégué MIJEC Sarthe :

- coordonner le repérage des jeunes sans solution, en cours ou en fin de cycle, en liaison avec les établissements scolaires ;
- accueillir et informer les jeunes de l'existence et du fonctionnement de dispositifs mis en place au sein de l'Enseignement catholique (*dispositif d'insertion : cellule d'accueil et d'accompagnement, pôle d'insertion*), au sein de l'Éducation nationale (*dispositifs MGI, pôles d'insertion*) ou au sein de structures telles que les Missions locales.
- aider chaque jeune à définir un plan d'actions, et accompagner sa mise en œuvre ;
- relais entre les jeunes et les acteurs du dispositif mis en place ;
- relais entre la Direction du service national et les établissements scolaires (cadre suivi des jeunes détectés en grande difficulté lors des journées défense et citoyenneté) [cf. fiche n°47].

Spécificités

Dès le début de l'année scolaire et tout au long de l'année, le délégué MIJEC reçoit les informations de la part des établissements scolaires :

- jeunes se trouvant sans solution en cours ou en fin de cycle ;
- jeunes décrochés ;
- jeunes en cours de décrochage.

Le jeune concerné est reçu en entretien de situation. On l'aide à exprimer et préciser sa demande, à mettre en évidence les difficultés rencontrées, et à avancer dans son projet de formation ou d'insertion professionnelle.

Un accompagnement est mis en place. Son implication est demandée au jeune pour la mise en œuvre du plan d'action défini.

Partenaires

Chefs d'établissement privés du second degré.

Equipes éducatives des établissements privés du second degré.

Service d'information et conseils aux familles 5 rue Robert Triger
72016 Le Mans, tél : 02 43 74 32 25.

Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale.

Centres d'information et d'information (CIO).

Pôles insertion.

Missions locales.

Entreprises locales.

Centres de formation.

Chambre de commerce et d'industrie Le Mans Sarthe.

Chambre des métiers et de l'artisanat Sarthe.

Pôle emploi.

Pour en savoir plus

Bruno Nicolas

Délégué MIJEC de la Sarthe

Direction diocésaine de l'enseignement catholique

Tél : 02.43.74.32.14

Courriel : mijec@72.scolanet.org

5 rue Robert Triger

72016 Le Mans cedex

FICHE

33

MISSIONS LOCALES
POUR L'ACCUEIL, L'INFORMATION
ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Public Jeunes de 16 ans à 25 ans non scolarisés, en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.

Où s'adresser *Mission locale de l'agglomération mancelle* . Directeur : Philippe Costeux
5 bis, bd Winston Churchill - 72100 Le Mans

☎ 02 43 84 16 60 ☎ 02 43 72 03 25

Courriel : missionlocale@mlmans.info

Antennes :

Le Mans Sud – Centre Social des Quartiers Sud ☎ 02.43.84.11.16

Le Mans Ouest – Centre Social des Cochereaux ☎ 02.43.39.15.00

Coulaines Nord campagne 4 Place de l'Europe ☎ 02.43.82.48.30

EREF Ecommoy – Hôtel Communautaire ☎ 02.43.42.68.76

Ballon - Centre Social Intercommunal ☎ 02.43.27.36.77

Allonnes 12 rue Georges Bizet ☎ 02 43 80 85 01

Mission locale Sarthe Nord Directrice : Isabelle Loiseau

Galerie des Halles - place Carnot - 72600 Mamers

☎ 02 43 97 87 65 ☎ 02 43 33 67 38

Courriel : accueil@mlsarthenord.fr

Antenne de La Ferté-Bernard 1 rue du moulin à tan ☎ 02 43 71 70 33

Mission locale Sarthe et Loir Directeur : Franck Constantin

3, rue Nicolas Appert - 72200 La Flèche ☎ 02 43 45 23 08

☎ 02 43 45 85 95

Antenne de Sablé-sur-Sarthe 32 rue Gambetta ☎ 02 43 92 23 42

Antenne de Château-du-Loir 2 place Clémenceau ☎ 02 43 79 24 87

Descriptif Aide à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Accueil, information, orientation et accompagnement individualisé des jeunes 16-25 ans sur les questions d'emploi, de formation, de santé, de logement et de vie quotidienne.

Spécificités

Les Missions locales appartiennent au réseau public d'orientation et d'insertion, assurant une mission de service public. Les Missions locales défendent le point de vue selon lequel les questions de vie quotidienne sont partie intégrante de l'insertion. Elles doivent être envisagées et résolues avant et pendant un contrat de travail ou une formation.

Face à ces questions, les professionnels du réseau informent, conseillent et orientent les jeunes vers les partenaires compétents.

La commune de résidence d'un jeune détermine la Mission locale où il pourra être accueilli (se référer à la cartographie du réseau d'accueil 16/25 ans).

Liste indicative des services proposés :

Espace multi média – Point Information Jeunesse

Appui à la recherche d'emploi et/ou de formation

Accompagnements individualisés par un conseiller en insertion :

- . Programme CIVIS Contrat d'Insertion dans la vie sociale,
- . Plan personnalisé d'accès à l'emploi,
- . Accompagnement projet.

Accompagnement de jeunes apprentis en collaboration avec les CFA

Permanences et ateliers : techniques de recherche d'emploi, orientation professionnelle, logement, budget, santé, handicap, justice, citoyenneté/sports et loisirs,

Bilans de compétences, Point info sur la validation des acquis de l'expérience

Evaluations en milieu de travail, parrainage/entreprises

Prêts d'honneur CRÉAVENIR, micro-crédit personnel

Aide psychologique (Point accueil écoute jeune)

Aide à la mobilité (location cyclomoteurs, cycles)

Partenaires

Communes, Département et Région - Services de l'État – Pôle Emploi – EREF Écommoy – Maisons de l'Emploi – Organismes de Formation – CARIF-OREF des Pays de la Loire – Centres d'information et d'orientation — Mission générale d'insertion — Acteurs de l'insertion par l'économie – Plans locaux pour l'insertion et l'emploi – Associations et Fondations – Chambres Consulaires – Entreprises - Éducation Nationale – Services sociaux et de santé – Créavenir Crédit Mutuel - Fonds Social Européen — Caisse d'allocations familiales.

Pour en savoir plus

Mission locale de l'agglomération mancelle (1999), *Guide départemental de l'insertion en Sarthe*, 226 p.

OREF des Pays-de-la-Loire (1995), *L'insertion en 80 mots*, 70 p.

Schwartz Bertrand (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au premier ministre, 150 p.

Rapport d'activité. Mission locale de l'agglomération mancelle.

FICHE

34

**MOREA CONDUCTEUR ROUTIER
LP RONDEAU SAINT CALAIS**

Public Candidats issus d'un CAP conduite routière, d'un BEP ou d'un Bac Pro conduite et services dans le transport routier, auquel il ne manque que l'EP2.2 permis E-C pour obtenir le diplôme.

Où s'adresser Lycée professionnel Jean-Rondeau
Route de Rahay
BP2 - 72120 Saint-Calais

Dominique Mounier, proviseur
Dominique Girard, chef des travaux
☎ 02 43 63 14 14 📠 02 43 63 14 16
Courriel : ce.0721301y@ac-nantes.fr

Descriptif Pour obtenir le CAP conduite routière, le Bac Pro conduite et services dans le transport routier, il faut réunir trois conditions : obtenir la moyenne à l'ensemble du diplôme, obtenir la moyenne à l'ensemble des épreuves professionnelles, être reçu à l'EP2.2 (permis E, super lourd camions de 44 tonnes).

Certains candidats n'obtiennent pas le permis E-C à l'examen.

Le module de réparation à l'examen par alternance leur permet, en 2 mois, de représenter le permis sans attendre la session du mois de juin suivant.

Ce dispositif fonctionne chaque année, sans interruption, depuis sa création en 1990-1991.

Spécificités Les candidats ayant uniquement le permis E-C à représenter peuvent, en attendant de l'obtenir, soit occuper un emploi de conducteur routier sur véhicule de moins de 19 tonnes, soit poursuivre leurs études.

Du mois d'octobre au mois de décembre de l'année d'examen, à raison d'une ou deux journées par semaine, les candidats se préparent soit à l'épreuve *circulation*, soit à l'épreuve *hors circulation*, soit aux *deux épreuves*, selon les résultats obtenus au permis E-C en juin.

Les nouvelles épreuves ont lieu en octobre et novembre. Le jury, organisé par le SAVA, se réunit en décembre et valide le diplôme. Le candidat peut alors postuler immédiatement pour un emploi de conducteur routier sur véhicule lourd.

Partenaires Inspecteur des permis de conduire
Service académique de validation des acquis (SAVA)

Pour en savoir plus Proviseur : Dominique Mounier
Chef des travaux : Dominique Girard
☎ 02 43 63 14 14 📠 02 43 63 14 16
Courriel : ce.0721301y@ac-nantes.fr
Site du lycée : lp-rondeau-72.ac-nantes.fr

Nombre de jeunes en 2001-2002 : 5
Nombre de jeunes en 2002-2003 : 11
Nombre de jeunes en 2003-2004 : 13
Nombre de jeunes en 2004-2005 : 7
Nombre de jeunes en 2005-2006 : 8
Nombre de jeunes en 2006-2007 : 8
Nombre de jeunes en 2007-2008 : 4
Nombre de jeunes en 2008-2009 : 16
Nombre de jeunes en 2009-2010 : 5
Nombre de jeunes en 2010-2011 : 7

FICHE

35

**MOREA
PARCOURS INDIVIDUALISÉ**

Public Ouvert à des élèves issus des établissements du département ayant échoué deux fois à l'examen du baccalauréat toutes séries.

Accueil exceptionnel de lycéens n'ayant échoué qu'une seule fois après dérogation des services de l'inspection académique.

Où s'adresser Lycée polyvalent Le Mans Sud (établissement support) :

Nadine Méau, proviseure ☎ 02 43 86 26 16

(Laurent Tirel à dater du 1-09-2011)

Gilles Mançon, coordonnateur ☎ 02 43 42 17 54

Courriel : gilles.mancon@ac-nantes.fr

Centres d'information et d'orientation du département [cf. fiche n°17].

Descriptif

Possibilité pour un jeune volontaire et suffisamment autonome, de repréparer certaines épreuves auxquelles il a obtenu une note inférieure à dix au premier groupe d'épreuves à la session d'examen précédente.

L'élève est inscrit dans un établissement scolaire du bassin en parcours individualisé ou au centre national d'enseignement à distance (CNED). Il réalise les devoirs qui lui sont proposés avec le soutien des professeurs associés au dispositif.

Les jeunes se présentent, en qualité de candidats individuels, à la session d'examen de juin. Ils bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique personnalisé en ateliers disciplinaires regroupés selon un emploi du temps et un calendrier précis.

L'élève inscrit en parcours individualisé ne suit qu'une partie des enseignements avec un emploi du temps aménagé et personnalisé (notamment dans les disciplines à fort coefficient).

Spécificités

Accueil des candidats dès le 1^{er} septembre.

Mise en place de parcours individualisés dans l'établissement d'origine de l'élève courant septembre.

Durant l'année scolaire :

- préparation du projet de formation post-bac en lien avec les CIO ;
- les élèves inscrits au CNED ont un professeur principal au CNED. Ils reçoivent trimestriellement un relevé de notes ;
- participation possible aux épreuves du Bac blanc dans le lycée support ;
- possibilité d'immersion en entreprise sous convention de stage. Le stage en entreprise peut étayer un dossier de poursuite d'études ou nourrir la réflexion sur le projet professionnel ;
- accompagnement individualisé par le coordonnateur de l'action.

En fin d'année scolaire, les notes attribuées par les enseignants du CNED sont reportées sur le livret scolaire de l'élève et sur les dossiers de candidature pour l'enseignement supérieur.

Les élèves du MOREA sont inscrits au CNED sous la responsabilité du chef d'établissement du lycée support.

Partenaires

Centres d'information et d'orientation sarthois

Équipes de direction des lycées d'enseignement généraux et technologiques, équipes éducatives

CNED Rennes

Pour en savoir plus

Pour consulter le projet pédagogique du MOREA IV généraliste et technologique du lycée Le Mans Sud, contacter :

Gilles Mançon coordonnateur ☎ 02 43 42 17 54

FICHE

36

PARCOURS INDIVIDUALISÉS

Public Jeunes scolarisés en refus des règles scolaires habituelles, ou qui quittent l'école en cours de scolarité ou qui connaissent des difficultés dans leur parcours de formation.

Où s'adresser Mission générale d'insertion (pour les plus de 16 ans révolus)
CIO

Descriptif Les parcours individualisés constituent un aménagement à la scolarité en cours. Ils nécessitent un repérage des jeunes en difficulté par l'équipe éducative, un entretien de situation avec un conseiller d'orientation-psychologue et une réflexion menée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Objectifs généraux :

- proposer des solutions adaptées à chaque type de situation ;
- établir des parcours spécifiques de formation, visant, selon les cas, la remotivation scolaire, la découverte des métiers et du monde professionnel, l'élaboration d'un projet personnel, la réparation d'examen.

Spécificités Dans le cas rare où un financement spécifique est nécessaire, la mise en place du parcours doit recueillir l'accord de l'inspecteur d'académie. Dans les autres cas, elle relève de la responsabilité pédagogique du chef d'établissement.

Le jeune reste sous la responsabilité administrative de l'établissement.

Le parcours fait l'objet d'une convention spécifique, contractualisée avec le jeune, sa famille et les partenaires. Elle décrit l'organisation retenue : aménagement de l'emploi du temps, alternance en entreprise. Les montages pédagogiques s'appuient sur les ressources existantes (périodes en entreprise, journées en LP, au CFA, en SEGPA, atelier pédagogique personnalisé du GRETA).

Un membre de l'équipe éducative assure le suivi du jeune dans ses différentes démarches et accompagne l'évolution de son projet.

**Spécificités
(suite)**

Au-delà de 16 ans révolus, les montages sont élaborés dans le cadre de la Mission générale d'insertion, avec ou sans financement de l'action. Le jeune est alors soit élève de l'établissement d'origine, soit élève de l'établissement support de l'action. Le coordonnateur insertion du secteur géographique suit le parcours.

Exemple. Jessie a redoublé la 4^{ème} et la 2^{de} professionnelle maintenance automobile. Il échoue au BEP en juin 2003. A la rentrée suivante, il est reçu au CIO et se voit proposer de repréparer son examen. Ne pouvant redoubler faute de place en LP, un parcours est aménagé au sein d'un pôle MGI :

Enseignement professionnel, préparation du domaine contractualisée avec deux employeurs (maintenance + diagnostic) les lundis et vendredis.

Enseignement technique, intégration en cours de terminale BEP de son lycée d'origine et soutien individualisé par un enseignant, le jeudi.

Enseignement général, français, mathématiques, histoire-géographie, éco-droit, TRE : matières dispensées au pôle insertion MGI, jeudi et mercredi.

Jessie obtient son BEP en juin 2004. Il a poursuivi ses études en Bac professionnel maintenance des véhicules automobiles et a obtenu son Bac deux ans plus tard.

**Partenaires
principaux**

CIO [cf fiche n°17], Mission générale d'insertion [cf. fiche n°6], établissements de formation (collèges, lycées professionnels, lycées généraux et technologiques), entreprises, organismes de formation.

**Pour en
savoir plus**

Circulaire n°99-071 du 17-05-1999 relative au *Programme Nouvelles chances*, bulletin officiel de l'éducation nationale n°21 du 27-05-1999.

Circulaire rectoriale n° 2008-075 du 05-06-2008 relative à la *Mise en oeuvre de parcours individualisés*, rectorat Nantes.

Diversifier en classe entière au collège, EduSarthe, IA Sarthe, mai 2010.

FICHE

37

PLATE-FORME D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Public Jeunes sortant du système éducatif (diplômés ou non) à la recherche de leur premier emploi prioritairement les jeunes de niveau V.

Où s'adresser **Bassin Sarthe Centre**

LP Funay-H.Boucher, rue Diesel BP 23320 72003 Le Mans cédex 1

☎ 02 43 50 23 60

Coordonnateur : Jean-Philippe Cordier ☎ 06 13 10 73 74

pae.sarthe-centre@ac-nantes.fr

Bassin Sarthe Est

LPO Robert Garnier, 50 av. du Gal de Gaulle BP 110 72404 La Ferté-Bernard ☎ 02 43 60 11 60

Coordonnatrice : Muriel Gieler ☎ 02 43 71 88 00

pae.nord-sarthe@ac-nantes.fr

Bassin Sarthe Ouest

CIO La Flèche, Route de Bouchevereau 72200 La Flèche

☎ 02 43 94 06 71

Coordonnateur : Samuel Godbert ☎ 06 28 69 68 84

pae.sud-sarthe@ac-nantes.fr

Descriptif **La plate-forme d'accompagnement vers l'emploi :**

accompagne individuellement chaque jeune dans une dynamique de recherche d'emploi, durant 6 mois après sa sortie du système scolaire ;

précise avec chaque jeune son projet professionnel et élabore avec lui un plan d'actions personnalisé ;

recueille et propose aux jeunes des offres d'emplois adaptées à leurs parcours et à leurs motivations ;

met en œuvre, si besoin, des modules de formation complémentaire nécessaires à l'entrée dans l'emploi souhaité.

Ses partenaires pour l'emploi :

Tous les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle des jeunes.

Un accord avec Pôle emploi et les Missions Locales, permet la désignation d'un référent unique pour chaque jeune concerné.

Spécificités

Ce dispositif fait partie de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale, il est mis en place par le rectorat de Nantes. Il bénéficie du soutien financier du Fonds social européen, du Conseil régional des Pays-de-la-Loire. Il est sous responsabilité départementale de l'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'Éducation nationale.

Objectifs :

Éviter l'isolement des jeunes après leur sortie, ainsi que les périodes de rupture dans leur prise en charge.

Accompagner le jeune dans une dynamique de transition de l'école vers l'emploi.

Faire connaître à chaque jeune les ressources économiques locales et contribuer à l'obtention de son premier emploi.

Accompagner les équipes éducatives dans la démarche de préparation à la sortie des élèves.

Prévenir les éventuelles ruptures de contrat de travail.

Partenaires principaux

Etablissements scolaires publics du second degré
Centres d'information et d'orientation
Pôle emploi
Missions locales
Conseil régional

Les plates-formes d'accompagnement vers l'emploi ont été créées par le rectorat de l'académie de Nantes de l'automne 2006 à septembre 2008. Elles font partie de la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus

Consulter le site académique du rectorat : <http://www.ac-nantes.fr> à la rubrique « Orientation et Insertion » puis « L'insertion des jeunes » puis rubrique « Accompagnement vers l'emploi »

Au rectorat : MGI-PAE, Nicolas Madiot responsable académique
Tél. 02 51 86 30 35 Courriel : mgi-pae@ac-nantes.fr

A l'inspection académique : Jacques Vauloup Tél. 02 43 61 58 10 (11)
Ce.iio72@ac-nantes.fr

Gilles Mançon Tél. 02 43 84 77 74

Gilles.mancon@ac-nantes.fr

FICHE

38

**PÔLE INSERTION
FICHE GÉNÉRALE**

Public Jeunes de plus de 16 ans révolus sortis du système scolaire sans diplôme, sans solution et sans qualification. Entrées et sorties possibles toute l'année.
Jeunes en situation de rupture scolaire ou d'apprentissage.

Où s'adresser Contacter le pôle insertion concerné [cf. fiches n°38, 39, 40, 41, 42, 43, 44].

Descriptif Tout candidat à une inscription en pôle insertion est d'abord reçu en entretien par un conseiller d'orientation-psychologue au centre d'information et d'orientation (CIO). [fiche n° 17]

Le pôle insertion est un dispositif de remotivation et d'insertion, transition entre le monde de l'école et l'entrée dans la vie sociale et professionnelle. Deux principales dimensions :

Accueillir et accompagner
Aider à la construction d'un projet professionnel (découverte de la réalité professionnelle et du marché de l'emploi) ;
Donner des clés pour la recherche de stage et de contrat ;
Mettre en place une alternance école-entreprise (suivi et évaluation).

Former et redonner le goût d'apprendre
Les parcours de formation sont individualisés et adaptés au projet et aux besoins de chacun. La pédagogie employée fait alterner les activités de groupe et les mises en situation individuelles.
Les pôles insertion comportent des actions de :

- Remotivation et de qualification

Spécificités Objectifs particuliers de la formation :

Valoriser les compétences
Maintenir ses acquis et se remettre à niveau en enseignement général ; améliorer son expression orale et écrite à partir de situations de la vie quotidienne ;

**Spécificités
(suite)**

*Développer son autonomie et ses capacités d'insertion sociale (être citoyen, consommateur et travailleur) ;
Prendre conscience de la notion de responsabilité, et apprendre à l'exercer.*

Repréparer un examen [cf. fiche MOREA n° 35] révisions des notions nécessaires grâce à des modalités pédagogiques adaptées : définition de plan de formation individualisation, évaluations intermédiaires.

S'insérer, se diplômer et se préparer à la qualification

En fonction des objectifs préalablement négociés, le jeune aura la possibilité de :

- signer un contrat de travail : contrat d'apprentissage, contrat professionnalisation, CDD, CDI ;
- retourner en formation initiale (plus de 50% des jeunes passant en pôle insertion retournent en formation initiale) ;
- Se présenter à un diplôme national (du CFG au baccalauréat)

Partenaires

Pôle emploi, Missions locales du département
Centres d'information et d'orientation
Chambres consulaires
Entreprises du département
Établissements scolaires du second degré
Groupements d'établissements publics (GRETA)
Réseau public d'orientation d'insertion des jeunes.
Services sociaux.

**Pour en
savoir plus**

LPO d'Es. De Constant-Ampère La Flèche ☎ 02 43 94 07 08
LPO C.Cros-C. de Torcy Sablé/Sarthe ☎ 02 43 62 46 81
LP Funay-H.Boucher Le Mans ☎ 02 43 50 38 70
LPO Le Mans Sud ☎ 02 43 86 24 16
LPO R. Garnier, La Ferté-Bernard ☎ 02 43 71 88 00
Cité scolaire Touchard- Washington Le Mans ☎ 02 43 50 16 41
LPO de Perseigne, Mamers ☎ 02 43 97 64 00
LP J. Rondeau, Saint Calais ☎ 02 43 63 14 14
LP M. Leclerc de H., Château-du-Loir ☎ 02 43 44 01 85
LP C. Chappe, Arnage ☎ 02 43 21 10 17

FICHE

39

**PÔLE INSERTION
HANDICAPÉS**

Public Jeunes de 16 ans et plus, sortant principalement d'Unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) [cf. fiche n°49] et en situation de déficience intellectuelle légère (qu'ils aient ou non de reconnaissance ou d'identification préalable de leur handicap).

Où s'adresser Pôle insertion handicap Sarthe
LP Funay Hélène Boucher—Le Mans
Hémeline Hubert
Hemeline.Hubert@ac-nantes.fr / mgi.funay.h-boucher@ac-nantes.fr
☎ 02 43 50 38 70

Descriptif *Le Pôle insertion handicap* de l'Éducation nationale, implanté en Sarthe depuis 2005, peut accueillir jusqu'à 13 jeunes ayant été scolarisés antérieurement pour la plupart en Unité locale pour l'inclusion scolaire ou ayant été en difficulté en SEGPA, EREA, voire temporairement déscolarisés.

Après accueil individualisé du jeune et de sa famille, un travail est engagé avec lui afin de l'aider à construire son projet d'insertion professionnelle (en milieu ordinaire ou adapté).

Partenariat avec les familles, SESSAD professionnels, collège, association. Développement des acquis scolaires et pratiques, de l'estime de soi, de la socialisation hors de la famille, de l'autonomisation progressive, de la recherche et l'exploitation d'expériences de travail. Accompagnement personnalisé au cours de périodes régulières de stage en entreprise.

Spécificités Le *pôle insertion handicap* joue le rôle de sas entre le collège et l'après collège. Dans certains cas, l'accompagnement pourra durer 2 années. Parcours adaptés aux difficultés auxquelles le jeune est confronté : formation professionnelle en lycée ou par l'apprentissage adapté, en IMPRO, emploi au sein d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou d'entreprises adaptées.

Partenaires Familles, services éducatifs.
SESSAD professionnels.
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
Commission départementale pour l'autonomie de la personne en situation de handicap (CDAPH).
Entreprises (milieu ordinaire, milieu adapté).
Etablissements scolaires.
Centres de formation pour apprentis (CFA).
Associations et structures oeuvrant sur le champ du handicap.
Inspection académique (IEN-IO, IEN-ASH, Centre de ressources pour l'inclusion scolaire, référents de secteur pour le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap).
Mission générale d'insertion (Rectorat de Nantes, dispositifs départementaux, Pôles insertion handicap 44 et 53).
Mission Locale Le Mans métropole.

Pour en savoir plus *Pôle insertion handicap* LP Funay/Hélène Boucher Le Mans
☎ 02 43 50 38 70 Courriel : mgi.funay.h-boucher@ac-nantes.fr

Jeunes accueillis au *Pôle insertion handicap*
(ouverture septembre 2005)

2005-2006 : 4 jeunes
2006-2007 : 10 jeunes
2007-2008 : 13 jeunes
2008-2009 : 13 jeunes
2009-2010 : 24 jeunes
2010-2011 : 13 jeunes

Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ? Edusarthe, juin 2006, 132 pages.

FICHE

40

PÔLE INSERTION
LP FUNAY HÉLÈNE BOUCHER
LE MANS

Public

Actions de remobilisation

Élèves de plus de 16 ans sortis du système scolaire sans solution, en recherche de projet, ou ayant un projet professionnel, en capacité d'effectuer des stages en entreprise.

Jeunes en situation de handicap

Jeunes en très grande difficulté et / ou sortis d'unité locale pour l'inclusion scolaire (Voir fiche n°39 Pôle Insertion Handicap pour plus de détails)

Actions de qualification

Parcours individualisés

Lycéens professionnels engagés dans un cursus qualifiant (CAP, Bac Pro) et présentant des risques d'abandon scolaire.

MOREA V

Lycéens professionnels ayant échoué à la dernière session d'examen et souhaitant s'y préparer. Alternance avec atelier de LP ou entreprise

MOREA SAVA Service académique de validation des acquis

Elèves ayant échoué à la dernière session d'examen mais ayant validé le domaine professionnel. Le jeune a la possibilité de bénéficier d'un soutien dans les enseignements généraux pour présenter la session de rattrapage prévue début décembre.

Actions d'accompagnement vers l'emploi

Jeunes qualifiés ou non sortant du système scolaire.
(Voir fiche n°37 plate-forme d'accompagnement vers l'emploi)

Où s'adresser

Pôle insertion

Lycée professionnel Funay Hélène Boucher
157 rue Henri Champion – BP 23320– 72003 Le Mans Cédex 1

Jean-Pierre Monnier, proviseur

☎ 02 43 50 12 30 ☎ 02 43 50 12 39

Courriel : ce.0720034w@ac-nantes.fr

Marc Landais, coordonnateurs Pôle insertion

Hémeline Hubert, coordonnatrice Pôle handicap

☎ 02 43 50 38 70 ☎ 02 43 50 23 65

Jean-Philippe Cordier, coordonnateur PAE Sarthe centre

Courriel : pae.sarthe-centre@ac-nantes.fr

Descriptif Le Pôle insertion du LP Funay Hélène Boucher est un dispositif de la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale.
Les différentes actions bénéficient d'un cofinancement par le Fonds social européen.
Le Pôle insertion est organisé autour d'un centre de ressources pédagogiques facilitant ainsi l'accueil d'un public mixte.
Le parcours du jeune (fréquence et périodicité de l'alternance ainsi que durée des stages) et le contenu de la formation sont adaptés puis définis pour chacun.

Nombre de jeunes accueillis en 2009 - 2010 : 72 jeunes
Nombre de jeunes accueillis en 2010 - 2011 : 78 jeunes

Spécificités *Aux jeunes en action de remobilisation, il est proposé de :*
confirmer, ou faire évoluer leur projet professionnel ;
se remettre à niveau dans les domaines généraux ;
valider l'ASSR 1 et 2 ou le B2I si besoin ;
présenter le DNB ou le CFG en fonction des besoins identifiés ;
participer à des activités transversales sur la base du volontariat : arts plastiques, EPS, anglais, atelier de lecture/écriture, autres ateliers ;
signer un contrat d'apprentissage ou obtenir une place en formation initiale.

Aux jeunes en action de qualification, il est proposé de :

répondre aux demandes des jeunes en parcours individualisés ;
définir un plan de formation individualisée réaliste en s'appuyant :
- sur le centre de ressources pour l'enseignement général
- les ateliers de LP et/ou une entreprise pour valider l'enseignement professionnel
valider un diplôme de niveau V (CAP);
prévenir les sorties sans qualification dans la cité scolaire avec, au besoin, la mise en place de parcours spécifiques.

Partenaires CIO, Centres de formation d'apprentis, Missions Locales, équipes pédagogiques et de direction des LP, familles, piste d'éducation routière d'Arnage, les entreprises partenaires.

Pour en savoir plus Outils d'individualisation créés par l'équipe pédagogique du dispositif consultables gratuitement dans leur intégralité sur le site :
<http://www.cippafunay.fr.st>

Éléments de bilan du dispositif consultables sur demande.

FICHE

41

PÔLE INSERTION
LYCEE WASHINGTON
TOUCHARD LE MANS

Public Jeunes de plus de 16 ans issus essentiellement du bassin du Mans.
Jeunes sortis du système scolaire sans solution et sans qualification.
Jeunes nouveaux arrivants en France âgés de plus de 16 ans.

Où s'adresser Pôle insertion Touchard-Washington, 8 place Washington
72002 Le Mans cedex 1 - Christian Vergne, proviseur
☎ 02 43 50 16 30 courriel : ce.0720065e@ac-nantes.fr
Sylvie Blanche-Pézavant, coordinatrice ☎ 02 43 50 16 30
courriel : Sylvie.Blanche-Pezavant@ac-nantes.fr
CIO Le Mans centre - Nadège Mudès, directrice
21, avenue du Maréchal Lyautey - 72000 - Le Mans ☎ 02 43 82 55 11
☎ 02 43 82 84 48 Courriel : cio.0720073n@ac-nantes.fr
CIO Le Mans sud - Martial Nivet, directeur (Agnès Dugué au 1-09-2011)
22, rue Maryse Bastié - 72100 - Le Mans - ☎ 02 43 50 16 90
☎ 02 43 84 01 64 Courriel : cio.0721396b@ac-nantes.fr
Nadège Boblet, coordinatrice Pôle insertion allophones
Lycée Touchard, 8 place Washington 72002 Le Mans cedex 1
☎ 02 43 50 16 30 courriel : ce.0720065e@ac-nantes.fr

Descriptif Ouverture du pôle insertion depuis septembre 2004 au lycée Touchard -Washington.
Dispositif de remotivation et d'insertion (transition entre le monde de l'école et l'entrée dans la vie sociale professionnelle).
Mise en place de la pédagogie de contrat et de la pédagogie de l'alternance école/entreprise.
Individualisation des parcours de formation.

Former

Assurer et consolider les acquisitions de base (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle, anglais) ;
Développer les capacités et compétences en communication ;
Éduquer à la responsabilité et à la socialisation ;
Éduquer à l'auto évaluation et à l'évaluation formative ;
Apprendre à se servir des nouvelles technologies, préparation obligatoire du B2I.

Descriptif (suite) *Accompagner l'élève dans sa démarche de formation et d'insertion*
Aider à l'élaboration d'un projet réaliste et réalisable ;
Favoriser la connaissance du marché de l'emploi au niveau local ;
Valoriser les compétences ;
Aider à l'autonomisation ;
Aider à la recherche de solution d'insertion.

Apprendre à s'insérer dans l'emploi
Négocier les contrats de travail ou de formation qualifiantes ;
Rencontrer des professionnels de différents secteurs d'activité sur le plan local ;
Expérimenter au sein de l'entreprise.

Spécificités Formation B2i niveau 1 et 2 ;
Atelier arts plastiques pour l'expression et le développement personnel ;
Atelier « santé-questions jeunes adultes » ;

Partenaires CIO de Le Mans Centre et Le Mans Sud
Familles
Service santé de l'établissement
Assistante sociale
Enseignants
Entreprises
Mission locale de l'agglomération mancelle
Services éducatifs (Unité éducative d'action de jour, DSASS, Montjoie, Centre éducatif de jour)
Pôle emploi
Centres de formation (GRETA, CFA)
Groupe CCI Formation, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture.

Pour en savoir plus

Nombre de jeunes accueillis

2004-2005 : 31	2008-2009 : 40
2005-2006 : 55	2009-2010 : 114 (MGI lycéens + allophones)
2006-2007 : 61	2010-2011 : 112 (MGI lycéens + allophones)
2007-2008 : 44	

Le programme et le rapport d'activités du Pôle insertion Lycée Washington-Touchard sont à disposition auprès de Sylvie Blanche-Pézavant.

FICHE

42

PÔLE INSERTION
LYCÉE POLYVALENT LE MANS SUD

Public Lycéens de plus de 16 ans révolus, en danger de rupture ou de décrochage scolaire, sortant prématurément du système scolaire, sans solution de scolarité ou d'insertion professionnelle.

Lycéens ayant abandonné leur scolarité et n'ayant acquis aucun diplôme : jeunes issus de classes terminales de lycée professionnel, élèves de seconde en difficultés d'apprentissage, jeunes sans solution d'orientation à la rentrée scolaire.

Où s'adresser Nadine Méau, proviseure du lycée polyvalent Le Mans sud (Laurent Tirel au 01-09-2011)
128, rue Henri Champion - 72058 Le Mans cédex 2
☎ 02 43 86 24 16 📠 02 43 86 61 96
Courriel : ce.0721092w@ac-nantes.fr
Coordonnateurs : Lydie Gaudin ☎ 02 43 86 73 03
Courriel : lydie.gaudin@ac-nantes.fr
Françoise Girard ☎ 02 43 42 17 54 francoise.girard3@ac-nantes.fr
Loïc Jouvin ☎ 02 43 42 17 54 Courriel : loic.jouvin@ac-nantes.fr
Gilles Mançon ☎ 02 43 42 17 54 Courriel : gilles.mancon@ac-nantes.fr

Descriptif Le pôle insertion offre à des jeunes lycéens en voie de déscolarisation des actions spécifiques leur permettant d'élaborer un projet de formation, d'insertion et de qualification :

Actions de remotivation ;

Plate-forme permanente d'accueil et d'orientation : accompagnement personnalisé dans la recherche de solutions ;

Dispositif de soutien et d'accompagnement individualisé (CIPPA) ;

Action collective d'accueil et de formation (MODAL : module d'accueil en lycée) avec possibilité d'entrées et sorties à différentes périodes de l'année scolaire ;

Parcours individualisés niveaux IV (MOREA Bac) et V (CAP) ;

Regroupements en ateliers pédagogiques (niveaux baccalauréats généraux et technologiques).

Spécificités Des sessions d'information et d'orientation sont organisées, en septembre ou en cours d'année, avec les conseillers d'orientation-psychologues : aide à l'élaboration de projet, accompagnement vers l'emploi ou la formation, aide à la transition école-vie active.

Actions de formation organisées de façon modulaire : activités de maintien des acquis scolaires (en collaboration avec le pôle insertion du LP Funay-H. Boucher) et de développement personnel (deux jours hebdomadaires), alternance en entreprise, préparation à la vie active, recherche de contrats de travail.

Montages pédagogiques contractualisés avec les partenaires éducatifs (établissements scolaires, GRETA, centres de formation, entreprises d'accueil).

Partenaires CIO, conseillers d'orientation-psychologues, personnels de direction des lycées généraux, technologiques et professionnels, équipes éducatives, entreprises du bassin d'emploi, pôle emploi, mission locale de l'agglomération mancelle, chambres consulaires, GRETA, centres de formation, CNED Rennes.

Pour en savoir plus

Lydie Gaudin, coordonnatrice ☎ 02 43 86 73 03

Gilles Mançon et Loïc Jouvin, coordonnateurs ☎ 02 43 42 17 54

Nadine Méau, proviseure ☎ 02 43 86 24 16
(Laurent Tirel à dater du 1-09-2011)

FICHE

43

**PÔLE INSERTION
SARTHE EST**

Public Jeunes d'au moins 16 ans révolus, sortis du système scolaire sans qualification, sans solution. Entrées et sorties possibles toute l'année.

Où s'adresser Pôle insertion Sarthe Est Lycée Robert Garnier
50 avenue Charles de Gaulle BP 110
72405 La Ferté-Bernard cedex
Jean-Louis Rattier, Proviseur Lycées Robert Garnier
Joël Dréau (à compter du 1-09-2011)
☎ 02 43 60 11 60 ☎ 02 43 93 35 93
Courriel : ce.0720017c@ac-nantes.fr
Nathalie Guillin, coordonnatrice Pôle insertion Sarthe Est
☎ 02 43 71 88 00 - Muriel Gieler
Courriel : nathalie.guillin@ac-nantes.fr
muriel.gieler@ac-nantes.fr

Descriptif Le pôle insertion est un dispositif d'accompagnement et de remotivation, à entrées et sorties possibles d'octobre à juin.

Objectifs proposés à chaque jeune :

- découvrir le monde professionnel afin d'élaborer un projet personnel et professionnel ;
- acquérir des compétences. Chaque jeune constitue son portefeuille de compétences à partir de ses expériences en milieu professionnel et social ;
- maintenir et renforcer ses apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter, communiquer).

À l'issue de son parcours au pôle d'insertion, la majorité des jeunes signe un contrat en alternance, trouve un emploi ou poursuit des études.

Spécificités Suivi individualisé des jeunes réalisé par la coordinatrice et la conseillère d'orientation-psychologue.

L'alternance est modulable selon les besoins de chaque jeune.

- *Activités obligatoires* : français ; mathématiques ; éducation civique, juridique et sociale ; vie sociale et professionnelle, démarche de recherche d'emploi.

**Spécificités
(suite)**

- *Activités optionnelles :*
S'impliquer dans le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) de l'établissement.
Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
EPS.
- *Positionnement à l'entrée de la mesure, puis individualisation de la formation.*
- *Objectifs de certification :*
certificat de formation générale ;
diplôme national du brevet pour les volontaires ;
B2i.

Partenaires

Entreprises locales.
Centre d'information et d'orientation de la Ferté-Bernard.
Familles.
Équipe pédagogique intervenant en pôle d'insertion.
Pôle emploi.
GRETA Nord Sarthe.
Mission locale Sarthe Nord.

**Pour en
savoir plus**

Le projet pédagogique du pôle insertion Sarthe Est est consultable auprès de Nathalie Guillin et Muriel Gieler ☎ 02 43 71 88 00.

Nombre de jeunes accueillis en 2003-2004 : 18
en 2004-2005 : 66
en 2005-2006 : 71
en 2006-2007 : 73
en 2007-2008 : 44
en 2008-2009 : 60
en 2009-2010 : 81
en 2010-2011 : 75

FICHE

44

**PÔLE INSERTION
SARTHE OUEST**

Public Jeunes d'au moins 16 ans, sortis du système éducatif sans qualification, en rupture de scolarité, jeunes ayant échoué à leur examen. Jeunes sortis du système scolaire à la recherche du premier emploi. Entrées et sorties possibles toute l'année.

Où s'adresser Stéphane Girard, proviseur, Cité scolaire C. de Torcy - C. Cros
72300 Sablé-sur-Sarthe - ☎ 02 43 62 46 61
Jean-Michel Briand, proviseur, Cité scolaire Bouchevereau, BP
90155 72205 La Flèche Cedex - ☎ 02 43 94 06 60
Patrick Brout, proviseur, LP M. Leclerc
72500 Château-du-Loir - ☎ 02 43 44 01 85
Corinne Cléry, coordonnatrice (Sablé)
☎ 02 43 62 46 81
Samuel Godbert, coordonnateur (La Flèche, Château du loir)
☎ 02 43 94 07 08 - 06 28 69 68 84

Descriptif Le pôle insertion est un dispositif d'accompagnement et de remotivation. Il permet au jeune d'être soutenu dans ses démarches de recherche d'un projet professionnel ou d'un premier emploi.

Les objectifs proposés à chaque jeune :

- découvrir le monde professionnel par le biais de stages afin d'élaborer ou revoir un projet personnel et professionnel ;
- acquérir des compétences. Chaque jeune constitue son portefeuille de compétences à partir de ses expériences en milieu professionnel.
- maintenir et renforcer ses apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter, communiquer).
- et/ou rechercher un premier emploi

À l'issue de son parcours au pôle d'insertion, la majorité des jeunes poursuit des études, signe un contrat en alternance ou trouve un emploi.

Spécificités Suivi individualisé des jeunes réalisé par les 2 coordonnateurs en collaboration avec les conseillers d'orientation-psychologue. L'alternance est modulable selon les besoins de chaque jeune. Activités obligatoires : stages, français ; mathématiques ; prévention santé environnement et/ou démarche de recherche d'emploi.

Partenaires

CIO (centre d'information et d'orientation)

La Flèche : route de Bouchevereau, 72200 La Flèche

Sablé : 32 rue Gambetta, 72205 Sablé sur Sarthe

Établissements scolaires du bassin Sarthe Ouest.

GRETA - Atelier pédagogique personnalisé.

Association AGAFI - Association d'actions de formation et d'insertion

Pôle emploi

Mission locale Sarthe-et-Loir (La Flèche, Sablé-sur-Sarthe, Château-du-Loir).

Missions économiques des villes du bassin

Entreprises du bassin

Pour en savoir plus

Consulter le site académique de la MGI : animation académique insertion : http://www.ac-nantes.fr/69994676/0/fiche___pagelibre/&RH=OR&RF=OR_INS

Contactez votre CIO : <http://www.ciosarthe.com>

CIO de Sablé sur Sarthe : ☎ 02 43 95 08 14

CIO de La Flèche : ☎ 02 43 94 06 71

FICHE

45

SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

Public Élèves fréquentant un établissement scolaire du second degré public collèges, lycées d'enseignement général, lycées professionnels.

Où s'adresser Jocelyne Dupin
Conseillère technique de service social, responsable départementale
Inspection académique de la Sarthe, 34 rue Chanzy 72071 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 64 58 67
☎ Secrétariat 02 43 61 58 68
☎ 02 43 61 58 53
Courriel : jocelyne.dupin@ac-nantes.fr

Descriptif Quel que soit son lieu d'exercice, la profession d'assistant social est définie par le *Code de la famille et de l'aide sociale*, validée par le diplôme d'Etat et sur le respect du secret professionnel.

Les missions du *service social en faveur des élèves* s'inscrivent dans un cadre général de prévention et contribuent à la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités.

Missions

Cf. circulaire du 11 septembre 1991 :

Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Favoriser l'intégration des élèves handicapés

Favoriser l'assiduité et lutter contre le décrochage scolaire

Promouvoir la prévention collective

Fonctionnement

Les assistants sociaux scolaires sont fonctionnaires d'État employés par le ministère de l'Éducation nationale et placés sous l'autorité de l'inspecteur d'académie

26 assistants sociaux scolaires en Sarthe

Tous les établissements scolaires du second degré public sont couverts, soit sous forme de permanences régulières, soit par un réseau d'urgence.

Action de l'assistant social en milieu scolaire :

Créer les conditions pour que les élèves aient les moyens d'être acteurs de leur insertion ;

Renforcer les liens sociaux et les solidarités, au sein de l'établissement scolaire et à l'extérieur.

Spécificités	<p>L'assistant social scolaire apporte écoute, conseils et soutien aux élèves et à leur famille.</p> <p>Membre de l'équipe éducative, exerçant un rôle de médiateur, il est également le conseiller technique et le référent social de l'établissement.</p> <p>Concrètement, l'assistant social est amené à intervenir, à la demande d'un élève, de sa famille, d'un membre de l'équipe éducative ou d'un partenaire extérieur dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>difficulté scolaire</i> : échec scolaire, absentéisme, comportement scolaire, difficultés d'adaptation ; ▪ <i>difficultés personnelles</i> : familiales, relationnelles, psychologiques ; ▪ <i>difficultés financières</i> : bourses, Fonds Sociaux, autres aides ; ▪ <i>difficultés liées aux conduites à risques</i> : consommation de toxiques, risque suicidaire, fugue, conduites violentes, délinquance ; ▪ <i>violences subies</i> : violence physique, sexuelle ou psychologique, violence verbale, racket. <p>Moyens d'action</p> <p>Permanences dans les établissements scolaires Entretiens individuels avec l'élève et/ou la famille Liaison et concertation avec l'ensemble de la communauté éducative Démarches administratives Visites à domicile Actions collectives et animation de groupes Participation aux instances internes à l'institution scolaire (commissions d'appel et d'affectation, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, commission de vie lycéenne, cellules de veille, conseils de classe, itinéraires de découverte, réunions d'équipes éducatives, commissions alternatives au conseil de discipline, classe-relais, commission départementale d'orientation) ainsi qu'à des commissions externes (fonds d'aide aux jeunes, comité local de sécurité et de prévention de la délinquance...)</p>
Partenaires	<p>Services du Conseil général ; services de justice ; secteur médico-social ; établissements spécialisés ; centres hospitaliers.</p>

Pour en savoir plus	<p>Site du Service social en faveur des élèves : http://www.ac-nantes.fr/ia72/services/servsocial/index.htm</p> <p>Annuaire en ligne des assistants sociaux scolaires : http://www.ac-nantes.fr/ia72/annuaires/social/index.php</p> <p>Textes de référence : Circulaire du 11/09/1991 relative aux missions du service social scolaire Décret du 11/06/2004 relatif à la rénovation du diplôme d'état d'assistant de service social</p>
----------------------------	--

FICHE

46

SESSION D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Public En début d'année scolaire, les établissements scolaires de chaque bassin (collèges, lycées, LP) et les CIO organisent un recensement des jeunes restés sans solution à l'issue des opérations d'affectation ou ayant échoué aux examens : principalement élèves de 3^{ème}, terminale CAP, terminale de lycée ; mais également décrocheurs en cours de cycle, ou jeunes en rupture de contrat d'apprentissage.

Où s'adresser Pour répondre aux besoins des jeunes, le CIO et les coordonnateurs peuvent organiser des sessions d'information et d'orientation dès les premiers jours de septembre :

Gilles Mançon, chargé de mission départementale insertion ☎ 02 43 84 77 74

CIO Le Mans Centre ☎ 02 43 82 55 11 ☎ 02 43 82 84 48

CIO Le Mans Sud ☎ 02 43 50 16 90 ☎ 02 43 84 01 64

CIO La Flèche ☎ 02 43 94 06 71 ☎ 02 43 45 65 80

CIO La Ferté-Bernard ☎ 02 43 93 06 13 ☎ 02 43 93 19 80

CIO Sablé-sur-Sarthe ☎ 02 43 95 08 14 ☎ 02 43 92 44 03

Descriptif En fonction des demandes et des besoins des jeunes, différentes propositions :

- recherche de places vacantes dans les établissements scolaires (CAP, Bac Pro, 1^{ère} technologique, enseignement supérieur), aide à la prise de contact avec les établissements ;
- aide à la recherche de contrats d'apprentissage, de formations en alternance, de formation continue ;
- positionnement sur des actions MGI (pôle insertion, réparation d'examens, parcours individualisés...).

Spécificités Par une prise en charge individualisée, faciliter la recherche de scolarisation, de formation ou de travail. Favoriser la synergie CIO-insertion (mission générale insertion).

Partenaires

Représentants des établissements scolaires
Représentants du réseau public insertion des jeunes (missions locales, Pôle emploi)
Mission insertion jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC)

Les sessions d'information et d'orientation (SIO) se déroulent préférentiellement dans les pôles insertion des trois bassins d'éducation et de formation du département, à la rentrée scolaire (septembre).

Pour en savoir plus

CIO du département [cf fiche n°17]
Coordonnateurs MGI-PAE [cf fiches n°34 à 44]

FICHE

47

SUIVI DES JEUNES APRÈS LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Public Jeunes gens et jeunes filles dans leur 19^{ème} année, présentant des difficultés de maîtrise de la langue française repérées dans les tests réalisés lors de la journée défense et citoyenneté organisée par la Direction du service national.

Où s'adresser Mission insertion Sarthe :
Gilles Mançon, chargé de mission départementale
☎ 02 43 84 77 74
Inspection académique
Jacques Vauloup, inspecteur de l'éducation nationale chargé
d'information et d'orientation
☎ 02 43 61 58 11 ce.iio72@ac-nantes.fr

Descriptif La Mission générale d'insertion est engagée dans la lutte contre l'illettrisme. Dans chaque bassin d'éducation et de formation, la *commission orientation-insertion*, coordonnée par le directeur du CIO, assure la liaison avec les établissements. Elle aide au montage des actions et assure les relais nécessaires pour répondre aux demandes.

Spécificités Le suivi comprend trois dimensions :
Liaison avec le repérage effectué lors des journées défense et citoyenneté. Les coordonnées des jeunes scolarisés, ayant des difficultés liées à la langue française lors des évaluations des journées d'appel à la préparation de la défense, sont envoyées à l'inspection académique (IEN-IO) par le Bureau du service national. L'IEN-IO envoie les fiches correspondantes aux établissements publics concernés.

**Spécificités
(suite)**

Suivi des jeunes en grande difficulté de lecture lors des journées d'appel à la préparation de la défense (suite). Le chef d'établissement s'assure que chaque jeune concerné est reçu par un membre de l'équipe éducative (CPE, assistant social, COP, coordonnateur MGI, personnel de direction).

Tableau de bord, communication sur les réalisations : le tableau de bord départemental est assuré par l'inspection académique à partir des données retournées par les établissements. Elle effectue une mise à jour du suivi, et retourne ce tableau de bord au Bureau du service national.

Partenaires

Direction du service national, Quartier Verneau, 200 avenue
R. Gasnier, BP 14105, 49041 Angers Cedex ☎ 02 44 01 20 50

AGAFI - 20, rue Léo Delibes 72700 Allonnes
☎ 02 43 80 37 28 📠 02 43 80 72 29

UFCV - 65, rue du bourg Belé, 72100 Le Mans ☎ 02 40 71 60 80
📠 02 43 28 94 57

CSF Lire et comprendre pour vivre - 1, rue Fouquet de la Varenne
72200 La Flèche ☎ 02 43 94 36 19

Pour mémoire : du 1/09/2004 au 28/02/2004, 47 fiches individuelles ont été retournées par la DSN de Rennes à l'IA Sarthe

En 2005 : 118 fiches

En 2008 : 282 fiches

En 2006 : 140 fiches

En 2009 : 157 fiches

En 2007 : 239 fiches

En 2010 : 194 fiches

**Pour en
savoir plus**

Note d'information n°03.12, mars 2003, *les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel à la préparation de la défense, année 2001-2002*, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), DPD D1, 6p.

Note d'information n°10.11, août 2010, *les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, année 2009*

Circulaire relative à *la journée d'appel à la préparation de la défense*, MENESR, DESCO, BO n°39 du 4-04-2003

Circulaire relative à *l'accompagnement des jeunes détectés en grande difficulté de lecture lors des journées d'appel à la préparation de la défense*, MENESR, DESCO A 7 n°056 du 11-04-2003.

FICHE

48

**UNITÉ ÉDUCATIVE D'ACTIVITÉ
DE JOUR**

Public Jeunes de 16 à 18 ans bénéficiant d'une mesure éducative prise par le ministère de la justice, dans le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Où s'adresser Unité éducative d'activité de jour de la Protection judiciaire de la jeunesse. Direction : Guillaume Deschamps
110 avenue Félix Geneslay
72000 Le Mans
Chef du service : Hugues Thiebot
☎ 02 43 72 78 70 📠 02 43 85 02 93
Courriel : cae-lemans-geneslay@justice.fr

NB : L'unité éducative d'activité de jour (UEAJ) a remplacé l'ancien centre d'action éducative (CAE)

Descriptif Accueil et accompagnement éducatifs favorisant l'émergence d'un projet d'insertion professionnelle.

Premier temps

- accueil et découverte du monde professionnel
- découverte des métiers
- accompagnement éducatif pour lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

Second temps

Accompagnement vers des dispositifs de droit commun permettant la poursuite du travail vers la reconnaissance professionnelle ou une formation qualifiante

Spécificités Utilisation de plusieurs médias éducatifs comme supports aux activités de jour : bâtiment, maçonnerie ; métallerie ; menuiserie ; peinture en bâtiment ; mécanique vélo et cyclomoteurs ; pôle éducatif d'insertion sociale (mise en situation professionnelle sous couvert d'une convention de stage).

Partenaires Mission locale de l'agglomération mancelle
AFPA Le Mans
GRETA
Association d'actions de formation et d'insertion (AGAFI), 20 rue Spoutnik Le Mans ☎ 02 43 80 37 28
Union française des centres de vacances (UFCV), Délégation départementale de la Sarthe, 65 rue du Bourg Belé, Le Mans ☎ 02.43.24.89.20
Association Carbur'Emploi, 25 rue Emile Chesne 72100 Le Mans ☎ 02 43 72 85 71

Pour en savoir plus Direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse
29 place d'Alger 72013—Le Mans Cedex 2
☎ 02 43 52 04 80 ☎ 02 43 24 80 21
Courriel : ddpjj-le-mans@justice.fr

FICHE

49

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Public

Adolescents (12 à 16 ans pour les unités locales pour l'inclusion scolaire 16 ans et plus pour les ULIS PRO) en situation de handicap mental, moteur ou sensoriel reconnu par la commission départementale des droits et de l'autonomie. Maximum : 10 élèves par unité.

Une unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) peut accueillir des élèves sortant de classe d'inclusion scolaire (CLIS), d'Institut médico-éducatif ou d'une structure de soins, ou encore des élèves ayant bénéficié antérieurement d'une intégration individuelle.

Où s'adresser

Maison départementale des personnes handicapées

☎ 02 43 54 11 90

Inspection chargée de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH), circonscription Le Mans V

☎ 02 43 78 18 65

Françoise Guérin, Centre de ressources pour l'inclusion scolaire, inspection académique, bureau 325, ☎ 02 43 61 58 33

Référents pour la scolarisation des élèves handicapés

[coordonnées sur <http://cic-lemans-5-ais.ia72.ac-nantes.fr/?-Referents->]

Descriptif

En collège ou en lycée :

Un groupe de 10 élèves maximum, en situation de handicap, aux besoins éducatifs particuliers. On favorise leur inclusion dans les classes de collège ou de lycée pour certaines disciplines, à certains moments de l'année, et pour une certaine durée.

L'équipe éducative :

Un enseignant spécialisé titulaire d'un CAAPSAIS*, CAPA-SH ou du 2CA-SH, les enseignants de collège et de lycée, et éventuellement un auxiliaire de vie scolaire.

Faciliter, pour un adolescent en situation de handicap compatible avec une scolarisation en établissement scolaire, la transition de l'école primaire au collège, ou du collège au lycée. L'objectif est double : scolariser ces élèves, même partiellement, dans des classes ordinaires ; les faire participer le plus possible à la vie de la communauté éducative.

CAAPSAIS : Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires

CAPA-SH : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves handicapés.

2CA-SH : Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Spécificités Au 1^{er} septembre 2010, vingt-cinq *Unités pédagogiques d'intégration* sont ouvertes en Sarthe (public + privé) :

Collège le Joncheray, Beaumont sur Sarthe
Collège Wright, Champagné
Collège Le vieux chêne, La Flèche
Collège Trouvé Chauvel La Suze
Collège Camus, Le Mans
Collège L'Épine, Le Mans
Collège La Madeleine, Le Mans
Collège Les Sources, Le Mans
Collège La Psalette St Vincent, Le Mans *privé sous contrat*
Collège Chevallier, Le Grand Lucé
Collège Anjou Sablé/S
Collège Leo Delibes, Fresnay-sur-Sarthe
Collège V. de Forbonnais, St Cosme-en-Vairais
Collège J.Peletier, Changé
Collège A.Paré, Le Mans
Collège Kennedy, Allonnes
Collège P.Chevallier, Le Grand-Lucé
Collège Maroc-Huchepie, Le Mans
Collège G.Desnos, La Ferté-Bernard
Collège J.Cocteau, Coulaines
Collège Pasteur, Yvré l'Évêque
LP Funay-H. Boucher, Le Mans
Collège privé Ste Anne, Sablé-sur-Sarthe *privé sous contrat*
Collège Saint Joseph Le Rancher, Téloché *privé sous contrat*
LP J.Roussel, Le Mans *privé sous contrat*

Partenaires SESSAD
Centre médico-psycho pédagogique
Intersecteur de pédopsychiatrie
Collectivités territoriales
Maison départementale des personnes handicapées
Cf. index des sigles, p. 117-118

Pour en savoir plus

Françoise Guérin, CRIS 72 ☎ 02 43 61 58 33
Martine Le Cossec, IEN-ASH ☎ 02 43 78 18 65

Circulaire n°2001-035 du 21-02-2001 relative aux élèves handicapés (développement des unités pédagogiques d'intégration).

Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ?, revue Edusarthe, inspection académique, juin 2006.

Site Circonscription Le Mans V <http://cic-lemans-5-ais.ia72.ac-nantes.fr/>

Guide de l'ASH, EduSarthe, des informations techniques pour agir, Janvier 2011

FICHE

50

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Public	Candidats à la validation des acquis de l'expérience. Candidats de la formation continue, session spéciale de décembre. Candidats ayant échoué à un diplôme de niveau V (CAP) à la session de juin à cause de l'enseignement général.
Où s'adresser	Dispositif académique de validation des acquis Rectorat — 8-10 rue Général Margueritte — BP 43516 44035 Nantes Cedex 1 ☎ 02 51 86 30 33 ☎ 02 40 20 87 59 Courriel : dava-vaf@ac-nantes.fr Contact : Nadège Giffard, assistante administrative

Descriptif	Le service académique de validation des acquis est rattaché à la délégation académique à la formation initiale et continue. Ses missions : <ul style="list-style-type: none">▪ validation des acquis de formation ;▪ validation des acquis de l'expérience ;▪ positionnement ;▪ animation de la réflexion sur la validation des acquis de l'expérience.
Spécificités	Accueil, information, conseil avant l'entrée dans la procédure de validation des acquis de l'expérience. Organisation d'une session spéciale d'examen (décembre) pour les candidats inscrits dans un cycle de formation relevant du plan régional de formation qualifiante. Organisation des sessions de rattrapage (septembre et décembre pour les CAP).

Partenaires

Service académique de validation des acquis.
Conseil régional.
Rectorat.
Centres de formation publics et privés.
CIO [cf. fiche n°17].
DIRECCTE
Inspecteurs chargés de l'enseignement technique à l'Éducation nationale.
MGI (préparation aux sessions de rattrapage de décembre).

Pour en savoir plus

Dispositif académique de validation des acquis
Rectorat 8-10 rue du général Margueritte BP 43516
44035 Nantes Cedex 1 ☎ 02 51 86 30 33 📠 02 40 20 87 59

Nombre de cas en 2006-2007 :

Session de rattrapage d'octobre 2006 : 6 candidats CAP et 24 candidats BEP sarthois . Session de rattrapage de décembre 2006 : 3 candidats CAP et 55 candidats BEP sarthois

Session spéciale de mars 2007 : 41 candidats CAP et 23 candidats BEP sarthois. Session spéciale de juin 2007 : 136 candidats CAP et 24 candidats BEP sarthois

Session de rattrapage d'octobre 2007 : 2 candidats CAP et 24 candidats BEP sarthois . Session de rattrapage de décembre 2007 : 12 candidats CAP et 62 candidats BEP sarthois

Session de rattrapage d'octobre 2008 : 4 candidats CAP et 20 candidats BEP sarthois . Session de rattrapage de décembre 2008 : 6 candidats CAP et 35 candidats BEP sarthois.

Session de rattrapage académique de septembre 2010 : 9 candidats CAP. Session de rattrapage de décembre 2010 : 52 candidats CAP.

Session spéciale de décembre 2010 : une centaine de candidats (ponctuel + CCF).

Note d'information n°10.07, avril 2010, *La demande de validation des acquis de l'expérience se stabilise en 2008*, MJENR, DEPP C4, 6 p.

Annexes

Annexe 1 : 30 ans d'insertion à l'éducation nationale, en Sarthe

- 1980** **Missions des Centres d'information et d'orientation de l'éducation nationale**
"Les activités des CIO ont pour but de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale ou professionnelle du jeune" [circulaire n°80-099 du 25-02-1980].
- 1981** **Rapport de Bertrand SCHWARTZ** relatif à *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*. De ce rapport naîtront, à partir de 1982, les *Missions locales* et les *Permanences d'accueil, d'information et d'orientation* (PAIO).
- 1983** **200.000 jeunes sortent de formation initiale sans qualification reconnue.**
Création de *l'éducation récurrente* [circulaire n°83-411 du 14-10-1983].
- 1984** **Programme 60.000 jeunes.** Création des CIPPA (cycles d'insertion professionnelle par alternance). Actions : nouvelle préparation à un examen après un échec, conversion pour des jeunes souhaitant changer d'orientation, formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). Application des TUC (travaux d'utilité collective, créés en 1984), à l'éducation nationale.
- 1985** **Création des baccalauréats professionnels (CHEVÈNEMENT, CARRAZ).**
- 1986** **Dispositif d'insertion des jeunes (DIJ), plan CATHALA.** Il s'agit de préparer la sortie des jeunes de formation initiale avec autant d'attention que l'on prépare la rentrée scolaire. L'insertion est *"une mission permanente du système éducatif"*.
- 1987** **Juillet : réforme de l'apprentissage.** Entrée en apprentissage possible jusqu'à 25 ans, suppression de l'ancienne procédure d'agrément des maîtres d'apprentissage, et de l'avis d'orientation (délivré par les CIO, ou leurs prédécesseurs, les centres d'orientation professionnelle, de 1938 à 1987), renforcement de l'enseignement général dans les formations, apprentissage ouvert du CAP au diplôme d'ingénieur.
Octobre : ouverture d'un CIPPA au collège Le Ronceray, au Mans.
Décembre : Plan pour l'avenir de l'éducation (MONORY). Scénario de 74% de bacheliers au niveau IV.
- 1988** **Transfert du CIPPA Le Ronceray au collège Val d'Huisne Le Mans.**
- 1989** **Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10-07-1989 (JOSPIN).**
Art. 1 : *"L'école est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle, ou géographique. L'intégration scolaire des handicapés est favorisée. [...] Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations y contribuent."*
Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (DIJEN).
L'établissement scolaire a la responsabilité du suivi et de la recherche de solution pour chaque jeune pendant l'année qui suit sa sortie. Les lycées généraux et technologiques sont également concernés par le dispositif. L'aide à l'insertion des jeunes est intégrée aux projets d'établissements.
Ouverture de quatre CIPPA : Collège Kennedy Allonnes, LP C. Cros Sablé, Le Petit Versailles La Flèche, Val d'Huisne La Ferté-Bd.
- 1990** **Introduction des techniques de recherche d'emploi dans la formation initiale. Généralisation en 1993.**
Création du Crédit-formation individualisé pour offrir une 2^{ème} chance aux jeunes et adultes dépourvus de qualification
Ouverture du CIPPA du collège Cocteau à Coulaines.
- 1991** **Ouverture d'un MOREA au LP de St Calais (conducteurs routiers).**

Annexe 1 : 30 ans d'insertion à l'éducation nationale, en Sarthe (suite)

- 1992** **La mission d'insertion des établissements scolaires** [circ. n°92-143 du 31-03-1992]. L'insertion des élèves est un objectif assigné au système éducatif, au même titre que la réussite aux examens et la poursuite d'études. Cette mission s'impose à tous les établissements secondaires. Mieux préparer la transition vers l'emploi en amont des échéances, accompagner les jeunes diplômés à leur sortie permettre l'accès à la qualification des plus démunis. Actions : adaptation des CAP, création des MODAL, extension des MOREA et des FCIL.
Création des 3^{èmes} d'insertion.
- 1993** **Octobre : transfert du CIPPA Kennedy Allonnes au collège Le Marin. Octobre : ouverture du MOREA STT au lycée Le Mans sud** (*il y fonctionnera jusqu'en 1997, et rouvrira au lycée Malraux d'Allonnes à la rentrée 2000*).
Décembre : Loi quinquennale n°93-1313 du 20-12-1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (GIRAUD). Art. 52 : "*il est institué un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes*". Art. 54 : "*Tout jeune se voit offrir, avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle.*"
- 1994** **Ouverture du MOREA Baccalauréats généraux au lycée Bellevue Le Mans.**
- 1995** **Ouverture d'un CIPPA-Formation intégrée au collège Le Maroc-Huchepie.**
- 1996** **Mission générale d'insertion** [circ. n°96-134 du 10-05-1996]. "*L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. [...] Il est impératif d'accentuer encore les efforts en ce sens*".
Réseau public d'insertion des jeunes [accord-cadre du 20-03-1996]. Renforcement du travail coordonné avec les autres ministères (emploi, jeunesse et sports, agriculture).
- 1998** **Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (AUBRY).**
- 1999** **Programme "Nouvelles chances"** [circ. n°99-071 du 17-5-1999]. Il faut réduire le nombre de sortants sans qualification du système éducatif. "*Nous ne devons jamais cesser le suivi d'un élève qui nous a quittés en cours de route, tant que le relais n'a pas été pris (apprentissage, emploi, formation professionnelle)*". Il faut : mieux connaître le public concerné, prévenir les ruptures au collège, accéder à la qualification des élèves de SEGPA, construire des parcours personnalisés et des cursus adaptés après le collège.
Ouverture du MODAL au lycée Malraux d'Allonnes.
- 2000** **Transfert du CIPPA-Formation intégrée du collège Le Maroc au LP Funay, Le Mans. Ouverture du MOREA STT au lycée Malraux d'Allonnes.** Création d'un *référent insertion* et d'une *commission orientation-insertion* dans les bassins d'éducation et de formation Nord, Sud, et centre.
- 2001** **Transformation du CIPPA Val d'Huisne Le Mans en Centre de ressources pour l'insertion des jeunes allophones de plus de 16 ans.**
- 2003** **Création d'un pôle insertion au lycée professionnel Le Mans sud** : suivi et accompagnement des sportifs de haut niveau, prévention des décrochages, suivi et soutien individualisés des élèves décrocheurs.
- 2004** **Création d'un pôle insertion aux lycées Touchard - Washington, Le Mans.**
Fermeture des CIPPA Cocteau Coulaines et Le Marin Allonnes.
Evolution du pôle insertion Le Mans Sud vers un pôle insertion multi-publics, intégré aux deux lycées Le Mans sud.
Fermeture de l'accueil des MOREA au lycée Bellevue, Le Mans. Transfert des MOREA niveau IV au lycée Malraux d'Allonnes.
- 2005** **Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, dite de Programmation pour la cohésion sociale, au J.O. n° 15 du 19 janvier 2005 (BORLOO).**
Titre 1^{er}. Mobilisation pour l'emploi.
Ch. 1^{er} Service public de l'emploi. Modifications du code du travail
Art. L. 311.1. Le service public de l'emploi comprend le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi Il est assuré par les services de l'Etat chargés de l'emploi, l'ANPE et l'AFPA.

Annexe 1 : 30 ans d'insertion à l'éducation nationale, en Sarthe *(suite)*

2005

Art. L. 311.10. Des maisons de l'emploi [...] contribuent à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi et exercent des actions en matière de prévision des besoins de mains d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations. Elles participent également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés, et à l'aide à la création d'entreprise.

Art. L. 311.10.2. Missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Ch. 2. Insertion professionnelle des jeunes.

Section 1. Actions en faveur des jeunes éloignés de l'emploi. Modifications du code du travail.

Art. L. 322.4.17.1. Toute personne de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement, organisé par l'Etat, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle.

Art. L. 322.4.17.2. L'accompagnement destiné aux bénéficiaires du droit mentionné à l'art. L.322.4.17.1. est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les missions locales et les PAIO [...]. Pour chaque bénéficiaire de niveau V bis et VI, cet accompagnement est personnalisé, renforcé et assuré par un référent [...].

Art. L. 322.4.17.3. CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale).

Section 2. Amélioration du statut de l'apprenti.

Art. L. 115.2. [...] La durée du contrat peut varier entre 6 mois et 1 an lorsque la formation a pour objet l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre : (a) de même niveau et en rapport avec un premier diplôme ou titre obtenu dans le cadre d'un précédent contrat d'apprentissage ; (b) de niveau inférieur à un diplôme ou titre déjà obtenu ; (c) dont une partie a été obtenue par la validation des acquis de l'expérience ; (d) dont la préparation a été commencée sous un autre statut. [...] La durée peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti [...].

Section 3. Modernisation et développement de l'apprentissage.

Art. 128.1. L'Etat, la région, les chambres consulaires, 1 ou plusieurs organisations représentatives d'employeurs ou de salariés peuvent conclure des contrats d'objectifs et de moyens visant au développement de l'apprentissage [...].

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2005

23 mars, lycée agricole Rouillon. Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école. Journée départementale d'étude et d'échanges de pratiques. Avec Stéphane BEAUD, Aziz JELLAB, Gilbert LONGHI. Publication des actes de la journée dans revue EduSarthe, septembre 2005.

6 avril, CCI Le Mans. Le monde apprenti, conférence-débat avec Gilles MOREAU. Témoignages d'apprentis.

2006

29 mars, Université du Maine, Le Mans. Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ?

Journée départementale d'étude ou d'échanges de pratiques. Avec notamment : Michèle Boceno, Bernard Dubreuil, Bernard Gossot, Cornélia Schneider, Fernand Tournan. Cette journée a accueilli plus de 400 participants. Publication des actes de la journée dans revue Edusarthe, juin 2006.

2007

Février 2007. Création d'une Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi en sud-Sarthe. Implantation : CIO de La Flèche. Chef de projet : Jean Perle-moine, directeur de CIO. Chargé de mission : Samuel Godbert.

Février 2007. Transfert du Pôle insertion Sarthe Est du clg Val d'Huisne de la Ferté-Bernard à la cité scolaire R.Garnier de la Ferté-Bernard.

Septembre 2007. Création d'une Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi en Nord-Sarthe. Implantation : cité scolaire Robert Garnier. Chef de projet, Goya Lasheras, Provisseure. Chargé de mission : Jean-Philippe Cordier.

Annexe 1 : 30 ans d'insertion à l'éducation nationale, en Sarthe (suite)

- 2008** **Septembre 2008. Transfert du Pôle insertion du lycée Malraux d'Allonnes à la cité scolaire Le Mans Sud.**
- Septembre 2008. Création d'une Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi Centre Sarthe.** Implantation : LP Funay—Hélène Boucher. Chef de projet, J.-P. Monnier, Proviseur. Chargé de mission : Jean-Philippe Cordier. Les plates-formes d'accompagnement vers l'emploi s'intègrent à la mission générale d'insertion de l'éducation nationale.
- Octobre 2008. Publication du rapport 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?** par Catherine Dumont, Conseil économique et social et environnemental, 124 p.
- DVD Élèves décrocheurs, raccrocheurs d'école,** CRDP académie de Nantes
- 2009** **Depuis le 1-1-2009. Regroupement de l'ANPE et de l'ASSEDIC dans le PÔLE EMPLOI.**
- 22 avril 2009 : circulaire interministérielle relative à la prévention du décrochage et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire.**
- Septembre 2009. Transfert du Pôle insertion allophones du collège Val d'Huisne Le Mans à la cité scolaire Touchard—Washington.**
- Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009,** relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- 2010** **Juin 2010. Mise en œuvre de la politique d'insertion de l'académie de Nantes,** année scolaire 2010-2011.
- Octobre 2010. L'éducation récurrente,** lutter contre l'exclusion par l'inclusion, IA Sarthe, circ. n°2030-311 du 19 octobre 2010.
- Janvier 2011. Publication Education, économie, emploi, EduSarthe,** 6^{ème} édition, 62 p.
- 2011** **Février 2011. Lutte contre le décrochage scolaire.** Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du Code de l'Éducation. Circ. n°2011-028 du 9-02-2011.
- Avril 2011. Les sorties sans qualification du système éducatif : quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ?** CESR Pays-de-la-loire, avril 2011, 21 p.
- Mai 2011. Guide des acteurs de l'insertion,** 12^{ème} édition, IA Sarthe, 20 p.
- Mai 2011. Publication : 50 actions pour l'insertion des jeunes,** EduSarthe, 5^{ème} édition, 126 p.

Annexe 2 : Index des sigles et acronymes

AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AFPS	Attestation de formation aux premiers secours
AGAFI	Association d'actions de formation et d'insertion
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
APP	Atelier pédagogique personnalisé (<i>dans les GRETA</i>)
ARGOS	Analyse régionale des grandes orientations du schéma de formation
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASSR	Attestation scolaire de sécurité routière
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BAIP	Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (<i>université</i>)
BEF	Bassin d'éducation et de formation (<i>éducation nationale</i>)
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOEN	Bulletin officiel de l'éducation nationale
BP	Brevet professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CAFOC	Centre académique de formation continue (<i>rectorat, éducation nationale</i>)
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CARIF	Centre d'animation et de ressources sur l'information et la formation
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDA	Commission des droits et de l'autonomie (<i>personnes en situation de handicap</i>)
CDD	Contrat à durée déterminée
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDI	Centre de documentation et d'information
CDO	Commission départementale d'orientation (<i>élèves en situation de handicap</i>)
CDSNAV	Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux migrants et enfants du voyage
CEDIFF	Centre de documentation et d'information des femmes et des familles
CEJM	Centre éducatif de jour Montjoie Le Mans (<i>atelier-relais</i>)
CEL	Contrat éducatif local
CEO	Centre d'écoute et d'orientation des adolescents
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (<i>en établissement scolaire</i>)
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFG	Certificat de formation générale
CIDF	Centre d'information sur le droit des femmes
CIO	Centre d'information et d'orientation
CIPPA	Cycle d'insertion professionnelle par alternance
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLA	Classe d'accueil pour allophones (<i>collège Jean Cocteau Coulaines</i>)
CLIN	Classe d'initiation au français
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CNED	Centre national d'enseignement à distance
COP	Conseiller d'orientation-psychologue
CRI	Cours de rattrapage intégré
CRIS	Centre de ressources pour l'inclusion scolaire (<i>inspection académique</i>)
DAFPEN	Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants d'éducation et d'orientation (<i>rectorat</i>)
DAFPIC	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (<i>rectorat</i>)
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDE	Direction départementale de l'équipement
DELFI	Diplôme d'études en langue française
DIJEN	Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (<i>de 1984 à 1999</i>)
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers par alternance
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIVEL	Division des élèves (<i>inspection académique</i>)

Annexe 2 : Index des sigles et acronymes (*suite*)

DNB	Diplôme national du brevet
DRAC	Direction régionale de l'action culturelle
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DSU	Développement social urbain
EPL	Établissement public local d'enseignement
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (<i>éducation nationale</i>)
ESAT	Etablissement et services d'aide par le travail
FAS	Fonds d'action sociale
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale
FNTR-FNTV	Fédération nationale des transports routiers et transports de voyageurs
GRETA	Groupement d'établissements (<i>formation continue, éducation nationale</i>)
HALDE	Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
IA-DSDEN	Inspecteur-trice d'académie directeur –trice des services départementaux de l'éducation nationale
IEN-ASH	Inspecteur-trice de l'éducation nationale chargé(e) de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
IEN-ET	Inspecteur-trice de l'éducation nationale chargé(e) de l'enseignement technique
IEN-IO	Inspecteur-trice de l'éducation nationale chargé(e) de l'information et de l'orientation
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IGAEN	Inspecteur –trice général de l'administration de l'éducation nationale
IGEN	Inspecteur-trice généralde l'éducation nationale
ITAQ	Itinéraire d'accès à la qualification (<i>ou "ITHAQUE"</i>)
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
JDC	Journée défense et citoyenneté (<i>Défense nationale</i>)
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LPO	Lycée polyvalent
MDA	Maison des adolescents
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées (depuis 2006)
MGI	Mission générale d'insertion de l'éducation nationale
MIJEC	Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique
MENJVA	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MODAL	Module d'accueil des lycéens
MOREA	Module de réparation d'examen par alternance
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
OREF	Observatoire régional de l'emploi et de la formation
PAE	Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi (<i>éducation nationale depuis 2007</i>)
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle (<i>a remplacé les CSP, catégories socioprofessionnelles en 1983</i>)
PIA	Pôle insertion pour les allophones
PIH	Pôle insertion pour les jeunes porteurs de handicap
PJ	Protection judiciaire de la jeunesse (<i>Ministère de la Justice</i>)
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
RAR	Réseau ambition réussite
SAIO	Service académique d'information et d'orientation (<i>rectorat d'académie</i>)
SAVA	Service académique de validation des acquis (rectorat)
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SCIF	Service de conseil et d'information des familles (<i>direction diocésaine</i>)
SEP	Section d'enseignement professionnel (en lycée)
SIO	Session d'information et d'orientation
STIDD	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STG	Sciences et technologies de gestion (<i>remplace l'ancienne filière STT</i>)
SUIO –IP	Service universitaire d'information et d'orientation et d'insertion professionnelle (<i>dans chaque université</i>)
TRE	Techniques de recherche d'emploi
UEAJ	Unité éducative d'activité de jour (<i>protection judiciaire de la jeunesse</i>)
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZEP	Zone d'éducation prioritaire
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

Annexe 3 : Bibliographie indicative

Publications sarthoises

CIO Sarthe (1996), *Outils et dispositifs pour une démarche éducative en orientation*, 51 fiches-outils, ouvrage coordonné par l'inspection académique (IEN-IO), 231 p.

Éléments d'un vade-mecum du référent, inspection académique, IEN LEMANS V-ASH, mai 2007

Mission locale de l'agglomération mancelle (1999), *Guide départemental*, guide à l'usage des bénévoles, des élus, et des professionnels, Le Mans.

Revue DIJEN (1989), *Bulletin n°1*, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 30 p.

Revue DIJEN (1990), *Bulletin n°2*, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 30 p.

Revue DIJEN (1991), *Bulletin n°3*, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 82 p.

Revue DIJEN (1991), *Bulletin n°4*, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 22 p.

Revue DIJEN 72 (1992), *Bulletin n°5*, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 48 p.

Revue DIJEN 72 (1993), *Spécial Fiches-actions, fiches-outils*, bulletin n°6, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 60 p.

Revue DIJEN 72 (1994), *Spécial Fiches-actions, fiches-outils*, bulletin n°7, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 76 p.

Revue DIJEN 72 (1995), *Spécial Fiches-actions, fiches-outils*, bulletin n°8, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 54 p.

Revue DIJEN 72 (1996), *Spécial Ecole-entreprise*, bulletin n°9, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 68 p.

Revue DIJEN 72 (1997), *Spécial Écrits et paroles de jeunes*, bulletin n°10, inspection académique de la Sarthe, IEN-IO-DIJEN Sarthe, 64 p.

Revue EduSarthe (2001), *Passerelles pour l'insertion n°3, spécial parcours personnalisés*, inspection académique de la Sarthe, 48 p. Disponible sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/>

Revue EduSarthe (2004), *Changer le conseil de classe*, inspection académique de la Sarthe, inspection de l'information et de l'orientation, 82 p. Disponible sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/>

Revue EduSarthe (2005), *Guide de l'AIS*, inspection académique de la Sarthe, IEN-AIS, 95 p. Disponible sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/>

Revue EduSarthe (2005), *Lycéens décrocheurs, raccrocheurs d'école*, Actes de la journée d'études et d'échanges de pratiques du 23/03/2005, Le Mans-Rouillon, inspection académique de la Sarthe, inspection de l'information et de l'orientation et mission générale d'insertion.

Revue EduSarthe (2006), *Scolariser tous les enfants et adolescents handicapés, utopie ou réalité ?* Actes de la journée d'études du 29/03/2006, Université du Maine, inspection académique de la Sarthe, 125 p.

Revue EduSarthe (2008), *Cinq CIO en Sarthe, cinq priorités*, inspection académique de la Sarthe, inspection de l'information et de l'orientation, 80 p., 2^{ème} édition Disponible sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/>

Revue EduSarthe (2007), *Des femmes et des hommes travail, la découverte professionnelle, enjeux et pratiques*, Actes de la journée d'études du 25/04/2007, Le Mans, inspection académique, EduSarthe, août 2007, 114 p.

Revue EduSarthe (2011), *Éducation, économie, emploi*, EduSarthe, 6^{ème} édition, inspection académique de la Sarthe, 60 p. Disponible sur <http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/>

Revue EduSarthe (2011), *50 actions pour l'insertion des jeunes*, EduSarthe, 5^{ème} édition, inspection académique, 126 p.

Revue Passerelles (1999), *Spécial recherche d'emploi, outils et dispositifs*, bulletin n°2 nouvelle série, inspection académique de la Sarthe-MGI Sarthe, 64 p.

Revue Passerelles (1998), *Spécial Les décrocheurs*, bulletin n°1 nouvelle série, inspection académique de la Sarthe-MGI Sarthe, 56 p.

TORDJMAN P. et VINET X., sous la direction de, (2006) *Accompagner les activités de découverte en entreprise*, ONISEP Lognes

Publications académiques et régionales

CARIF-OREF des Pays de la Loire (2010), *La relation formation emploi en Pays de la Loire*, interprétation de la base Argos, Nantes, 38 p. Mise à jour annuelle.

Conseil économique et social régional des Pays-de-la-Loire (2007), *À vous de jouer ! Quelles perspectives pour les jeunes dans les Pays-de-la-Loire*, Conseil régional, 580 p.

Conseil économique et social régional des Pays-de-la-Loire (2011), *Les sorties sans qualification du système éducatif, quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ?* 21 p.

GRANGE A., PAGÈS H. (2009), coord., *Elèves (déc)accrocheurs*, Scéren—CNDP, académie de Nantes. Un DVD-ressources produit par le CRDT de Nantes.

MGI académie de Nantes (2002), *Comment préparer la transition école-vie de travail*, rectorat de Nantes, 40 fiches pratiques.

MGI académie de Nantes (1998), *L'insertion pas à pas, nos pratiques, nos méthodes en CIPPA*, rectorat de Nantes, 218 p.

Rectorat-SAIO (2010), *Dossier du professeur principal, éléments pour l'éducation à l'orientation*, académie de Nantes, 50 p. Mise à jour annuelle.

Trait d'union, La lettre mensuelle du CARIF-OREF des Pays de la Loire. Pour s'abonner : <http://www.cariforef-pdl.org/>

Autres publications et ouvrages

ARLIAUD M. et ECKERT H. (2002), *Quand les jeunes entrent dans l'emploi*, Editions La Dispute.

BEAUD S. (2002), *80% au bac... Et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La découverte.

BEAUD S., AMRANI Y. (2004), *Pays de malheur*, La découverte.

BLOCH M.C., GERDE B. (1998), *Les lycéens décrocheurs, de l'impasse aux chemins de traverse*, Chronique sociale.

CEREQ (2002), *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 98*, Marseille, CEREQ.

CHARVET P., FRÉMEAUX P. dir. (2009), *L'insertion des jeunes*, Alternatives économiques.

COHEN D., dir. (2007), *Une jeunesse difficile*, Portrait économique et social de la jeunesse française, CEPREMAP.

CRINDAL A., OUVRIER-BONNAZ R. (2006), *La découverte professionnelle*, guide pour les enseignants, les conseillers d'orientation-psychologues et les formateurs, Delagrave, 162 p.

DUBET F. (1991), *Les lycéens*, Seuil.

DUBET F. (2004), *L'école des chances*, Seuil.

DUMONT C. (2008), *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* Conseil économique, social et environnemental, 124 p.

GALLAND O., CICHELLI V. (2008), *Les nouvelles jeunesses*, La Documentation française.

GALLAND O. (2009), *Les jeunes français ont-ils raison d'avoir peur ?* A. Colin, 160 p.

GLASMAN D. (2004), *La déscolarisation*, Editions La dispute.

GUICHARD J., HUTEAU M. (2007), *Orientation et insertion professionnelle, 75 concepts-clés*, Dunod, 470 p.

HAMON H. (2004), *Tant qu'il y aura des élèves*, Seuil.

JAMOULLE P. (2008) *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 292 p.

JELLAB A. (2001), *Scolarité et rapport aux savoirs en lycée professionnel*, PUF.

JELLAB A. (2009), *Sociologie du lycée professionnel*, L'Harmattan, 336 p.

LANGOUËT G. (2003), sous la dir. de, *Les oubliés de l'école*, Observatoire de l'enfance, Hachette

LEFRESNE F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, Repères-La-découverte, 128 p.

LONGHI G., GUIBERT N. (2004), *Décrocheurs d'école, redonner envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*, De la Martinière.

MOREAU G. (2003), *Le monde apprenti*, Éditions La Dispute.

NICOLE-DRANCOURT C., ROULLEAU-BERGER L. (2001), *Les jeunes et le travail 1950-2000*, Paris, PUF.

PASQUIER D. (2005), *Cultures lycéennes, la tyrannie de la majorité*, Ed. Autrement, col. Mutations.

PIOTET F. (2002), *La révolution des métiers*, Paris, PUF.

PRUNIER-POULMAIRE S. (2009), *Le travail révélé, regards de photographes, paroles d'experts*, éd. Intervilles

Rectorat Champagne-Ardenne (2000), *Les compétences sociales, l'accompagnement des jeunes en difficulté*, MGI-SAIO académie de Reims, CRDP Champagne-Ardenne, 270 p.

Revue Autrement (1997), *C'est quoi le travail ? Quelles valeurs transmettre à nos enfants ?* n°174, octobre 1997.

Revue Autrement (2000), *Travailler, premiers jours. Jeunes, entreprises : attentes et malentendus*, n°192, avril 2000.

Revue Cahiers pédagogiques (2002), *Les lycées professionnels*, n°403, avril 2002.

Revue Cahiers pédagogiques (2010), *Travailler avec les élèves en difficulté*, n°480, février 2010.

Revue Cahiers pédagogiques (2010), *Au lycée professionnel*, n°484, septembre 2010.

Revue Questions d'orientation (2010), *Actes des 59èmes Journées nationales d'études de l'orientation*, Le Mans 2010, n°4 décembre 2010.

SCHWARTZ B. (1981), *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La documentation française, 150 p.

TANGUY L. (1986), *L'introuvable relation formation-emploi*, Paris, La documentation française.

Annexe 4 : Index des personnes-ressources

Classement par ordre alphabétique

De A à G...

Nom Prénom	Fonction	Établissement Service	Dispositif	Fiche N°
BLANCHE-PEZAVANT Sylvie	Coordonnatrice insertion	Lycées Touchard Was- hingtonLe Mans	Pôle insertion	41
BOBLET Nadège	Coordonnatrice insertion	Lycées Touchard Was- hingtonLe Mans	Pôle insertion allophones (plus de 16 ans)	19, 41
BRETEAU Franck	Directeur	Maison de l'emploi Sarthe Sud , Sablé/S		31
BRIAND Jean-Michel	Proviseur	Cité scolaire Boucheve- reau, La Flèche	Pôle insertion Sarthe ouest	44
BRIERE Marie-Paule	Médecin conseil- lère technique	Inspection académique	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, cellules de veille	14, 21
BRION Thierry	Principal	Collège Le Vieux Chêne, La Flèche	Animateur Bassin Sarthe Ouest	12
BROUT Patrick	Proviseur	LP. M. Leclerc Châ- teau-du-Loir	Pôle insertion Sarthe ouest	44
CHARTRAIN Xavier	Principal	Collège A. Fournier, Le Mans	Animateur bassin Sarthe centre	10
CLÉRY Corinne	Coordonnatrice insertion	LPO C. de Torcy-C. Cros, Sablé-sur-Sarthe	Pôle insertion Sarthe ouest	44
CORDIER Jean-Philippe	Coordonnateur insertion	LP Funay-H.Boucher Le Mans	Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi	37, 40
COSTEUX Philippe	Directeur	Maison de l'emploi Le Mans métropole Mission locale Le Mans		31, 33
DESCHAMPS Guillaume		Protection judiciaire de la jeunesse, Le Mans	Unité éducative d'activité de jour	48
DRÉAU Joël	Proviseur	LPO de Perseigne, Ma- mers	Pôle insertion Sarthe est	43
DREUX Christine	Directrice	CIO Sablé-sur-Sarthe	Centres d'information et d'orientation	17
DUGUÉ Agnès	Directrice	CIO Le Mans Sud (à compter du 1-09-2011)	Centres d'information et d'orientation	17
DUPIN Jocelyne	Assistante sociale	Inspection académique	Conseillère technique de service social, chef du service social en faveur des élèves, cellules de veille	14, 45
ETIENNE Sylvie	SAENES	Inspection académique DIVEL	Classe relais, suivi des journées d'appel de préparation à la défense	26, 47
GAUDIN Lydie	Coordonnatrice insertion	LPO Le Mans Sud Le Mans	Pôle insertion	42
GEORGES Alban	Proviseur	Lycée Racan Château-du-Loir	Animateur Bassin Sarthe Ouest	12
GIELER Muriel	Coordonnatrice insertion	Lycées R. Garnier La Ferté-Bernard	Pôle insertion Sarthe est	37, 43
GIRARD Françoise	Coordonnatrice insertion	LPO Le Mans Sud Le Mans	Pôle insertion	42
GIRARD Stéphane	Proviseur	Lycées C. de Torcy et C. Cros Sablé-sur-Sarthe	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Pôle insertion Sarthe ouest	21, 44
GIRARD Dominique	Chef de travaux	LP J. Rondeau Saint-Calais	MOREA Conducteur routier	34
GODBERT Samuel	Chargé de mission	CIO La Flèche	Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi Sarthe ouest	37, 44
GOUAULT Françoise	Directrice	CDDP Sarthe	Illettrisme	30
GOUPIL Jean-Louis	Inspecteur de l'É- ducation nationale	Le Mans IV	Animateur de bassin Sarthe Centre	10

Index des personnes-ressources (suite)

Classement par ordre alphabétique

De G à M...

Nom prénom	Fonction	Établissement Service	Dispositif	Fiche N°
GRASSIN Christelle	Collaboratrice IEN-IO	Inspection académique	Education récurrente, publications, circu- laires, organisation de réunions et collo- ques, réalisation EduSarthe	
GUÉRIN Françoise	Responsable CRIS Sarthe	Inspection académique	Centre de ressources pour l'inclusion scolaire	7,18, 49
GULLIN Nathalie	Coordonnatrice insertion	Lycées R. Garnier La Ferté-Bernard	Pôle insertion Sarthe est	43
HOCH Brigitte	Principale	Collège de Courtan- vaux, Bessé-sur-Braye	Animatrice Bassin Sarthe Est	11
HUBERT Hémeline	Coordonnateur insertion	LP Funay-H.Boucher Le Mans	Pôle insertion LP Funay-H.Boucher Le Mans	40
JANNIN Bruno	IEN-ET	Inspection académique	Conseiller technique de l'IA-DSDEN Suivi des apprentis	6
JOUVIN Loïc	Coordonnateur insertion	Lycée Le Mans Sud	Pôle insertion lycéens (MODAL)	42
LANDAIS Marc	Coordonnateur insertion	LP Funay-H.Boucher Le Mans	Pôle insertion LP Funay-H.Boucher Le Mans	40
LAVAL Gilles	Directeur	CEJM	Le Mans	9
LE COSSEC Martine	IEN-ASH	Circonscription Le Mans V	Centre de ressources pour l'intégration scolaire, Unité pédagogique d'intégration	7, 18, 49
LEFEVRE Jean-Marie	Provisseur	LP C. Chappe Arnage	Animateur bassin centre Sarthe	10
LEHUTA-GELLY Dominique	Directrice	CIO La Flèche	Référente insertion bassin Sarthe ouest Animatrice commission orientation- insertion Sarthe ouest , animatrice bassin Sarthe ouest	12, 17, 37, 44
LEVILLAIN Dominique	Coordonnatrice	LP Funay-H.Boucher Le Mans	ULIS PRO LP Funay-H.Boucher Le Mans	39
LOISEAU Isabelle	Directrice		Maison de l'emploi Sarthe Nord La Ferté-Bernard	31, 33
LOUHIBI Lëïla	Déléguée aux droits des femmes	Direction départemen- tale de la cohésion sociale Le Mans	Égalité des chances Égalité-Mixité	29
MADIOT Nicolas	Chargé de mission académique insertion	Rectorat-SAIO	Animation académique insertion (MGI—PAE)	5, 37
MAHALIN Catherine	Principale	Collège Le Marin, Allonnes	Classes d'accueil pour collégiens allopho- nes	20
MAHALIN Jean-Michel	Principal	Collège F. Grudé Connerré	Animateur bassin Sarthe est	11
MANÇON Gilles	Coordonnateur MGI et chargé de mission MGI Sarthe	LPO Le Mans Sud CIO Le Mans Sud	Pôle insertion (MOREA IV, MODAL) Cellules de veille MGI-PAE JDC	6, 7, 14, 23, 24, 25, 35, 42, 47
MARÉCHAU Olivier	Coordonnateur aca- démique comités éducation-économie Adjoint DAFPIC	Rectorat DAFPIC	Comité local éducation économie	22
MÉAU Nadine	Provisseur	LPO Le Mans Sud	Pôle insertion, MOREA	35,42

Index des personnes-ressources (fin)

Classement par ordre alphabétique

De M à Z...

Nom prénom	Fonction	Établissement Service	Dispositif	Fiche N°
MIOLLIS Béatrice	Chargée de mission	DIRECCTE Sarthe Illettrisme		30
MONNIER Jean-Pierre	Provisieur	LP Funay- H.Boucher Le Mans	Pôle insertion LP Funay, validation des acquis, pôle insertion handicapés PAE Centre Sarthe	37, 39, 40, 50
MOUNIER Dominique	Provisieur	LP Rondeau St Calais	Animateur Bassin Sarthe Est Pôle insertion St Calais	11, 34
MUDES Nadège	Directrice	CIO Le Mans Centre	Référente insertion bassin Sarthe centre Animatrice commission orientation- insertion Sarthe centre , animatrice bassin Sarthe centre	10, 12, 17, 41, 44
NICOLAS Bruno	Chargé de mission	Direction diocésaine Sarthe	Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique	32
NIVET Martial	Directeur de CIO	CIO Le Mans sud	Référent insertion bassin centre Sarthe Animateur commission orientation- insertion centre Sarthe , animateur bassin centre Sarthe	10, 17, 39, 41, 42
PIQUERA Françoise		École Sablonnière, Le Mans	Centre départemental pour la scolarisation des nouveaux arrivants	15, 20
POCHARD Alain	Principal	Collège Berthelot Le Mans	Classes d'accueil pour collégiens allo- phones	20
RATTIER Jean-Louis	Provisieur	Lycées R.Garnier La Ferté-Bernard	Pôle insertion Sarthe Est	43
ROY Emmanuel	Inspecteur d'académie	Inspection académique	Direction départementale des services de l'éducation nationale	Éditorial (p.5)
STEUNOU Pierre-Yves		Université du Maine Bureau d'aide à l'insertion profes- sionnelle	Observatoire des parcours et de l'inser- tion professionnelle	13
THIÉBAULT M-Ange	Principale	Collège Jean Coc- teau Coulaines	Animatrice Bassin Centre Sarthe, Classe d'accueil pour collégiens allo- phones	10, 20
TOUTIN Catherine	Infirmière Conseillère technique	Inspection académi- que	Cellules de veille, prévention et suivi	14
VALLÉE-RAVIGNÉ Laurence	Responsable de service DIVEL Division des élèves	Inspection académique	Atelier-relais, Classe relais, Contrat éducatif local, Inscription dans les éta- blissements, Procédures d'affectation, Suivi de l'obligation scolaire	6, 9, 26, 22
VAULOUP Jacques	Inspecteur information orientation, Conseiller technique orientation-insertion de l'IA-DSDEN Chargé du 2nd degré	Inspection académique	Animation des CIO, Animation départe- mentale insertion, Décrochage sco- laire, Éducation à l'orientation, Éduca- tion récurrente, Égalité des chances, La mission insertion à l'IA, Procédures d'affectation, Suivi JDC, Conception et coordination du dossier EduSarthe,	6, 14, 17, 19, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 36, 37 à 44, 47
VERGNE Christian	Provisieur	Lycées Touchard- Washington, Le Mans	Animateur Bassin Centre Sarthe, Pôle insertion allophones, Pôle insertion Washington	10, 19, 41
VINET Xavier	CSAIO DRONISEP	Rectorat SAIO	Responsable académique insertion (MGIAE)	5
ZIAD Lyliane	Directrice CIO La Ferté-Bernard	CIO La Ferté- Bernard	Référente insertion bassin nord Sar- the, animatrice bassin, animatrice com- mission orientation-insertion du bassin	11, 17, 34, 43

Directeur de publication: Emmanuel Roy
Inspecteur d'académie directeur des services
départementaux de l'éducation nationale en Sarthe

Rédacteur en chef : Jacques Vauloup

Inspection académique de la Sarthe
Inspection de l'information et de l'orientation
34, rue Chanzy - 72071 LE MANS cedex 9
Tél.: 02.43.61.58.11
ce.io72.ac-nantes.fr

Cette publication est disponible gratuitement [ainsi
que les autres publications de l'inspection
académique de la Sarthe] en téléchargement sur le
site :
<http://www.ac-nantes.fr:8080/ia72/edusarthe/index.php>

Mise jour : mai 2011
5^{ème} édition bisannuelle